



BULLETIN
DU
DICTIONNAIRE GÉNÉRAL
DE LA
LANGUE WALLONNE

PUBLIÉ PAR LA
SOCIÉTÉ
DE LITTÉRATURE
WALLONNE

5^e Année. — 1910
N^os 3-4

LIÈGE

Impr. H. Vaillant-Carmanne, s. a.
Rue St-Adalbert,

Sommaire

Notes d'Étymologie et de Sémantique. 38. Le suffixe **-aricius en wallon** (Jules FELLER), suite et fin. — Enquêtes à faire.

Vocabulaire-Questionnaire (7^e cahier) : Cinquième liste **AB-** ; Troisième liste **AB-** ; Deuxième liste **AD- AE-**.

Liste des Correspondants qui ont répondu au 3^e et au 6^e Questionnaire.

Livres et Revues (Jean HAUST).

Chronique.

**

Le Bulletin du Dictionnaire. — publication nouvelle (1906) de la Société de Littérature wallonne — doit servir à étendre le cercle de notre propagande en faveur de l'œuvre future et à faciliter nos moyens d'information.

Il est distribué de droit aux membres de la Société. De plus, nous l'envoyons aux personnes étrangères à la Société qui veulent bien répondre à nos questionnaires ; ces correspondants reçoivent notre périodique *en échange de leurs communications*.

On peut enfin, sans faire partie de la Société et sans collaborer à notre œuvre, s'abonner au *Bulletin du Dictionnaire* en adressant un mandat de *trois francs* au trésorier, M. Oscar PECQUEUR, rue des Anglais, 16, Liège.

Nous accueillons avec empressement toute communication relative au *Dictionnaire*. Nous prions instamment tous les wallonisants de venir à nous, de répondre à nos questionnaires, de nous envoyer des listes de mots curieux et des textes inédits, de s'inscrire enfin au nombre de nos correspondants ou de nos membres affiliés.

Tout membre de la Société a droit aux publications de l'année. Pour faire partie de la Société, il suffit d'en adresser la demande au Secrétaire, qui se chargera de la présentation d'usage, et de payer une cotisation annuelle de *cinq francs* pour la Belgique, de *sept francs* pour l'étranger.

Les personnes et les communes qui, désirant contribuer à la création du Dictionnaire wallon, s'imposent une cotisation minima de *vingt francs*, sont inscrites sur la liste des Membres Protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire. Cette liste figurera dans chaque fascicule du Dictionnaire.

Les deux premières années de ce *Bulletin* (1906-1907), réunies sous couverture spéciale, forment un volume de (160 + 174 =) 334 pages, avec index lexicologique et table générale des matières. Prix : 6 francs. Les 3^e et 4^e années (1908-1909), réunies de même, forment un volume de 130 + 156 =) 286 pages, avec tables. Prix : 6 francs. Prix de chaque année séparément : 3 francs.

Comité de rédaction

Auguste DOUTREPONT, Jules FELLER, Jean HAUST

Secrétariat : rue Fond-Pirette, 75, Liège

BULLETIN

DU

Dictionnaire général de la Langue wallonne

publié par la Société de Littérature wallonne

5^e année — 1910

N^{os} 3-4

Notes d'Étymologie et de Sémantique

38. Le suffixe **-aricius** en wallon (fin) ⁽¹⁾

Abréviations : B = Bulletin de la Soc. liége. de Litt. wallonne.

BD = Bulletin du Dictionnaire wallon.

abaltriche ou **albaltriche**, wallon de Fosses (Namur), espèce d'hirondelle appelée martinet. BD 1908, p. 100. Ce mot est formé de *arbaleète* + le suffixe *-eriche* = *-aricia*. Comparez *livriche*, *bourriche*, etc. Le sens est : oiseau ou hirondelle qui

(1) Voy. p. 69. — Nous conservons dans notre liste, entre crochets, des noms en *-erèsse* = *-ator* + *-issa*, et des noms en *-erê* = *-er* + *-ellu*, lorsque nous avons douté de leur origine et que nous avons dû les soumettre à un examen pour décider de leur suffixe. Nous avons seulement écarté les mots trop nombreux de ce genre qui n'avaient aucune forme wallonne correspondante à celles des recueils de DU CANGE, GODEFROY, etc., et pour lesquelles nous n'avions rien de spécial à fournir. La présence de mots comme *amerèsse* dispensera les chercheurs de

ressemble à une arbalète. En w. de l'Est le même oiseau s'appelle *airtchi*, littéralement archer, non pas dans le sens du français archer, mais dans le sens adjectival de * *arcarius*, en arc, en forme d'arc.

abastreū (*āb* — ?), wallon ; GGGG., II, 494 : « système de bascule dans une machine à vapeur ». Est-ce un système abasterez, c'est-à-dire en arbalète? Je préfère supposer une déformation du suffixe *-erez* en *-ereū* que de rattacher *-eū* à *-etum* ou à *-e(n)sem* au mépris de la sémantique.

abaterèce, 1^o wall. liégeois : terme de mineur, sorte de *have-rèce* pour abattre le charbon. 2^o wallon de Givet, Dailly, Scry-Abée : cognée de bûcheron. 3^o à Stoumont : espèce de faux longue et étroite. BD 1908, p. 102. — Mot de suffixe différent de *abateresse*, 1^o chanterelle placée à une certaine distance en avant du filet, 2^o faucheuse. Voy. BD 1906, p. 51 et 90.

[**ameresse**, anc.-franç. et anc.-wallon. Les ex. de GODEFROY, v^o *ameor*, montrent que ce mot est d'abord adjetif, féminin de *ameor*, *ameur*, par le suffixe *-issa*. Aux ex. de Godefroy, ajoutons celui-ci, du liégeois Hemricourt : « en temps qu'il avoit environ de 70 ans d'eage, il s'acointat d'une strangne femme..., une povre *ameresse* pour amour... », édit. Salbray, p. 279.]

? **ameret**, franç. dialectal. On trouve « petit ameret ou petit dameret, pomme de blanc » dans ROLLAND, *Flore pop.*, t. V, p. 105. Le premier terme reste douteux, parce qu'il semble être une déformation du second. Le second est bien en *-aricius* et a été noté par M. Thomas, p. 75. .

croire que ces mots n'ont pas été examinés et ont été omis à tort. — Nous insérons aussi dans notre liste des mots d'anc.-franç. non recueillis par M. Thomas dans son article des *Nouveaux essais de philologie française*, p. 73-110 et 359-362.

MM. Haust et Doutrepont ont relu mon manuscrit et m'ont signalé diverses corrections et additions. Je dois à M. Haust notamment les mots *Bèvrèsse*, *Pièrresses*, *bouterèce*, *rèperèce*, *faherèce*, (*rouwale*) *solerèce*, (*toûr*) *houîlerèsse*, *plazeré Recevrèsse*.

armerez, anc.-franç. GODEFROY traduit armeret par : « qui a la passion des armes et de la gloire ». Le mot existe sous la forme armeret dans DU C., avec une fausse définition : « galant, poli, qui cherche à plaire », laquelle montre que l'auteur rattachait ce mot à amare! Au *Gloss. latin*, v^o amaratus, il y a un texte de Froissart où armeret suit amoureux : « noble, frisque, sage, amoureux et armeret avoit esté ». La qualité de galant étant exprimée par amoureux, armeret doit nécessairement signifier, pour compléter le portrait : propre aux armes, destiné aux armes, adonné aux armes. Voyez d'autres ex. dans GODEFROY.

aspoyerèce, wall. de Viesville, étançon.

avalerèce, wall. Toutes les définitions données sont gauches ou fautives; il faut les comparer pour atteindre le primitif. GGGG. définit par « bure que l'on *avale*, c'est-à-dire que l'on est occupé à creuser », mais il ne s'aperçoit pas qu'il prend avaler au passif, et que le mot, avec le suffixe -erèsse qu'il lui prête, ne peut signifier que l'actif avaleuse. BORMANS, *Voc. des houilleurs liégeois*, écrit *avaleresse* et définit ainsi : « nom donné à la fosse pendant qu'on la creuse; *riprinde l'avaleresse d'on beûr*, en continuer [?] la construction, l'enfoncement ». LOUVREX, II, 241, dit : « c'est un nouveau [?] bure que l'on commence [?] à travailler ». DELMOTTE, *Essai d'un glossaire wall.* (montois), I, 50 : « puits creusé pour parvenir à la première veine ou couche d'une houillère. Quand le puits coupe une ou plusieurs veines, on le nomme bure ». Ar. CARLIER (Charleroi) traduit par « puits d'aérage, fosse d'air ». Que conclure de là? *Riprinde l'avaleresse d'on beûr* doit signifier : entreprendre par contrat la partie ou la besogne *avalerèce* d'une bure, c'est-à-dire la besogne de creusement en aval, suivant la ligne verticale. Le sens adjetival est : qui concerne le creusement en aval, qui concerne l'action d'*avaler* ou *profondier*, comme dit encore l'ancien liégeois. Puis la partie *avalerèce* est à la fois le travail d'avalement, et le puits vertical qui en résulte. Donc, du thème verbal : *avaler* + -aricia. —

Le mot a passé du pays liégeois dans le Hainaut, témoin le texte de DELMOTTE ci-dessus, mais il s'est déformé en *avarèsse* à Baudour, Presles, etc., forme notée par DONY, B., t. 50, p. 517.

averè, wall. de Charleroi, t. de houilleur, pioche. C'est la forme masculine du liégeois *haverèce* (voy. ce mot), preuve que l'un n'est pas plus un diminutif en *-èt* que l'autre n'est un substantif d'action en *-er-èsse*.

aygreret, anc.-franç., GODEFROY, mesure spéciale de grains dans le Loudunois, redevance d'une telle mesure, etc. Variantes graphiques du mot : *aygreret*, *aggreyret*, *eguerret*, *esgarret*, *esgayrreyt* ! Il me semble que ces variantes cachent un *agrerez*, servant pour les champs, relatif aux champs, peut-être à un champ de surface déterminée (*acre*?), dont le rendement a pu servir d'unité de mesure. DU CANGE donne, dans le même sens, *agrere*, *agrier*, *agriere*, et il n'a pas les formes notées ci-dessus.

bachereche, anc.-wall., préposée à un bac : « a femme qui fut Clamen, jadit bacherache, et a ses hoirs », 1438. Jos. HALKIN, *Le bon métier des vigneronns de la cité de Liège*, p. 33 (= B., t. 36, p. 39).

baignerèche, anc.-franç., qui sert pour le bain. GODEFROY a l'expression « une cuve baignereche » dans un compte de Valenciennes de 1434.

bancherèce, anc.-franç. ; dans le *Gloss. franç.* de DU CANGE, p. 54, on trouve « coignée bancheresse : certaine cognée à l'usage des charpentiers et charrons ». CARPENTIER, dans le *Gloss. lat.* de DU C., fait venir bancheresse de bancart, ce qui n'a guère de vraisemblance. L'exemple, repris par GOD., est : « le suppliant, tenant une coignée bancheresse, de laquelle il faisoit ung essieu de charrete », 1448. Je comprends que cette espèce de cognée est opposée à celle du bûcheron ; c'est une cognée propre à travailler au banc de menuisier. — Cf. GODEFROY, v^o bancheresse, et THOMAS, v^o bancherez, p. 73.

banneresse, anc.-wallon, porte-drapeau. GGGG. ne l'enre-

gistre que dubitativement (II, p. 555), mais nous le retrouvons dans HALKIN, *Le bon métier des vigneron de la cité de Liège*, p. 27 (= B., t. 36, p. 35) : « le porte-drapeau ou banneresse, dont la fonction consistait à porter la bannière du métier lorsque celui-ci sortait en corps »; dans PONCELET, *Le bon métier des merciers de la cité de Liège*, p. 60 (= B., t. 50, p. 298), qui a un paragraphe sur le banneresse et qui renvoie au *Bull. de l'Institut arch. liégeois*, t. 26, p. 53. La graphie des documents est doublement fautive, puisqu'il faudrait *-erèce* au lieu de *-erèsse*, et la forme masculine *-erez* au lieu de *-erèce*. Comparez (*cog*) *bruereche*. Cette graphie prouve que le masculin se prononçait jadis comme le féminin. L'exemple de GODEFROY, chevalier bannereche, 1403, Mons, a aussi la forme féminine. — Ne pas confondre avec banneresse, femme du banneret.

barbierez, qui sert à « barbier » (*bärbi*), propre à faire la barbe. Thème verbal. Exemple de DU CANGE, v° barbescere, repris par GOD. : « De fait le dit sergent print le bassin barbierez du suppliant, dont il se aidoit a user de son mestier », 1388. GODEFROY a les variantes barbieret, barbiret, barberech, dont la dernière, ne contenant pas *d'i*, peut aussi dériver de *barba* : propre à la barbe, pour la barbe.

baterel; **batreł** dans le *Mistere de St-Quentin*, v. 12896, édition H. Chatelain : « assommer d'un batrel ». Ce batrel doit être un pilon. Le mot est-il un vrai diminutif ? C'est douteux ; le sens est plutôt : (bâton) pour battre, c'est-à-dire pour concasser. Le pilon de la baratte est aussi un diminutif en wall. : *bateroule*.

baverèce ou **baverète**, 1^o bavette, 2^o bavarde, à Prouvy (pays gaumais, partie lorraine du Luxembourg méridional); *baverête*, bavette, à Gosselies, B., t. 45, p. 100, *Gloss. de Wynd*; id. à Charleroi, à Neufchâteau. Sens premier adjetival : qui sert pour baver ou plutôt quand on bave; d'où bavette. Comparez *escumerèce*, *escumerète* pour le passage de *-èce* à *-ête*. — Si le sens de bavarde n'est pas dérivé de l'autre, il faut inscrire *baveresse*, fém. de *baveur*, à côté de *baverèce*, toile ou linge pour baver.

bergerez, anc.-franç., qui sert aux brebis, de brebis. Se trouve dans DU CANGE, v^o *bergerius* : « baston bergerez, pastorale pedum, vulgo houlette », texte de 1398. GODEFROY donne seulement *bergeret*, petit berger, et *bergerois*, de berger. THOMAS, p. 88, a seulement *bergerece*, bergerie, ce qui est bien la forme féminine, avec, comme nom sous-entendu, le mot établé.

Bèvrèsse, lieu où est situé le cimetière de Malmedy (*Arm. dol saméne*, Malmedy, 1908, p. 39). Il faut écrire *bèvrèce* et expliquer le mot par : (place) propre aux bièvres. La commune voisine de ce lieu s'appelle Bévercé, en wallon *Bévrurcé*. *Bèvrèce* serait simplifié de *bèvrerèce*, comme *piètrèce* et d'autres.

bloeret, anc.-franç., drap bleu, GODEFROY. Dérivé de *bloe*, *bloi*, bleu, employé substantivement; (drap) tirant sur le bleu. L'exemple de GOD. a *bloerez* : « petites rayes et bloerez d'icelle ville ».

bosqueret, anc.-franç., donné par GOD. comme signifiant petit bosquet. Ce serait un diminutif singulièrement fabriqué. Il serait au contraire tout à fait régulier de l'interpréter par *bosquerez*, en forme de bosquet.

bourriche, franç. On trouve dans le *gloss. franç.* de DU C. les formes hétéroclites *berroiche*, *borroche*, *bourroche*, *bouresche*, *boueresche*, *bourrache*, *bourroiche*, *burache*, avec des définitions peu variables : « sorte de panier ; instrument en forme de panier, propre pour pécher ». Tous ces articles renvoient au *gloss. lat.* v^o *bertavellus*, où l'on peut mieux se faire une idée de l'objet par les exemples. 1327 : item li courgnon [nasse] des clices [d'éclisses] que l'en dit *bourroiche* ne corra point en nulle saison ». — « *borroche*, *cistae species* : une *borroche* de jonc plaine de poupeés de lin et du lin filé ». — « Le suppliant print une pleine *borroche* de prunes, laquelle il getta à l'encontre de son frère ». La terminaison *-iche* de *bourriche*, que l'on constate d'ailleurs si variable par les formes précédentes, n'est pas irréductible à *-èche*, *-ece*. On trouve de même *brasserich* pour *brasserech* (THOMAS, p. 95), *brasse-rich* (id. 74) et, dans notre liste, *abaltriche*, *livriche*.

boutcheré, gaumais, LIÉGEOIS, *Compl. du lex. gaum.*, p. 23 : exanthème propre à la bouche, venant autour de la bouche.

bouterèce, wall. du Condroz, sarcloir à manche employé dans les semis en lignes (comm. de M. Henri GAILLARD, de Neuville-sous-Huy). Dérivé du verbe *bouter*. Ce sarcloir est ainsi dénommé sans doute parce qu'on le pousse devant soi par petites secousses. Ailleurs on l'appelle *rèperèce*. Voy. ce mot.

1. **bouveret**, un des noms du bouvreuil ou pyrrhule vulgaire. On trouve aussi *bouvier*, *bouvereul*, *bouveron*, *bouvereux*. Gaston Paris a écrit un articulet sur ce mot (cf. *Mélanges linguistiques* publiés par MARIO ROQUES, p. 515). Le bouvreuil, dit-il, n'est point par son nom un petit boeuf, mais un petit bouvier. Je crois qu'on peut aller plus loin et voir dans *bouveret*, *bouvereux*, etc., des divergences d'un primitif *bouverez*. L'oiseau *bouverez* (*bovaricius*) est l'oiseau qui accompagne le bœuf. C'est moins poétique, il est vrai, que le petit *bouvier* de G. Paris, mais c'est certainement plus juste que le petit *boeuf* de Littré.

2. **bouveret**, anc.-franç., terrain propre à être labouré par des bœufs. CARPENTIER, dans DU C., v° *boverius*, définit ainsi : « ipsa agrorum cultura, quia bobus exercetur » (une couture, en ce qu'elle est labourée par des bœufs). Les exemples qu'il donne ne laissent aucun doute sur le sens ni, par conséquent, sur le suffixe : « trois courvées de cherrue l'an, pour aidier à faire nostre bouveret de Joinville » (1354); « cinq corvées de bras ès bouverés d'icellui prieur » (1491). — Lorrain : *bouverot*. — M. THOMAS, p. 88, a *bovareza*, chemin des bœufs, et *boverece*, bouverie.

bozerez, de THOMAS, p. 74, existe sous les formes 1° *Bosseret*, 2° *Bosret* comme nom de famille d'un chansonnier namurois, et 3° *Bosseret*, nom de famille à Namur dans HALKIN, *Le bon métier des vignerons*, p. 69. Le sens donné par GODEFROY, « sali de bouse » du thème *bouse*, wallon *bôsse*

(boue), ne rend pas compte du suffixe. Il faut partir de : fait pour la boue, qui aime à jouer, à se vautrer dans la boue. Mais le sens a vite passé de la destination au résultat. Il s'en est suivi un verbe *se bouserer*. On ne peut en tout cas considérer *boseré* comme le participe passé de ce verbe : les anciennes graphies *bouseret*, *bouserez* (cf. God.) s'y opposent.

bruereche, anc.-wall., de bruyère. Le mot est dans la *Lettre des Venalz* (1317), étudiée par GGGG., B., t. VIII, 11^e partie, p. 7. Il note les variantes coq bruereche, cocq brouerce, kock brureche, kok broueche et cok brieche. Dans les deux dernières, un *re* en abréviation a échappé aux copistes. Les ex. de LOUVREX, qui ont tant intrigué GGGG., kockeuerele, etc., se résolvent aussi en cocbreuerce et les conjectures de GGGG. sont inutiles. — On confond déjà en 1317 la forme féminine avec la forme masculine. — Je trouve dans J.-S. RENIER, *Histoire du Ban de Falhay*, t. II, p. 254, que le coq de bruyère est appelé broultea ou coq de fangne. Ce broultea a bien l'air d'un brouerce mal lu. — *bruerez* est pour **bruyererez* : il y a superposition des deux *re*.

bucheret, anc.-franç., instrument pour pêcher. Synonyme buchière. Du C., v^o buchia, a l'exemple : « lesquelx tirerent amont la nef au chable pour pescher au bucheret », 1472. GODEFROY définit buchière par « trameil, engin de pêche », mais bucheret manque. Le sens primitif reste indéterminé ; le thème est-il le germ. *buc*, comme dans trébuchet, ou de la même racine que *bûche* ?

bûrèce ou **bû'erèce**, patois gaumais (lorrain du Luxembourg méridional), dans l'expression *sèle bûrèce*, LIÉGEOIS, *Lex. gaumais*, p. 171, trépied pour lessiver (buer). — Ajoutez les notes de M. THOMAS, p. 95 et 102. — À distinguer de *bûresse*, lessiveuse, usité en gaumais, en rouchi (SIGART, p. 103) ; en wallon *boweresse*, *bouweresse*.

cendresse, anc.-franç. *adj.*, de couleur de cendre, GODEFROY. Est-ce le féminin de cendrier, cendré, *adj.* ? ou est-ce une

réduction de cendrerèce, tiré de l'expression de couleur cendrerèce, de couleur relative à celle des cendres ? L'exemple suivant, de GODEFROY, résout le problème en faveur de la seconde hypothèse : « Si vint un hom qui portoit pain — Si com de cendresse couleur » *De S^t Brandan*, Jubinal, p. 116.

chambereche, anc.-franç., est défini par le *gloss.* *franç.* de DU C., p. 87, « cens ou rente que la Chambre du seigneur lève sur les terres de ses vassaux » ; par GODEFROY, « sorte de chambelage payé pour la terre elle-même ». Le sens propre est : (*rente*) relative à la Chambre, et la forme devrait être chambereche. On peut saisir sur l'exemple suivant le moment où le sens adjectif se brouille : « Encor i a li cuens rente de terre k'on apiele *de chambereche* » 1289, Lille.

chaufferette, franç. ; *côfrète*, Calvados ; *eschanferette* GODEFROY. Le diminutif paraît aussi peu justifiable que dans *cheumerette* ou *passerête*, mais trouve-t-on dans quelque patois *chaufferesse* ?

cheûverèce, wallon, dans l'expression *fwate (?) cheûverèce*, que le dict. namurois de PIRSOUL I, p. 274, définit « grande fourche en bois, à deux dents, dont se sert le batteur en grange pour relever la paille ». Faut-il lire *fwane cheûverèce*, fourche destinée, non à *chover* (balayer), puisqu'on ne balaye pas avec une fourche, mais à relever les *chetûves* (fanes ou tiges) ? Ou y a-t-il une méprise plus forte ? Cf. *fenerèce* et *heûrèce*.

chiteré, gaumais, basse carte, à Virton : MAUS, *Dict. manuscrit* ; à Tintigny : LIÉGEOIS, *Lex. gaum.*, p. 113. Du verbe *chiter*, foirer, ou du substantif *chite*, diarrhée. Ce mot énergique devrait signifier : papier destiné à la *chite*. — Cf. *hiteré*.

ciergelet, anc.-franç., chandelier pour cierge, GODEFROY. Le diminutif n'a aucune raison d'être ; il faut rétablir *ciergerez*, instrument pour supporter des cierges. Un *ciergelet* diminutif ne pourrait signifier que petit cierge.

clouk'terè, wallon du Condroz et de l'Ardenne, *alytes obstetricans*, litt^t grenouille ou crapaud propre à *clouk'ter*.

Cf. GGGG., II, 43, v^o *lurtai*, et DEFRECHEUX, *Voc. des noms wall. d'animaux*, v^o *lurtai*.

colerèce, anc.-franç. et franç. dialectal, dans paelle couleresse, ustensile qui sert à couler un liquide. THOMAS, p. 76, a placé par mégarde *colerez* parmi les thèmes nominaux ; il a d'ailleurs *colerèce* parmi les thèmes verbaux, p. 107. Il signale en patois actuel de Pont-Audemer couleresse ou coulerette, passoire. La forme couleresse existe aussi dans le *Dict. gén.* de HATZFELD et DARMESTETER avec le sens de « cuve employée dans les raffineries ». — GODEFROY a encore coulerel, coulisse, où le suffixe *-el* n'est guère justifiable et ne paraît pas primitif.

côperèce, 1^o wallon, scie horizontale des scieurs de long, A. BODY, *Voc. des charrons*, etc., p. 78. Le sens est scie destinée à couper. C'est une scie à deux manches verticaux, à dents très espacées, plus destinée à couper qu'à scier. — 2^o On trouve dans HAILLANT, *Flore des Vosges* : herbe de copresse et herbe de copesse pour désigner *l'achillea millefolium L.* Le premier terme paraît être le résultat d'une contamination de herbe côperèce, h. pour quand on se coupe, avec h. de còpesse, h. de coupure.

coquerez, existe sous les formes coqueret, -ette, -elle, etc., en wallon *coquerê* ou *cokré*, avec des sens multiples. — **coquerê** = 1^o le seneçon vulgaire, *senecio vulgaris L.*, qu'on donne à manger aux oiseaux en cage ; 2^o le champignon appelé chanterelle ; 3^o la pièce en métal en forme de coq qui surmonte le clocher d'une église ; 4^o le gros chien d'un fusil à pierre, qui avait la forme d'un coq : BURY, *Gloss. des graveurs sur armes*, dans B., t. 29, p. 314. Définition et dessin dans le *Compl. au voc. de l'armurerie liégeoise*, de J. CLOSSET, même B., t. 34, p. 186. — Pour le n^o 1, le sens originel est : destiné au coq ; pour le n^o 2, la chanterelle ou girolle est en forme de coupe, elle est jaunâtre, elle est comestible : rien là de particulier au coq ; mais BAUHIN, *Pinax*, 371, l'appelle *fungus angulosus et velut in laciniis dissectus* : c'est parce qu'il devient lacinié en crête de coq qu'il a

reçu le nom de *coqueré* ; pour les n°s 3 et 4, le sens est : en forme de coq. Le *Dict. gaum.* ms. de MAUS traduit par petit coq, en wallon *coqué* : c'est alors le diminutif. — **coqueret** = 1^o *senecio vulgaris*, ROLLAND, *Flore pop.*, t. VII, p. 24 ; une espèce de pomme, *ibid.*, t. V, p. 108 ; 3^o une pièce de montre à verge, PAULUS, *Voc. de l'horlogerie*, B., t. 42, p. 377. Le manuel Roret de l'horloger, plus explicite, appelle coqueret : 1^o une petite pièce de laiton ajustée sur le coq et dans laquelle est le trou où pivote le pivot du balancier, 2^o une petite plaque d'acier servant à fixer sur le coq un contre-pivot en pierre ou servant elle-même de contre-pivot. Dans les montres, le *coq* est la plaque qui recouvre le balancier ; elle est en forme de coq ; mais le coqueret n'est pas un *petit coq* par la forme ; son nom provient de ce qu'il accompagne le coq et s'ajuste sur lui. — **coquerette** = cardamine des prés, dans le Haut-Maine, ROLLAND, *Flore pop.*, t. I, p. 239. Le sens doit être : herbe pour les coqs, interprétation justifiée par d'autres noms de la *cardamine pratensis* : pain d'oiseau, pain d'alouette. C'est une crucifère de la nature du cresson. — **coquerelle**, **coqueret**, **coquerette** est l'anémone pulsatille, *pulsatilla vulgaris Mill.*, dans l'Aube, la H^{te} Marne, la Côte d'Or. Dans la Meuse on dit *couchiri*, *coucheriu*, -erieu, -eru, -ereu, -eriot, ROLLAND, *Flore pop.*, t. I, p. 16. Toutes ces formes nous montrent coquerez passant à d'autres suffixes. — Le wallon **câcarète** est peut-être encore une forme de coquerette.

côrèce, wallon, dans *rêne-côrèce*, grenouille verte. Le liégeois dit *rêne-côrèce* ou *côrète*. GGGG, I, 125 enregistre comme namurois *côrète* ou *côrase*. Le gaumais dit *rêne-côrète*, LIÉGEOIS, *Lex. gaum.*, p. 118 et *Compl.*, p. 111, *r. caurète* à Musson ; le champenois et le lorrain *raine côrasse*, le normand *raine coudrette*, ROLLAND, *Faune pop.*, t. III, p. 74. Voyez d'autres indications au t. XI, p. 146, notamment *caurresse*, anc.-français. DEFRECHEUX, *Voc. des noms wall. d'animaux*, a aussi *coûrresse*, mais sans indication de localité. Il n'est pas douteux que ces formes ne soient issues de

corylus, coudre, en wallon *côre* + le suff. -aricia. Le sens est donc : grenouille qui fréquente les coudriers. Cf. THOMAS, p. 75, v^o coldrerez. DELMOTTE, II, p. 569, qui fournit la forme *raine corache*, ne manque pas d'ajouter que ce surnom vient à la rainette de son *coassement* ! — **corette** ou **corrette**, anc.-wallon, gelinotte, *gallina corylorum*, est en réalité le même mot que le précédent. On le trouve 1^o dans la *Lettre des Venalz* de 1317, dont GGGG. s'est occupé dans B., t. 8, 2^e partie, p. 8. Variantes des manuscrits : coerrette, corcette, corecte, coret, courette ; 2^o dans J.-S. RENIER, *Hist. du Ban de Falhay*, II, p. 62 : « Étant allé vers un créancier pour le fléchir en portant six poulets, il les a estimés à rien et m'a rebouffé très bien. Lui représentant les misères des guerres, maladies et dissenteries, il me dit que, si je lui faisais présent de six *corettes*, il aurait patience », 1683.

costeret, anc.-franç., charge, panier, GODEFROY ; **costeré**, espèce de vaisseau ou hotte pour la vendange, DU C. Je conjecture qu'il s'agit d'un panier costerez, qui se porte sur le côté, laissant les deux mains libres pour cueillir les grappes. GODEFROY donne encore **costereau**, celui qui est à côté, où le diminutif n'a que faire et peut être une maladroite francisation, et **costeret**, **costerot**, (**couteret** en plus dans DU C.), mesure de vin, d'huile ou d'autre liquide, sur lesquels il est plus difficile de motiver un jugement. — Comparez *cwèsteré*.

[**costrê**, wallon, trésorier d'église. Mot de même racine que l'anc.-franç. *coustre*, marguillier, du lat. custor = custos. Est-ce un diminutif en -ellum, ou une réduction de *costrerez*, au sens de : relatif au marguillier ou au sacristain ? *Costrerez* se comprendrait mieux de choses afférentes à la personne du coustre ; d'autre part, il semble que le suffixe -é a simplement pour but de donner du corps au mot.]

[**coterê**, wallon, 1^o cotillon ; 2^o toison, DASNOY, p. 295 ; 3^o épervier, espèce de grand filet affectant la forme d'un cône très évasé : A. JACQUEMIN, *Voc. du pêcheur*, B., t. 29, p. 256.

L'ancien wallon dit cotreal : BORMANS, *Le bon métier des drapiers*, p. 101, et *Documents divers*, B., t. 6, p. 107 ; l'ancien français dit coterel, cotte d'arme ; il est donc à croire que *coteré* est un diminutif en -er + -ellum. Le sens 3 n'y répugne pas : le filet de pêche aura été comparé à un de ces jupons courts et évasés de paysanne.]

coûrerèce, wallon, 1^o rifflard ou demi-varlope. GGGG., I, p. 342; repris par M. THOMAS, p. 107. BODY, *Voc. des charrons*, dans B., t. 8, p. 79, donne des explications sur ce sens. De même MATHELOT, *Voc. de l'artisan-maçon*, B., t. 11, p. 77, définit par : demi-varlope, servant à enlever la superficie grossière du bois. 2^o Outil en fer muni d'un manche pour tracer des moulures sur le moyeu, BODY, o. c., ibid. 3^o Grande carte que l'on employait pour dresser le poil d'une étoffe. BORMANS, *Le bon métier des drapiers*, même Bull., p. 253. — BORMANS, qui part du sens de varlope, voit dans le terme du drapier un emploi analogique. Il fallait partir du sens adjectival : destiné à courir. Tout ustensile, approprié pour courir sur un certain fond, si variés que soient sa forme et ses effets, peut être dénommé *courerez* ou *courerèce*.

courseret, anc.-franç., voiturier, roulier. GODEFROY. Sens premier : pour faire des courses, pour courir.

coûterèce, wallon liég., verv., état de ce qui est trop court ; employé surtout dans l'expression *coûterèce d'alène*, haleine courte. SIGART, p. 132, écrit *courteresse* ; DELMOTTE de même, avec le sens de déficit ; VERMESSE *courtreche* et *courtresse*. M. THOMAS, p. 360, donne corterece comme un mot à suffixe -aricius. Deux choses cependant sont contraires à cette opinion. 1^o Le mot serait formé d'un adjectif, non d'un substantif ou d'un verbe ; 2^o le sens est le sens abstrait des mots en -esse, -issa. La première objection atteint encore les mots *longueresse*, *sécheresse*, *forteresse*. Mais 1^o pour *forteresse*, les Bénédictins ont ajouté au Du Cange primitif un *fortaricia* latin de l'an 1210, un *fortarea* provençal de vers 1173. Le mot semble donc de formation bas-

latine et tiré — non directement de l'adj. n. pl. devenu subst. f. s., qui aurait donné *forcerece*, — mais du singul. forte, c'est-à-dire d'un adjectif à valeur substantive, à une époque où l'on sentait encore forte dans *fortia*; 2^o pour *sécheresse*, il y a l'italien *secchereccio*, qui signifie d'abord bois secherez; et je ne sais au surplus si le français *sécheresse* doit lui être assimilé et n'est pas plutôt un mot abstrait en *-esse*; 3^o *longueresse* est un terme de carrier — non abstrait — qui n'est pas nécessairement le même que *longuesse*, bien qu'on ait pu souvent les confondre. Est-il tiré de longueur, avec le sens : suivant la longueur, ou de long substantifié? Le cas de *courterèce* paraît ressembler beaucoup à celui de *sécheresse*. Le mot n'est pas un terme si abstrait que les dictionnaires wallons le font croire. Il est aussi adjectif. On peut dire d'un asthmatique : *il est coûtrèc(e) d'alène*, c'est-à-dire il est — tirant sur le court — au point de vue de l'haleine. À côté de « *coûtress d'aleinn* », REMACLE², I, p. 404, écrit sans s'y arrêter « *coûtress-aleinn* » : remarquons à sa place que *coûterèce* est encore adjectif dans cette expression, mais nous achemine vers le substantif au point que Remacle ne perçoit pas la différence. De même, en italien, *secchereccia* a bien passé jusqu'au stade de substantif abstrait ; car, si l'on peut douter que *coûtresse*, s. f., soit le même mot que *coûterèce*, adj. m. et fém., on ne peut douter en italien, parce qu'il n'y a pas moyen de confondre *-aricia* devenant *-ereccia* avec *-itia* qui devient *-ezza*.

cramérèce, wallon, Charleroi ; t. de mouleur : palette en fer avec laquelle on enlève les scories hors de la poche. L'ouvrier s'appelle *crameù* (écrêmeur) ; il se sert de la palette *cramérèce*. Comparez *houmerèce*.

crènerèce, wallon. En combinant les renseignements partiels de LOBET, 311 (repris par GGGG. II, 302, v^r *ricranner*) ; BODY, *Voc. des couvreurs*, etc., B., t. 11, p. 150 ; BODY, *Voc. des tonneliers*, etc., B., t. 10, p. 243 ; JACQUEMIN, *Voc. du serrurier*, B., t. 16, p. 224, on peut répartir en deux sortes les outils de ce nom : 1^o outil des ouvriers du fer et autres métaux appelé scie

à refendre : lame de fer ou d'acier, dentée, munie d'un manche, pour fendre et diviser la tôle, le zinc, les tuyaux de plomb, etc. Cf. *ricranerèce*; 2^o fendoir des ouvriers du bois, etc., vanniers, cordiers, jardiniers. LOBET donne encore : fil de fer avec lequel le potier de terre détache l'ouvrage de dessus le tour. Mais c'est l'habitude de LOBET de copier et donner comme sens à un mot wallon tout ce qu'il trouve de significations à un terme français correspondant. — Le sens général est donc outil destiné à faire un cran ou entaille. Il faut sous-entendre *lame* ou *sôye*.

crèsterèce, wall., brique faîtière de forme particulière, littéralement : propre à faire la crête, *crèsse*.

cueilleret, anc.-français, registre du receveur. GODEFROY. L'expression première doit être *registre cueillerez*, registre pour le cueillage ou levée des impôts, par opposition à des registres d'autres attributions.

cwèsterê, liég., verv., malm., **cwasterê**, ard., correspond à l'anc.-franç. *costerez*, fém. *costerèce*, que M. THOMAS explique p. 75, 83, 89. Le sens général est : formant côte, disposé à la façon de la côte embranchée à l'épine dorsale, puis formant côté, ce qui est déjà une divergence. *È cwèsse* en wall. signifie de travers, en travers, obliquement, de côté, en anc.-franç. *costerècement*, qui est dans Baudouin de Condé. Sens spéciaux : M. THOMAS signale deux sens que nous n'avons pas encore retrouvés en wallon : 1^o les côtes de l'aile du moulin à vent ; 2^o les madriers faisant partie d'un métier de haute lice, plus précisément : les côtes des deux ensubles, qui soutiennent ces ensubles à leurs extrémités. 3^o Quant à cotret, que M. Mosenviller fait venir de *courteret* (Cf. J. HAUST dans *Mélanges Kurth*, II, p. 319, n. 1), et dont le *Dict. gén.* déclare ignorer l'origine, bien qu'il note les formes anciennes *coteret*, *costeret*, M. THOMAS n'a pas de peine à y retrouver un primitif *costerez*. Je crois seulement que la filiation des sens doit être modifiée ainsi : branchettes qui sont les côtes des branches et que le bûcheron détache pour en faire des fagots de menu bois. C'est au pluriel que le mot signifie collectivement fagot.

Le wallon possède *cwèsteré* dans le sens de clou à tête allongée et à deux pointes dont on ferre souvent le talon et le bout des gros souliers de travail. TRILLET, *Voc. du cloutier*, B., t. 50, p. 631. L'abbé BASTIN, *Voc. de Faymonville*, B., t. 50, p. 557, note plus étymologiquement qu'on en garnit les bords des semelles et des talons. En effet, on place au centre des clous à une pointe. Mais, ce qu'il faut surtout dire, c'est que ces clous à deux pointes sont placés transversalement au bord. La définition de KINABLE, *Gloss. du cordonnier*, B., t. 24, p. 281, est en partie erronée. Ce *cwèsteré* est originairement adj ectif : son substantif nous est fourni par une expression *clâ d' cwestré*, — déformation évidente de *clâ cwestré*, — que donne BODY, *Voc. des charrons*, etc., B., t. 8, p. 74.

cwèsterèce, liég.; **cwasterèce**, nam.; **costerèce**, rouchi : SIGART, p. 130; **côsterèce**, Frameries : J. DUFRASNE. Sens spéciaux : 1^o terme de mineur : des définitions vagues ou embarrassées de LOUVREX, II, p. 242; BORMANS, *Voc. des houilleurs liég.*, B., t. 6, p. 176; DELMOTTE, *Essai d'un gloss. wall.*, p. 154; SIGART, p. 130, nous inférons que les voies dites *cwèsterèces* sont des voies qui débouchent transversalement sur une voie principale, montée ou vallée. Sur ce dernier point LOUVREX distingue des coistresses de montée, II, p. 252, et des coistresses de vallée, II, p. 253. Les *cwèsterèces* sont reliées aux galeries principales comme les côtes sont reliées à l'échine. — 2^o terme de charpente : arêtier, pièce de bois qui forme l'arête de la croupe d'un comble. *Viene di cwèsterèce*, panne d'arêtier, BODY, *Voc. des charrons*, etc., B., t. 8, p. 76. À Herve on dit aussi *plantche di cwèsti*. — 3^o terme de couvreur : angle saillant d'un toit, bords latéraux de la toiture, BODY, *Voc. des couvreurs*, etc., B., t. 11, p. 148. — 4^o rampe à jour d'un escalier portatif : GGGG., I, 120; II, 516, 567. C'est simplement la partie de côté de l'escalier. — 5^o pomme à côtes, GGGG., I, 120; calville des prairies d'après BASTIN, *Voc. de Faymonville*; espèce de pomme sure, dit vaguement PIRSOUL sous la forme namuroise *cwasterèce*,

écrite *coistresse*. À Charleroi, d'après AR. CARLIER, on dit *pun d'castrèsse, castrètche, cwastrèsse, castrèfe*. — 6^e employé adverbialement, par ellipse, dans a) *d'visèy còsterèce*, parler à côté de la question, parler sans savoir de quoi il s'agit : Frameries, L. DUFRASNE ; b) *tapèy còsterèce*, t. de mineur : dans des bouveaux trop étroits, abattre le charbon en frappant avec le pic derrière soi par dessus l'épaule : Frameries, id.

disméret, pour *dismerez*, anc.-franç., GODEFROY : relatif à la dime. « Veau dismeret » dans DU FAIL. — **dismeresse**, pour *dismerèce*, où l'on recueille la dime, DU CANGE.

djamberèce, wallon, t. de batellerie, syn. de *plat-boûrd*, en franç. *plat-bord* (Charleroi, AR. CARLIER, *Dict. wallon*, dans le journal *L' cog d'avous'*). GGGG., II, p. 531, définit ainsi : « *Jam-brerez* [au pluriel], planches mises à plat, qui forment le bord supérieur d'un bateau et qui débordent vers l'intérieur ». Il donne comme syn. *gondrèce*. Le mot *dône*, p. 522, est défini « bois servant à revêtir les *j'noz* et à soutenir la *jambrèse* ». L'article *plat-bord* de A. JAL, *Glossaire nautique*, fait voir que *gondrèce* n'est pas syn. de *gamberèce*. — Cf. *gamberé*.

djèrberèce, gaumais, 1^o dans *fenête djèrberèce*, LIÉGEOIS, *Compl. au lex. gaum.*, p. 63, fenêtre propre à rentrer les gerbes, ou faite pour rentrer les gerbes ; 2^o dans *fône djèrberèce*, fourche à deux dents, assez rapprochées, pour manier les gerbes. — THOMAS, p. 360, a noté *jerberez*.

djonderèce, wallon. 1^o donné par GGGG. comme ayant le même sens que *gamberèce*, voy. ce mot. — 2^o grand rabot, varlope : PIRSOUL, I, 349 ; DASNOY, 347 ; GGGG., I, 257. — 3^o colombe, espèce de varlope renversée et portée sur quatre pieds. C'est l'outil qui est immobile et la pièce à raboter qui est manœuvrée par l'ouvrier. BODY, *Voc. des charrons*, etc., B., t. 8, p. 98, et *Voc. des tonneliers*, etc., B., t. 10, p. 265. — 4^o tenaille plate servant aux forgerons. Plate signifie qu'elle s'applique parallèlement sur les faces de l'objet à prendre : c'est une tenaille pour joindre l'objet. Le sens premier du mot est : propre à joindre.

dobulrèce, wallon verviétois, dans *rize dobulrèce*, LOBET, 493 : second versoir de charrue destiné à doubler le premier, afin de verser deux sillons à la fois. LOBET écrit *rize d'obulresse* (!); BODY, *Voc. des charrons*, p. 84, *riss dobelresse*.

dosserè, wallon, enfant de chœur. LOBET, 158, écrit *dozerai* et traduit par castrat; REMACLE, 2^e éd., I, 527, donne les formes *dosrai* et *geosrai*, enfants qui chantent au chœur. *Dosseray* existe comme nom de famille. Il est difficile d'admettre l'étymologie de GGGG., I, 181, et de séparer ce mot de dosseret dérivé de dos au sens de dossier, qui signifiait en anc.-franç. dossier d'un dais et le dais lui-même. Le sens premier serait-il acolytes ou chanteurs qui entourent le dais? — Cf. *Dict. gén.*, v^o dosseret; THOMAS, p. 84 dosserez et 89 dosserece, et HAUST dans les *Mélanges Kurth*, p. 318 fin.

« **échardrounette**, 1^o instrument qui sert à échardonner; 2^o chardonneret, oiseau », H. BAUDON, *Le patois des environs de Rethel*. Le mot semblerait une déformation, par métathèse de *r*, de *échardounerète*, dont le suffixe irrationnel *-erète* aurait remplacé un primitif *-erèce* (comparez les diverses formes de *houmerèce*); mais, comme il existe aussi un verbe *échardrouner*, il est plus prudent de considérer à la fois ce verbe et notre substantif comme de simples dérivés de *chardron*, lequel, comparé au wallon ardennais *tchèdron*, exprime deux fois l'rde cardonem (cf. scandalum: esclandre).

***effacerèce**, anc.-français. GODEFROY : *effaceresse*, qui sert à effacer.

escrevicerez, anc.-français, qui marche à reculons (GODEFROY), qui a rapport à la marche de l'écrevisse.

esteret, anc.-français, GOD., sorte de pâtisserie. Est-ce un (h)astaricius?

***êwerèce**, anc.-wall., forme que je rétablis d'après un texte liégeois cité par GODEFROY, v^o sou 2 : *un sou eauweresse*, 1585, et repris sous le mot *everez* par M. THOMAS, p. 76. La façon d'écrire *sou* sans accent et le féminin *eauweresse* ont empêché M. THOMAS de s'expliquer l'expression. Il faut lire *soù*, seuil.

Eauweresse est une francisation maladroite, un monstre comme les demi-lettrés du moyen âge en ont fabriqué par milliers. De plus *soū* réclame le masc. *éwerez*; si un texte de 1585 s'y est trompé, c'est qu'il s'agit d'une vieille expression (v. *baneresse*, qui est dans le même cas). Le sens est : seuil pour puiser de l'eau; il s'agit de degrés établis à l'endroit de la rivière où les ménagères vont soit puiser l'eau, soit battre le linge. — Le correspondant italien *acquereccia*, aiguière = (cruche) pour contenir l'eau.

fagnérèce, wallon, dans *grive fagnérèce*, litorne, grive qui séjourne dans les taillis proches des « fagnes ». Il va de soi qu'on dit aussi substantivement *fagnérèce*. THOMAS, p. 89.

faherèce, wall. ; dans un passage des *Noëls wallons* d'AUG. DOUTREPONT, p. 141 : *ɔji creū qu' ɔjel veū d'vins 'ne faherèce*. Le mot doit s'interpréter à l'aide du vers suivant : *Non fait, c'est 'ne cripe às moutons* (une crèche). L'opposition veut qu'on écarte le sens de bande, lange, pour adopter celui de corbeille destinée à contenir le maillot, les langes. Peut-être le mot est-il encore usité dans certains villages, mais nous ne connaissons que *fahé* ou *fache* et *fahète* ou *fachète* (maillot).

« **faneret**, fenaison », H. BAUDON, *Le patois des environs de Rethel*; pour : (mois) fanerez, mois propre à faner, comme on dit en wallon *fēnā-meūs*.

fènerèce, gaumais, dans *fōne fènerèce*, LIÉGEOIS, *Lexique gaum.*, p. 131 et *Compl.*, p. 63, v^o *fourchette*; BD 1908, p. 72 et 78. Fouine à deux dents et à long manche pour charger et décharger les récoltes. Sens primitif : (fourche) destinée à faner.

***ferrerez**. On trouve au *Gloss. français* de DU C., v^o *pain*, l'expression « pain ferez, par ex. gauffre ». Il me paraît évident qu'il faut comprendre : pain fabriqué avec le fer et lire *ferrez* ou *fererez*. C'est un de ces mots où les deux syllabes en *re* se sont superposées. Le mot est synonyme de *waufrerez*.

findérè, wall., 1^o hache avec laquelle on divise le bois destiné à faire des bêles, BORMANS, *Voc. des houilleurs liégiens*, dans B., t. 6, p. 192. — 2^o t. de tonn. : fendoir, espèce de hache, à manche

en équerre, qui sert à refendre les douves sur leur épaisseur. Elle s'applique sur la douve et on la fait entrer dans le bois à l'aide d'un maillet, BODY, *Voc. des tonneliers*, etc., B., t. 10, p. 251. — On trouve à Rethel *fendret*, fendoir, couperet, H. BAUDON, *Le patois des environs de Rethel*; dans GODEFROY *fenderet*, synonyme de couperet, encore deux pseudo-diminutifs. D'ailleurs, le wall. a aussi la forme féminine *finderèce*, qui garantit l'explication de *finderé* par -aricius.

finderèce, wallon, 1^o cochoir, sorte de hache destinée à faire des encoches sur les cercles. BODY, *Voc. des charrons*, B., t. 8, p. 85; *Voc. des tonneliers*, B., t. 10, p. 252; PIRSOUL, I, 267. — 2^o hache de charpentier, MATHELOT, *Voc. de l'art. maçon*, B., t. 11, p. 88. — 3^o hache de boucher, grande hache à lame rectangulaire qui sert à fendre la tête de l'animal, SEMERTIER, *Voc. de la boucherie*, B., t. 35, p. 39.

flotcherèce, wall. de Stavelot ; terme de tannerie : couteau d'ouvrier écharneur, J. HAUST, *Voc. du dial. de Stavelot*, B., t. 44, p. 507. Littéralement : lame pour enlever les *flotches* ou nœuds de chair adhérents à la peau.

floterèce, anc.-français ; dans GODEFROY, floteresse : sur laquelle on flotte.

* **folerez**, anc.-wall., pour fouler les draps. Ne se rencontre que sous la forme *folereche*, bien que se rapportant à un nom masculin. Ex. « molendinum unum cum suis appendiciis universis nuncupatum *le molien folereche*, contiguum molendino tanatorum leodiensium » 1373, *Échevins de Liège*, dans BORMANS, *Le bon métier des tanneurs*, p. 404. Une pièce du métier des drapiers, de 1365, contient les expressions *mollin follereiche* et *mollin follereche*, BORMANS, *Le bon métier des drapiers*, p. 202. Ces graphies sont d'imitation picarde. La forme fém. est encore usitée dans *rouwale folerez*, l. d. de Jupille. Voy. *Top. de Jup.*, B., t. 49, p. 267, où l'explication donnée n'a que la valeur d'une tradition orale. — Cf. *folerez* dans THOMAS, p. 96.

fonderèce, anc.-franç., dans l'expression *rue fonderèce*, (rue

de St-Quentin) 1295, c'est-à-dire rue destinée aux fondeurs, où sont cantonnés les fondeurs. Cf. GODEFROY.

forceret, anc.-franç., petit fort, d'après GODEFROY ; coffre, cassette, d'après DU CANGE. Construction ou engin pour servir de coffre-fort. Ex. « villes, chastelx et forceretz » 1357 (Lettre d'Edouard III). Ce forcerez est un syn. de fortorece tiré de fortia ou forcia. Pour le second sens GODEFROY renvoie à forgeret. Là, deux exemples donnent forgeret, un donne force-ret. Ce ne peut être le même mot qu'en passant par forcheret; mais ce qui empêche qu'il existe un dérivé de forger signifiant coffre, c'est que forgerez ne pourrait désigner qu'un outil ou une matière destinée à forger, non le produit de la forge.

fourtcheré, wallon chestrolais, fourchette, c.-à-d. « pièce de bois en forme d'Y, qui assujettit la flèche [du char] au train de derrière au moyen d'un ressort de bois appelé *garot*. DASNOY p. 84. — **fourtcheré**, gaumais, arrière-train du char, arrière-train du cheval (Prouvy-Jamoigne, note de L. ROGER). Sens primitif : en forme de fourche.

* **foûrerèce**, anc.-wall. Mot rétabli d'après l'exemple suivant noté par M. THOMAS, p. 96 : « vint boniers et set verges fueresses en terre à la mesure de Liege » 1248, *Romania*, XIX, 86. De *fuerre*, wall. *foûre*, foin, fourrage. Il ne s'agit pas, comme le conjecture M. THOMAS, de (verges) dont on se serf pour mesurer les terres fouies ; c'est l'étendue de terre, comprenant 20 bonniers, 7 verges, qui est qualifiée de *fueresse*, c'est-à-dire propre à donner du foin.

foûsserèce, wallon. GGGG., II, 526, note l'expression *carpe foûsseresse*, carpe œuvée. Il rapproche de ce mot le franç. du Centre carpe forcière, carpe qu'on garde pour la reproduction. Mais forcière ne vient pas de forcer : c'est une mauvaise graphie de forsière, foursière, dérivé de l'anc.-franç. fourser. Sous sa valeur substantive, forcière est mentionné dans le *Dict. gén.*, avec le sens de « petit étang où l'on fait multiplier le poisson ». — THOMAS, v° forserece, p. 96, l'a placé dans les thèmes nominaux. Il semble que le sens est : destiné à fourser,

que le thème est verbal, et que forcière est co-dérivé synonyme.

fouyerê, wallon de Solières (Huy), rameaux feuillus qu'on a plantés sur le parcours de la procession. On les recueille, on en met dans le foin pour qu'il ne se gâte pas et pour le préserver des rats. On peut interpréter ce mot en sous-entendant *rain* (rameau) ; alors le sens premier de *fouyeré* sera « garni de feuilles », par opposition aux rameaux recueillis pour être brûlés ou pour ramer les pois.

foyerèce, wall., t. de menuiserie : rabot ou bouvet à faire les feuillures. BODY, *Voc. des charrons*, etc, dans B., t. 8, p. 87; MATHELOT, *Voc. de l'artisan maçon*, B., t. 11, p. 88. De *foy*, fouiller, et non de *foye*, feuille, comme l'a très bien démontré M. THOMAS, *o. c.*, à l'article feuiller, p. 271.

gambarerê, touchi, dans SIGART, p. 192, « *gambré* : planche épaisse servant de pont pour arriver dans les bateaux » ; dans L. DUFRASNE, *Voc. de Frameries* : « *gambrét*, plan incliné en planches ». Dérivé de *gambe*, jambe, au sens de planche ou plancher destiné aux jambes, au piéton. Cf. *gamberèce*.

gaterèce, wallon, t. de sabotier à Lavacherie-sur-Ourthe : couteau ou plutôt lame tranchante recourbée en crochet et adaptée à un manche coudé, pour achever d'évider l'intérieur du sabot. Cf. *graterèce*.

goymerez, ceux qui doivent des corvées avec le *goy* ou serpe, DU C. *Gloss. franç.* — *Goy*, d'après les additions de CARPENTIER, est une serpe de bûcheron, ou une serpe à tailler les vignes, ou à arracher les buissons (syn. *vougesse*). — Pour *goymerez*, forme singulière que GODEFROY ignore, un texte latin d'une charte de 1319 encadre ainsi le mot : « De xj. libris et xv. solidis Turon. annui census, quem Petrus de Dyciaco miles habet et percipit super homines qui vocantur *les goymerez* et *les bandons* [sujets d'un ban] ».

graterè, franç. dialectal, Vosges, *galium aparine L.*, appelé ailleurs gratteron, graterœu. ROLLAND, *Flore pop.*, VI, p. 242. Le sens est herbe à gratter, propre à gratter : thème verbal + -erez; il n'y a pas de sens satisfaisant dans les dimi-

nutifs, qui doivent être des déformations. — **grateret**, H^{te} Marne, *ranunculus arvensis L.*, ibid., I, p. 53. Signifie : pour gratter, à cause des épines qui garnissent le fruit. Les carpelles du fruit de cette renoncule sont munis de longues pointes sur les faces. — **graterais**, à Semur, Côte-d'Or, ibid., I, p. 54.

graterèce, wall. de Bourlers, région de Chimay. Syn. **gate-rèce**, wall. de Lavacherie-sur-Ourthe. Terme de saboterie, outil pour aplaniir le talon du sabot en dedans : *li graterèce po netiè l' talon*. — Je crois que *gaterèce* est une déformation, et que la aboterie de Lavacherie est originaire de l'Entre-Sambre-et-Meuse, comme il appert d'autres mots.

grôyerèce, wallon de Monstreux-lez-Nivelles, dans *fauchèle grôyerèce*, fauille de forestier. Syn. *fièrmint a bûse*. — **grôyerèce**, à Clermont-Thimister, est substantif et signifie : serpe à long manche pour gruyer les haies, c'est-à-dire pour couper les branchettes du bas. BD 1907, p. 21.

hadrê, anc.-wall. 1^o sorte de chaudron : 1780 : « quatre marmittes de fer coulé, deux chaudrons *hadrays* et un grand a la lecive » *Reg. aux Œuvres de Sprimont*, 47, p. 17, p. 252, (citation comm. par M. Jean LEJEUNE, de Jupille). — 2^o Il y a un mot *hadrai* dans LOBET, 234, traduit par « baillé, baquet fait de la moitié d'un tonneau scié en deux, baillotte, baquet de bois, tonneau défoncé d'un côté ». GGGG. II, 533, n'a fait qu'abréger LOBET. BODY, *Voc. des tonneliers*, etc., B., 40, p. 257, définit de façon équivalente : « moitié d'un tonneau, tinette de brasseur ». C'est ce qu'on appelle communément *on côpé*. — Il semble bien que l'idée de couper en deux, diviser, soit inhérente au n° 2 ; dès lors il doit être de même racine que le mha. *hader* « *zerrisznes Zeugstück* », que le w. *hade*, étriqué, et *hadrène*. Mais le n° 1 est adjetif; le chaudron qu'il qualifie est un objet en fer. — 3^o *hadrai d' boûre*, une assiette chargée de beurre, Malmedy, BODY, *Voc. des agriculteurs*, B., t. 20, p. 86. Est-ce l'assiette qui s'appelle *hadré*? est-ce la motte de beurre trop grosse ?

halerasse, lorrain du pays messin, prune du *prunus fruticans* Weihe. ROLLAND, *Flore pop.*, V, 383. Le sens est : (prunes) à haler (secouer), propres à être secouées, donc halerèces.

hatcherê, liég. ; **hètcherê**, verv. ; **hatcheré**, gaumais ; couperet de cuisine à deux poignées, parfois à une seule (Herve), propre à hacher la verdure ou la viande sur le *tavel* ou *plantche hatcherèce*. — Le hachereau de GOD. est un faux diminutif.

hatcherèce, liég., nam. ; *plantche hatcherèce*, ard., Spa, BODY, *Voc. des charrons*, B., t. 8, p. 128 ; planche épaisse munie d'un rebord sur trois côtés, sur laquelle on hache la viande ou la verdure. — 2^e *hatcherèce* signifie aussi le couperet à Liège d'après GGGG., v^o *hatcher*. Alors, au lieu de sous-entendre un nom générique masculin, comme fer ou couteau, qui explique le masc. wall. *hatcheré* comme le franç. couperet, il faut sous-entendre uu nom fém., par ex. lame ou serpe. — 3^e hache ou couperet qui sert à couper les os et à les casser, ainsi qu'à fendre les bêtes en deux. En France, pour ce dernier usage, on se sert de la « feuille à fendre ». SEMERTIER, *Voc. de la boucherie*, B., t. 35, p. 46. — 4^e tranche, outil en acier qui sert à enlever les scories des parois des chaudières. Jean LEJEUNE, *Voc. des chaudronniers*, B., t. 40, p. 414.

hausseret, anc.-franç., chemin de halage, GODEFROY. Syn. *hausserée*.

haverèce, wallon ; en général outil propre à *haver* (excaver, râper, racler). 1^o pic des houilleurs, plat et tranchant, avec un manche en bois, servant à ouvrir des *héves* (rainures) dans les couches pour faciliter l'abatage, BORMANS, *Voc. des houilleurs* liég., B., t. 6, p. 201. GGGG., I, 283. — 2^o *plantche haverèce*, grosse planche appuyée d'un côté sur deux pattes, ce qui en fait une espèce de chevalet bas, dont on se sert en tannerie pour aplatisir les peaux en leur donnant partout la même épaisseur (pour *haver* et *ravaler*). BORMANS, *Le bon métier des tanneurs*, B., t. 5, pp. 363, 367, 381. — L'ancien wallon écrit *xhavresse* :

GGGG. II, 607 « manges de by et de xhavresses » (manches de pics et de h.) — Cf. THOMAS, p. 108, v^o eschaverece.

heneri, Vosges, patois de la Bresse, baguette de coudrier, de laquelle on détache régulièrement les éclisses appelées *henon*. J. HINGRE, *Voc. de la Bresse*, dans *Bull. de la Soc. philomatique vosgienne*, t. 32, p. 90. Ce mot serait en wall. **hineré*, baguette à *hiner* (détacher des éclisses).

hènistre, wall., grive draine ou haute grive, *turdus viscivorus L.* DEFRECHEUX, *Vocabulaire des noms wall. d'animaux*, B., t. 25, p. 55. L'adj. a été fabriqué sur la forme plus pure *hènisté* (eichenmistel) plutôt que sur *hènistré*, gui. Le sens ne peut être que : (grive) relative au gui.

heûrèce, wall., dans *fotche heûrèce*, fourche à secouer le foin. BD 1907, p. 37. Pour *heûrerèce*. Cf. *cheûverèce*.

hêyerèce, wall., outil pour *hêyt*, chantourner les lames de scies.

hièrtcherèce, wall. liég., croc pour attirer le panier à l'orifice de la bure. BORMANS, *Voc. des houilleurs liég.*, p. 203. — Dans le sens de femme qui traîne les paniers, il faut écrire *hièrtcherèsse* : c'est un autre mot, le féminin de *hièrtcheù*.

hiterè, wall., mioche. À rapprocher du gaumais *chiteré*, qui, se disant d'un papier, ne peut impliquer l'action.

hoterèce, anc.-wallon, trouvé dans le *Cartulaire de Fosses*, par BORGNET. 1^o, p. 110 : « item, et touttefois que on reboutte ledit vivier, il doit avoir ou ventisea ung trou de tariere hotterecht (variante terrer hottererck, peut-être hollerecht, ajoute la note) jectant eawe par la maistresse buze, et en tout temps, pour servir la bonne ville ». 2^o p. 142-143 : « Item ont déclaré encor par icelle dite lettre que quand l'eawe est detenue et remise dedans le vivier l'Evesque, que ou ventiseau ou ventelle doit avoir ung trou de tarrier hottereche jettant eawe par la maistresse buze dudit vivier ». Le sens est tarière destinée à boucher la hote. C'est, d'après M. AUG. LURQUIN, ce qui s'appela plus tard à Fosse *li pilot do grand vèvi* et la *hote* est *li trô do pilot*. Il s'agit d'un étang intermittent dont l'eau était évacuée à certaines époques.

houlerèce et **houdrèce**, anç.-wallon. M. RENÉ DUBOIS, auteur des *Rues de Huy*, a relevé les mentions d'une tour qui faisait partie des fortifications de la ville de Huy. Nous tenons de lui les formes suivantes, que nous rangeons, pour ne rien préjuger, dans l'ordre chronologique : 1^o (tour) *hullereche*, 1407, de SCHOOLMEESTERS, *Notice hist. sur la seigneurie de Marchin et son église* (dans *Bull. de l'Inst. arch. liég.*, 1873, p. 62) ; 2^o (tour) *houlereiche*, 1434 : « moulin aux papiers appelé alle devantrenne fosse sis devant la thour houlereiche », *Archives de la Ville de Huy*, vol. 19, p. 173 ; 3^o t. *hourlerece*, 1461, SCHOOLMEESTERS, ibid. ; 4^o t. *houdresse*, 1540 : « mollin as papiers sis sur le Hoyoux en dessous de la tour houdresse », *Archives de la Ville de Huy*, vol. 19, p. 173 ; 5^o t. *houldresse*, 1624, SCHOOLMEESTERS, ibid. ; 6^o t. *houdresse*, 1663, SCHOOLMEESTERS, ibid. — GGGG. nous permet d'identifier ces formes dissemblables en enregistrant, t. I. p. 313, les formes synonymes *hoïremen*, *houdemen*, *houlemen*, *hoünemen*, échafaud. Toute question de phonétique réservée, il est évident que *houlerèce* est à *houlemint* comme *houdrèce* est à *houdemint*, et que nous avons affaire à des variantes d'un même mot. Ce mot est dérivé de *hourd*, *hourt*, que GODEFROY définit en général par retranchement, palissade de claires, et en particulier, d'après Viollet le Duc, par « ouvrage en bois, dressé au sommet des courtines ou des tours, destiné à recevoir des défenseurs, surplombant le pied de la maçonnerie et donnant un flanquement plus étendu, une saillie très favorable à la défense ». Nul doute que la tour *houlerèce* ou *houdrèce* de Huy ne fût une tour à galerie en bois ou encorbellement de cette nature. Nous traiterons ailleurs les questions d'origine, de filiation et de sémantique relatives à *hourd*, *hourder*, *hourler*, *hourlé*, etc.

houmerèce, wall. liég., verv. ; *choumerèce*, ardennais; *cheume-rete*, chestrolais, DASNOY, 140; *keumerèce* et *keumerète*, gaumais, LIÉGEOIS, *Lex. gaum.*, p. 162; *kémeroce*, vosgien, dans THOMAS, p. 107, qui rapporte à tort *kémeroce* à *cremereece*; *chimerece*, Charleroi; *scumète*, *escumète*, *écumète*, rouchi, SIGART, DEL-

MOTTE, 224. Le sens est écumoire, littéralement passoire pour écumer le bouillon, etc. Il y a changement de suffixe dans les formes en *-ète*. LIÉGEOIS définit *keumerète* par petite écumoire, et *keumeresse* par écumoire, mais la distinction de sens est sans fondement. — Cf. THOMAS, p. 108, v^e escumerèce.

houperé, gaumais, LIÉGEOIS, *Lex. gaum.*, p. 142, **houperè**, chestrolais, DASNOY, p. 267. Meulon que l'on fait à la fin de la première journée de fanage.

houteré, wall. liég., terme de mineur. BORMANS, *Voc. des houilleurs liég.*, B., t. 6, p. 206, définit le mot : « bâtiment qui recouvre une bure aux bras ou petite fosse », et en fait un diminutif de *houte*, hutte. GGGG., I, 314, donne les sens de magasin et lieu d'attente, puis il revient sur le sens au t. II, p. XXXV ; alors *houterai* signifie : en général, selon SIMONON, hutte, abri ; en particulier, l'ensemble des bâtiments qui entourent la bure dans les petites exploitations, ce que l'on nomme aussi hutte en terme de mineurs. Enfin, au *Gloss. de l'anc. wall.*, GGGG. donne la forme *houtreau* : « ens houtreaux de fosses et huilleries (houilleries) » 1587. En dépit de cette forme en *-eau*, j'interprète le mot par bâtiment propre à se mettre *à houte* (a l'abri), à s'*ahouter*.

« **jottrait**, (hors d'usage), pièce de bois verticale adaptée aux extrémités des *hamindes*, et qui descend jusqu'au poitrail des chevaux ». BORMANS, *Voc. des houill.*, p. 208. La dernière partie est destinée à justifier l'étymologie que l'auteur fournit ensuite : « pour *diso-trait?* ». J'y vois un *josterez*, en wallon * *gosteré*.

lamerè, wall., bois attaché transversalement au cou d'un animal (vache, chien, porc, etc.) pour l'empêcher de traverser les haies. RENIER, *Hist. du ban de Falhay*, II, p. 69 : ordre « de munir de *billots* ou *lamrays* tous chiens de berger, mâtins de cour et autres, à peine de les voir tuer », 1715.— M. RANDAXHE signale dans une communication manuscrite qu'à Thimister, Clermont, etc. (pays de Herve) *lamerè* désigne la toile épaisse, dite aussi *vantrin*, mise sous le ventre du taureau, du bétail, pour empêcher la copulation. Ce mot est-il identique au précédent ?

Il peut être aussi une déformation de *laneré*, facilitée par ce fait que l'idée d'empêcher est commune aux deux objets. — Ce sens écarté, *lameré* paraît dérivé de *lame* syn. de *lamé*. GGGG. II, 10, v° *lamai*, cite un exemple précieux, qui montre que le sens premier de *lamai* est palonnier, et que le billot mis au cou des animaux est seulement dit « en forme de lamay ». Si *lamé* prend aussi ce second sens, c'est par comparaison ; le mot propre est *bâton lamerez*, substantivement *lameré*.

laneret, anc.-franç., pour *lanerez* ; dans GODEFROY : cardon laneret, peigne laneret : chardon ou carde pour la laine, pour peigner la laine. Thème nominal : *lana* + -aricius. — Mais le fr. *laneresse*, fém. de *lanier*, ouvrier qui travaille la laine, est un substantif en -eresse.

lârèce, gaumais, LIÉGEOIS, *Lex. gaum.* 144; *l'rèce* à Chiny ; côté d'une maison qui se trouve entre deux pignons. *Ans è abatu la l'rèce, èle atot fadue*, on a abattu le mur de côté, il était lézardé. De *latus* + -aricia. Bien entendu, la *lârèce* est le mur de côté quand le pignon donne sur la rue, suivant l'ancienne façon de bâtir. — GODEFROY donne *laresse*, arêtier. Ce sens est-il exact ? Les exemples qu'il fournit sont conformes au sens wallon ci-dessus.

lassèt, wallon, LOBET, = franç. *laceret*, « aujourd'hui remplacé par lacet, piton à grosse tête percée dans laquelle passe et pivote un corps mobile, tel par exemple qu'une tige d'espagnolette » : *Manuel RORET du serrurier*. Le *Dict. gén.* donne *laceret* et *lasseret*, piton à vis. La vraie forme est *loceret* = *locerez*, clou qui est percé en forme de *loce* (louche). En wallon, je ne trouve que *laset* (= *lassèt*) dans LOBET, 326. — Cf. THOMAS, 78 et 86 ; GODEFROY, *loceret*.

laterê, wall. de Cherain (N. du Luxembourg), « petite » latte employée dans le plafonnage, dit A. SERVAIS, *Voc. de Cherain*, dans le journal *l'Annonce de Stavelot*, n° du 30 avril 1905. S'agit-il vraiment de petites lattes, ou de bois plats, refendus, destinés, dans la pensée du menuisier ou du préparateur, à être

utilisés comme lattes ? Laterez existe en anc.-franç. sous les formes laterech, laterat (lateret dans GODEFROY), mais qualifie clou : cleus lateres, cleu laterech, cloz laterat. Dans notre sens wallon, ce serait bois laterez.

lâterèce, gaumais, dans *goute lâterèce*, épanchement de lait, soit de la femme, soit d'un animal, surtout de la vache. LIÉGEOIS, *Compl. du lex. gaum.*, p. 80. De lact + -aricia.

laverê, lavrê, wall., torchon, lavette, proprement linge destiné à laver (la vaisselle, etc.). — GGGG, II, 17 ; LOBET, 328.

lêherê, wallon, n'est plus guère usité que dans l'expression *ȝône lêherê*. REMACLE, 1^{re} édition, p. 204, traduisait *lêhrai* par « jeune homme imberbe » et *ȝônn lehrai* (excusez l'orthographe) par « jeune évaporé ». GGGG, II, 20, insère cet article et fait du mot un dérivé du verbe *lêre*, lêhou (lire, lu). Tout porte à croire qu'il est un dérivé de *lêhe*, lice, chienne, et que le sens premier est « jeune chien ». DEFRECHEUX, *Vocab. des noms wall. d'animaux*, 2^e éd., p. 79, note le mot sous la forme *lêhrêt*, fém. *lêhrette*, avec le sens de jeune chien, jeune chienne. Le mot n'est resté qu'au figuré, dans *ȝône lêherê*, qui ne signifie ni jeune évaporé (RM¹), ni jeune important (RM²), mais jeune garçon en quête d'amourette. LOBET, p. 339, le traduit ridiculement par « bacchant, qui court les bacchantes », mais il a la perception que le mot n'est employé que relativement au sexe. Disons que le sens premier est « propre à la lice, relatif à la lice », que *ȝônes lêherê*s signifiait jadis petits d'une lice, *ȝône* étant le substantif et *lêherê* l'adjectif. Quand l'expression ne fut plus employée qu'au figuré, on crut que *ȝône* était l'adjectif et *lêherê* le substantif. On pourrait objecter qu'il est bien plus simple de considérer *lêhrai* comme un diminutif en -ellum, dont le féminin, avec changement de suffixe, sera *lehrête*. Mais a-t-on réfléchi à l'étrangeté de désigner le jeune chien mâle par un nom tiré de la lice et qui ne pourrait signifier que lice en petit, petite lice ? Il est beaucoup plus logique d'admettre que tous les petits de la lice, mâles et femelles sans distinction, étaient désignés par les éleveurs et les

chasseurs du nom générique de *licerez*, — comme d'autres objets relatifs à la lice, — de même que les petits de la louve sont des *louverez*, en wall. *leūveré*. Il faut ajouter que les substantifs féminins *lēherète* et *louverèce* ne doivent avoir été employés que quand le sens générique se fut éteint; le genre de ces noms en -erez dépend uniquement du substantif sous-entendu, non du sexe de l'objet désigné. — Le mot est souvent déformé : LUCIEN COLSON, dans *Andri Mälâhe*, dit *lès ḥōnes lēvrés*; GGGG., dans ses extraits de VILLERS (B., t. 6, p. 58), note *on ḥōne havrai ou hawrai*, un jeune blanc-bec. À moins que *haweré* ne vienne de *hawer...* — Scheler a noté dans le *Catholicon* de Lille le mot **leceresse**, qui est le féminin de notre *lēheré* : « ganea, leceresse, putain ». *Lēhe* a le même sens en wallon.

lēperē, wallon, 1^o grosse lèvre; 2^o morceau de chair ou de viande semblable à une grosse lèvre. GGGG., II, 221, v^o *lēpe*, et 29, v^o *lipête*; id. dans SEMERTIER, *Voc. de la boucherie*, B., t. 35, p. 61, — 3^o pince, languette ménagée sur le devant du fer à cheval et s'appliquant contre le devant du sabot. LOBET, p. 330. 4^o « toyère, pointe au devant [?] d'une hache, qui entre dans le manche et la soutient ». LOBET, p. 669.

leūverē, wallon, louveteau. DEFRECHEUX, *Voc. des noms wall. d'animaux*, v^o *leūvrai*. — **loverèce**, dans *louresse-fosse*, l. d. à Francorchamps, noté aux Archives par M. Jean Lejeune. — **louverèce**, *loverèce*, louve, Rm², DEFRECHEUX, o. c. On ne trouve pas *leūverèce*. La suite des sens a dû être : relative au loup, ou aux loups; louveteau femelle, jeune louve. Cf. *lēheré*. — *Loverèce* a aussi le sens de courueuse. GGGG., II, 42. Cf. *lēcerèce*, v^o *lēheré*.

[**leuverē**, wall., lucarne. GGGG. II, 25 et 614. Dérivé par le suffixe -ellum de l'anc.-franç. luver, louer (?), (GODEFROY : ovier, lucarne), d'après la note de Scheler à GGGG., II, 614; celui-ci en fait un diminutif de *leuve*, larmière.]

* **leverez**. GGGG., II, 309, v^o *rīlvrese*, note l'ancien levairitz, au sens de accoucheu(se?). Si mal que soit graphié ce levairitz, il est difficile de ne pas y reconnaître un levaricius.

lignerè, wall., lange. GGGG., II, 28, écrit *linierai*, qui n'est pas conforme à la prononciation. Il le fait venir de *lineus*, qui a donné *linge*, comme *laneus* a donné *lange*, d'abord adjectif. *Lange* substantif a son adjectif en *-aricius* : *lanerez*, GODEFROY. Je conjecture donc *drap ligneréz*, pièce ou carré de lin, pour emmaillotter.

lingeret, anc.-franç., celui qui porte de beau linge, GODEFROY. Sens premier : qui aime le linge. Cf. *armerez*.

liseret, wall. de Neufchâteau, DASNOY, pp. 302, 128, liseré. Le *Dict. gén.* fait de *liseré* le participe de *lisérer*, dérivé de *lisière*, qui est donné comme d'origine inconnue. Mais on pourrait faire de *liseré* un dérivé de **lise*, radical de *lisière* et de l'anc.-franç. *lisiette* (*lisière*). Le verbe *lisérer* se serait développé du substantif compris comme un participe passé. Dans cette hypothèse, le sens premier de *liseré* serait : pour servir de **lise* : fil, tissu, cordon, ruban *liseré*. Quant au thème, je note simplement que l'ardennais dit *lestre* et que l'*i* n'est peut-être pas primitif.

listrè, wallon ard., liég., verv., stavelotain ; à Namur *listia*, PIRSOUL, *Dict.*, I, 385 ; lissoir, palette de plafonneur, qui *sert à lisser* les murs recouverts de plâtre ou de ciment. Je trouve *listriau* dans GGGG., II, 615, dans un texte de 1581 : « ceux qui... useront du listriau couvrant et placquant édifice ». GGGG., qui ne connaissait pas le mot d'autre part, traduit par mortier. Je conjecture, en dépit de la forme *listreau*, qui me paraît être une francisation maladroite, que la forme première est *listerez*, avec le sens de : (outil, palette) pour *lister*. Mais qu'est-ce que *lister*? Ce verbe manque dans les dictionnaires ; cependant le fr. *liste*, *listel*, l'all. *leiste*, l'ital. *lista*, m'empêchent d'y voir un simple synonyme de *lisser* ; je lui attribue le sens de façonner les bords, délimiter des filets.

literè, gaumais et chestrolais : *littré* à Prouvy, *littré*, *littriè* à Virton, d'après MAUS, *Dict. manuscrit* ; *littré* à Neufchâteau, DASNOY, p. 85, et à Chiny. Le mot, au singulier, signifie : châssis

d'une charrette, les deux « longues pièces de bois [reliées par des traverses] qui forment à la fois le fond de la charrette et les bran-cards », DASNOY. *Vous tèrerez lu litré d' la tchèrète et vous mètrez l' barù* (la caisse du tombereau) *s' lès rües* (roues), Chiny. On dit aussi *lité*, qui est lété dans le Nord : BODY, *Voc. des charrons*, B., t. 8, p. 101. Les deux mots paraissent dérivés de *lectum*, lit, au sens de base ou châssis de la charrette. L'un est un diminutif en *-ellum*, l'autre un dérivé en *-aricum* au sens de : pour former le lit, pour servir de lit ou base.

***livré**, anc.-wall. On trouve dans BORMANS, *Le bon métier des drapiers*, B., t. 9, p. 271, les textes suivants : « *livrea*, poids de 12 livres servant autrefois d'unité pour vendre la laine » — « les pessants condist *livreaux...* » 1527, 1566 — « avoir poisé 26 *livrars* de laynes » 1580. — Pourquoi un poids de 12 livres serait-il désigné par un diminutif ? J'en conclus que *livreaux*, *livrar*, et même *livrea*, sont des graphies maladroites et contradictoires, qui interprètent un terme *livré* ou plutôt *livré*, déformé de *livrerez* = *libraricius* par superposition des deux *r*. *Lès pessants livrés*, comme on devait prononcer en 1527, sont les poids métalliques qui comptent par livres, consistant en livres, par opposition aux poids d'une horloge, d'un tourne-broche ; puis *livré* a signifié tout seul cette espèce de poids, et enfin une unité de poids.

livrète, wallon, forme en bois pour mesurer le beurre en livres. GGGG., II, 30. — Inventaire de 1758 de Mainvault (Ath), comm. de J. Dewert. Comme *livrète* n'est pas une petite livre, j'y vois une déformation de *livrèce* (forme *livrèce*) analogue à celle de *escumerète*, etc.

liveriche, anc.-wallon, d'une livre, consistant en une livre. « J. Michelo, boulanger, veut qu'on distribue aux pauvres à ses anniversaires : decem panes seu *miche* in vulgari dicte *miches liveriches* », 1415 : BORMANS, *Documents divers* dans B., t. 6, p. 105. « Item, du pain de iiiij. muis spelte en *miche livriche* » 1432 : BORMANS, *ibid.*, p. 110. « Un muid de blé devera donner

120 *miches liveriches* », Chartes I, 113, 3 : SEMERTIER, *Voc. des boulangers*, B., t. 34, p. 274. Je trouve encore *livriche* dans une Ordinance du Prince-Évêque de 1751 relative à Verviers. Il paraît résulter de ces textes que *liveriche* = *liverèche* = *livrèche*. 1^o Il y a eu dans ce mot superposition des deux *r*, phénomène expliqué par M. THOMAS, *o. c.*, p. 69. 2^o On trouve -iche pour -èche dans brasseric (THOMAS, p. 95 et 74), peut-être dans *bourriche*; dans l'anglais (normand) *butteris* (THOMAS, p. 101) : sont-ce des restes de la forme à *i* long -aricius? ou faut-il expliquer *liveriche* par allitération avec *miche*?

lomberé, wallon. GGGG., II, 35, écrit *lomberai*, griblette de porc, échinée. SEMERTIER, *Voc. de la boucherie*, B., t. 35, p. 61, donne *lombrai* et *longrai*, avec le même sens, et ajoute en note que le mot se dit aussi d'un petit morceau de viande adhérent en partie à l'épine dorsale du bœuf. Comme il ne s'agit pas de petits lombes, on est bien forcé d'interpréter par *lomberez*, morceau ayant rapport aux lombes.

longuerèce, anc.-wall., terme d'extraction d'ardoises, est dans DELMOTTE, *Essai d'un gloss. wall.*, p. 405, 1^o *longueresse*, et dans Littré. On taille dans la carrière d'ardoises des prismes rectangulaires allongés; on débite ces masses par le clivage dans une hutte en dehors de la mine. Ce sont ces masses prismatiques allongées avant la mise en œuvre qui s'appellent *longuerèces*. Le sens primitif doit être adjetival, comme pour *panerèce*: 1^o relatif à la longueur, 2^o entaille ou face dans le sens de la longueur, 3^o bloc détaché en longueur. — THOMAS ajoute que MOZIN connaît seulement *longuesse* (« partie de la carrière qu'un ouvrier travaille »), ce qui nous fournit un mot en -itia du type *paresse*, *grossesse*.

lozeré, wallon, cordonnet brodé au chef d'une étoffe pour l'embellir. MARTIN LEJEUNE, *Voc. de l'apprêteur en draps*, B., t. 40.

makerê, anc.-wall. Instrument en forme de râteau avec lequel on allonge le drap en le battant (*maker*). BORMANS, *Le bon métier des drapiers*, B., t. 9, p. 272, croit que ce mot est le même que *makeré*, sorcier, fr. maquereau. Partant de là il s'évertue bien inutilement à montrer que la sorcellerie consiste ici à tromper en allongeant le drap indûment. On trouve *macrea* dans une charte de 1527, dont BORMANS, o. c., p. 133 et 272, donne cette phrase : « On ne peut dorénavant plus employer l'instrument appelé *macrea* pour attacher la tête de l'étoffe à la *wende* ». — Le sens primitif doit être : instrument pour *maker*. Il a sonné ensuite comme un diminutif de *makeū*.

monterèce, anc.-wall., dans *xhalles montresses* : « hereirs, mairnis, xhameaux de chaer, xhalles montresses et xhalles d'aoust » (1382), RENIER, *Hist. du ban de Falhay*, II, 33. Le sens est : échelles propres à monter, servant à monter, par opposition aux échelles des charrettes ou ridelles, etc.

[**moteret**, anc.-franç., « aux motterets de la rivière » : mottes ou monticules formés par érosion le long d'une rivière, GODEFROY. Diminutif en -er-et.]

moûnerê, wall., nom de la mésange à longue queue, *Acredula caudata L.* DEFRECHEUX, *Voc. de la faune wall.*, v° *masinèje* (B., t. 25). Le sens premier est : relatif au meunier (suffixe -aricius), ou : petit meunier (suffixe -ellus), parce que, comme le meunier, cet oiseau a la tête et le haut du corps blancs. Le synonyme *moûnt* milite en faveur d'un *moûneré* diminutif.

mousseré, gaumais (Chiny, Étalle); **moussiré**, chestralais, Neufchâteau, DASNOY; **mosserê**, ardennais, Laroche (*mossé* dans le N-E. wallon, *mosset* et *mossia* à Namur, PIRSOUL; *mousset*, *mousset* en rouchi). Si le namurois *mossaria*, que donne DEFRECHEUX, est confirmé, il faut admettre un suffixe diminutif dans *mosseré*. Sinon, il est permis de l'interpréter dans le sens primitif de litière, tapis, etc., formé de mousse, ou encore lieu abondant en mousse.

murè ou **murèt**, wall., giroflée de muraille, *Cheiranthus cheiri* L. Variantes : GGGG., II, 148, donne pour le liég. et le nam. *murè*, pour le rouchi *muré*. SIGART (Mons) a *muret* et *meuret*. HÉCART (Pas-de-Calais) a *muret*. LEZAACK (Spa) *meuret*. Synonyme *muralyer*. Comme un diminutif *muret* ou *muré* signifierait petit mur, je vois dans *muret* un primitif *murerez*, propre aux murailles.

muserèce, wall. de Neufchâteau, DASNOY 421, *miserète*, GGGG., II, 120, v° *mizuète*. Musaraigne. De *mus*, souris. Sens primitif : animal des champs ressemblant à la souris.

nokerè, wall., 1° broussin, excroissance d'une plante ligneuse, REMACLE¹, 233, et REMACLE², II, 350, v° *nokrai*. GGGG., II, 166. — 2° *nokeré*, *noukeré*, pointe spéciale du clou de cheval. TRILLET, *Voc. de la fabric. des clous...*, B., t. 50, p. 633. Le sens primitif est : qui ressemble à un nœud, qui a des analogies avec un nœud.

[**noyerèce**. DU CANGE a tiré d'un ancien glossaire latin-français la phrase « *natrix*, noerresce, un serpent ». On doit évidemment comprendre noerresce comme une traduction de *natrix*, nageuse, donc comme le féminin en *-esse* de *noeor*, nageur. Peut-être, comme nom de l'hydre ou d'un serpent d'eau, le mot est-il en *-erèce* : serpent destiné à nager, capable de nager.]

panerèce, wall. 1° face de la brique destinée à l'extérieur du mur. C'est le long côté par opposition au côté court, appelé boutisse. *Lès pareùs' d'ine briquetirèye sont faites a boutisses èt panerèces*, G. HALLEUX, *Supplément au voc. du briquetier* (inédit). 2° pierre ou brique employée en parement, c'est-à-dire de façon que son côté long soit dans le surface du mur, pour former le *pan* de la muraille. La boutisse est celle dont le côté court reste visible. — GGGG., II, 190 ; THOMAS, p. 91. — Ces mots *paneresse* (avec *ss*) et *boutisse* sont français au sens 2 ; cependant le sens primitif doit avoir été adjectival : face *panerèce*, face *boutisse* ; puis face a été sous-entendu ; puis le nom a passé de la face à la brique placée d'une certaine façon.

passerète, wall. chestrolais et gaumais, DASNOY, *Dict. wall.-franç.*, p. 387, 145, ustensile pour passer, passoire. Il y a changement de *-ece* en *-ête* ou formation analogique d'après *cheumerète*, nord-wallon *choumerèce*, *houmerèce*, écumeoire.

pateuré, gaumais, LIÉGEOIS, *Lex. gaum.*, p. 155, rustre, homme mal élevé. Le même a aussi *pateurau*, terrain inculte, prairie sèche où l'on ne récolte pas de foin, et où l'on se contente de faire pâture les bêtes. Ce dernier doit être un mot étranger; sinon, le suffixe *-eau* n'y existe qu'en apparence. Quant à *pateuré*, j'y vois un primitif *past(r)erez*, relatif au pâtre.

* **pescherez**, anc.-franç. On trouve dans DU C., *Gloss. franç.*, p. 259, l'expression battelet pescheret, nacelle pour pêcher. À rapprocher de *pescherez*, oiseau qui pêche, donné par THOMAS, p. 105.

pèsérè, wall., balance romaine, à Liers; « balance américaine servant à éprouver la force d'un ressort », CLOSSET, *Voc. de l'armurier*, B., t. 34, p. 215. C'est donc un instrument qui, sans ressembler à la balance, sert à peser. En liég. *pèsé* FORIR, HUBERT, franç. *peson*.

pèterè, wallon, 1^o bâton ferré pour frapper (*peter*) sur la glace, etc.; syn. de *piqueré*. GGGG., II, 215. — 2^o bâton garni d'une pointe de fer et qui sert de canne aux paysans. BODY, *Voc. des tonneliers, etc.*, p. 280. — 3^o *pèterè*, gaumais, Virton, MAUS; *puteré*, Tintigny, LIÉGEOIS, *Lex. gaum.* p. 161; *puteré*, chestrolais, Neufchâteau, DASNOY, p. 30, sorbier des oiseleurs, *sorbus aucuparia L.* M. Maury, de Chiny, me dit qu'on grille ce bois pour en faire des manches d'outils, et qu'il pétille beaucoup à cette opération. De là son nom. Le rouchi a *pétriau*, le champenois *pétreau*, au sens de génévrier, parce que les branches de genévrier pétillent beaucoup quand on les brûle. — 4^o *pèterè*, ardennais, Cherain, petite poire, ce que l'on appelle aussi pour la même raison *craquète*. — 5^o nom de lieu à Sprimont: « item demy journal ou environ d'orge mellé a petteroy [= à pèterè] » 1699. *Oeuvres de Sprimont*, 25, 7 v° (Comm. de M. JEAN LEJEUNE, de Jupille).

[**picerê**, wall., traverse en bois qui porte les lames. MARTIN LEJEUNE, *Voc. de l'appréteur en draps*, B., t. 40, écrit *piss'rai* comme *pise* perche, et différemment de *picège* pinçage. J'en conclus qu'il faut écrire *pice* perche, *piceré* petite perche.]

lès **Piètresses**, lieu dit à Jupille. Doit s'écrire *piètrèces* et signifie : terres propres aux perdrix. M. Haust, qui me signale ce mot, ajoute : « Dans mes notes sur la *Toponymie de Jupille* de MM. LEJEUNE et JACQUEMOTTE, j'explique ce mot comme dérivé de *pietri* à l'aide du suffixe *-esse*, lat. *-icia*. Je crois maintenant que *piètrèces* est une simplification de *piètrrèces*. Comparez *bèvrèsse* ».

pincheriau, rouchi, picard, VERMESSE, p. 386 ; pince de paveur, ciseau de maçon pour couper les murailles. Faux diminutif, semble-t-il, par substitution de suffixe.

pinerèce, anc.-wall., instrument pour peigner la laine. Privilège des drapiers d'Ath, dans BORMANS, *Le bon métier des drapiers*, B., t. 9, p. 278, v° *peigne*.

piquerê, wall., bâton pointu, propre à piquer. Spécialement : 1° les deux bâtons, armés de pointes de fer, dont les enfants se servent pour faire avancer leur traîneau. (Verviers, Jupille). — 2° aiguillon pour piquer les bœufs, SEMERTIER, *Voc. de la boucherie*, B., t. 35, p. 78. — 3° pointe carrée, pliée d'équerre, servant à élargir les trous, JACQUEMIN, *Voc. du serrurier*, B., t. 16, p. 237. — 4° *golis piquerés*, bâtons feuillus et ornés, de processions et de fêtes. — 5° *piquerê a bayonète*, *piquerê a maclotte*, LOBET, 424. — Faut-il comprendre : petite pique ? ou bâton disposé de façon à piquer (la glace, le bœuf, etc.) ou à être piqué (en terre) ? — On trouve dans la *Flore de ROLLAND*, I, 54, le mot *piquerau* (-ot ?) en Anjou et Poitou pour désigner le *ranunculus arvensis L.* — Comparez piqueret de God., dont l'exemple est « *claus piquerées* », clous, non pointus comme traduit God., mais destinés à piquer.

planerê, wall., sitelle d'Europe, syn. grimpereau bleu, pic bleu ; namurois *planeria* (?), d'après DEFRECHEUX.

[**plastré**, wallon, pâtée, GGGG. II, 233. C'est un diminutif dont la traduction par pâtée ne rend pas tout le pittoresque. D'abord *plastrer* et *plasse* sont dits comiquement de la nourriture. Un *plastré* est un bon petit papin qu'on se colle dans l'estomac !]

platrèce, PIRSOUL, II, 149, outil pour étendre le plâtre. Le mot doit être emprunté ; sinon, il aurait la forme *plausterèce*. Au reste, cette forme empruntée (au rouchi ?) doit être elle-même pour *platrerèce*, par superposition des deux *re*.

plazeré, gaumais : Buzenol, Sainte-Marie. 1° petite place en général, petit terrain bien plat : *v'la in viladje qu'est bati su in bé plazéré*. 2° pelouse devant la maison pour y étendre le linge au soleil (*mète a la rive*). 3° clairière. Le mot a mieux conservé que le primitif place, lat. *platea*, le sens de terrain plat. Mais est-il un diminutif, comme le sens 1 semble l'indiquer, ou un locus *platearicius* ?

plènerèce, wallon, outil de tourneur servant à planer les cylindres de laminoirs, planeuse. JEAN LEJEUNE, *Voc. du fabricant de fonte, fer et acier*, dans B., t. 43, p. 209.

[**plonkeré**, wallon, syn. *plonkèt*, *plonkeù*, *plonkerou*, grève castagneau, *Podiceps fluviatilis minor* Gm., plongeon de rivière. Diminutif signifiant petit plongeur ?]

pokeré, wallon, orgelet ; selon HUBERT, *Dict.*, « poireau », c'est-à-dire verrue. GGGG., II, 242. Le sens premier doit être : bouton ressemblant aux *pokes* ou pustules de la petite vérole. Ni l'orgelet ni la verrue ne sont plus petits que les *pokes* de façon à justifier un diminutif.

Porcheresse, commune de la prov. de Luxembourg, arrondissement de Neufchâteau ; commune de la prov. de Namur, arr. de Dinant. Il faudrait écrire Porcherèce, de porcaricia, car il ne s'agit pas ici de *pwatcherèse*, gardeuse de porcs, mais d'une place pour les porcs, soit comme étable, soit pour la glandée. Comme ce nom appartient à une quinzaine de lieux dits et communes de France, d'après le relevé de M. THOMAS, p. 92, je

pense qu'il s'agit plutôt d'un endroit coutumier où le porcher d'un village menait jadis son troupeau de porcs (*sanre*) à la glandée.

pordjèterèce, wall., truelle destinée à gobeter ou rejoointoyer (*porjèter*, litt^t pro-jeter). PIRSOUL, II, 167. *Ridjèterèce* a le même sens. LOBET, 449, définit ainsi : petite truelle qui n'est mise en usage par le plafonneur que pour les ornements en relief, [par] le maçon [que] pour crépir. De plus, il appelle *porjètède* un crépi laissant les pierres ou briques apparentes et ne couvrant que les joints.

poterèce, rouchi. VERMESSE, *Dict. du patois de la Flandre française ou wallonne*, p. 404, fournit l'article : « Potresse, potasse, terre à poterie ». La première de ces formes, dont la seconde n'est qu'une déformation, signifie évidemment, dans le sens adjectival, propre à faire des pots ; terre est sous-entendu.

purerèce, wallon, dans *banse purerèce*, manne ou panier d'osier destiné à laisser égoutter les écorces qu'on retire des bassements ou *côuvélâs*. BORMANS, *Le bon métier des tanneurs*, v° *purresse*, p. 382, 365, 370.

pwèterè, wallon, 1^o bâton destiné à porter deux seaux sur l'épaule, palanche. GGGG., II, 241, v° *poirter*. BODY, *Voc. des tonneliers, etc.*, B., t. 10, p. 284, syn. *côûbe*. 2^o *pwèteré d' l'anseù*, traversier, bâton pour porter les cordes dans un métier de tisserand. 3^o *pwèteré d' mèstî*, 1^o bâton porte-lames, destiné à hausser et baisser alternativement les lames du métier ; 2^o cassin, châssis situé au dessus du métier à tisser, destiné à porter les poulies. D'après BORMANS, *Le bon métier des drapiers...*, dans B., t. 9, p. 281. — 4^o au plur., deux bâtons croisés derrière la nuque, destinés à porter un panier ou quelque autre fardeau sur le dos. — 5^o deux perches parallèles portées horizontalement par deux personnes, destinées à transporter, comme sur un brancard, du foin, etc. S. RANDAXHE, BD 1907, p. 105. — Le thème est verbal. Un diminutif en -ellum n'aurait aucune raison d'être.

qwârerèce, wallon, dans *hêpe qwârerèce*, hache destinée à *qwârer* (équarrir). A. BODY, *Voc. des charrons, etc.*, dans B., t. 8, p. 93.

rac'térèce, wallon namurois ; PIRSOUL, II, 185 : « chaîne que l'on attache au timon d'un chariot ». Le sens générique est : chaîne destinée à retenir ; je n'ai pu préciser la définition insuffisante de PIRSOUL.

rafilerèce, wallon, pierre de rémouleur, pour affiler les tranchants. BODY, *Voc. des charrons, etc.*, B., t. 8, p. 111, et *Voc. des tonneliers, etc.*, B., t. 10, p. 287.

recevrèce, nom d'un édicule du XV^e siècle bâti à côté de la remarquable église gothique d'Avioth, près de Montmédy. Cette chapelle détachée servait à recevoir les offrandes apportées par les paroisses voisines le jour de la décollation de saint Jean-Baptiste. Un fac-simile de ce curieux monument se trouve au musée rétrospectif du Trocadéro. Viollet-le-Duc lui a consacré une monographie dans son dictionnaire d'architecture. Une étude complète sur l'église d'Avioth a paru dans le *Bulletin de l'Institut archéologique d'Arlon*. Enfin Jean d'Ardenne la décrit dans son guide du touriste *l'Ardenne*, t. I, p. 273-275, édition de 1903.

rejoindrèce, montois, varlope, long rabot : DFLMOTTE, *Essai d'un gloss. wall.*, p. 589.

rèperèce, wallon, sarcloir, nom que prend la *bouterèce* à Lincent-lez-Hannut. Dérivé de *rèper*, franç. riper, gratter.

ricèperèce, wallon ; *ruciperèce*, gaumais, LIÉGEOIS, *Compl.*, p. 115 ; grande scie pour *ricèper*, c'est-à-dire pour scier transversalement un tronc d'arbre. GGGG., II, 314. S'appelle aussi *fier à r'cèpe*, *ricèpe*, *ricèpeù*, *côperèce*. PIRSOUL, II, 207, BODY, *Voc. des charrons, etc.*, B., t. 8, p. 119.

ricranerèce, wallon, espèce de scie destinée à *ricraner*, c'est-à-dire à scier suivant une ligne courbe. Elle sert surtout dans la préparation des bois de fusil. GGGG., II, 302. THOMAS, 107 et 109. — Cf. *crènerèce*.

ridjèterèce, wallon, petite truelle pour *ridjèter* (récrépir). GGGG., II, 307, d'après LOBET, 489, qui ajoute : truelle qui n'est mise en usage que pour de menus ouvrages de maçons, de plafonneurs. Cf. *pordjèterèce*.

rifinderèce, liége., dans *sôye rifinderèce*, MATHELOT, *Voc. de l'artisan maçon*, B., t. 11, p. 124; *refendrèce*, rouchi, « scie à scier de long » : DELMOTTE, *Essai d'un gloss. wallon* (montois), p. 587.

riliverèce, liége., verv. ; *relèverèce*, rouchi, garde de couches. GGGG., II, 309. — Cf. *leverez*.

riparerèce, wallon namurois, outil pour recrépir, *riparer*. GGGG. II, 312; PIRSOUL, II, 220; THOMAS, 109. GGGG. a en outre un article *réparerèse*, namurois, à qui il donne, comme premier sens, le sens précédent, comme second sens : partie de la machine appelée *brôye*, qui sert à éléver les bois. La *brôye* est un élévateur à levier. Que faut-il penser de ces deux formes ? Le namurois Pirsoul, faisant un dictionnaire namurois, s'est contenté, comme il lui arrive souvent, d'enregistrer les notes du liégeois Grandgagnage sous le titre *ripar'resse*.

ripasserèce, wallon, carder très fine pour « repasser » la laine déjà cardée. BORMANS, *Gloss. du métier des drapiers*, B., t. 9, p. 283.

sabouré, picard, VERMESSE, 453; sable grossier, sable à écurer. Je conjecture sablerez avec le sens de : gravier ressemblant à du sable.

[**samerèsse**, wallon liége., cigale à l'écume (*same*, sauterelle enveloppée d'une sorte d'écume. GGGG., II, 338. Sans doute il faut ici comprendre que cette cigale fabrique son écume, elle fait l'action : le mot est en -erèsse.]

1. **sèmerèce** (aussi *sém-*, *sim-*), pierre à aiguiser. — GGGG., II, 355, v° *sème*; THOMAS, p. 110.

2. **sèmerèce**, wallon, dans *banse sèmerèce*, manne destinée à recevoir les graines à semer, plus simplement manne ou panier pour semer. BODY, *Vocab. des tonneliers, etc.*, B., t. 10, p. 294,

l'appelle aussi *sèmeù* (panier en paille à forme évasée et anse). Je ne doute pas, cependant, que *sémerèce* ne soit formé avec le suffixe *-aricius* : les mots en *-erèsse* ne restent pas accompagnés de leur substantif.

[**sizerèsse** ou **sizerète**, wallon, var. *sizeù*, *sizète*, colchique d'automne. Fleur relative aux *sizes*, longues soirées d'automne, c'est-à-dire apparaissant avec elles ? ou fleur veilleuse, comme l'indiquerait son nom wallon de *sizeù*, veilleur, et son nom français de veilleuse ?]

1. **soperèce**, wallon. DASNOY, p. 85, écrit *sous-presse* (!) et définit « lisoir, pièce de bois qui recouvre l'essieu de derrière et dans laquelle sont implantés les *moutons* (bras). BORMANS, *Voc. des houilleurs liégiens*, p. 239, écrit : « *sopresse*, s. f., (hors d'usage), pièce de bois faisant partie d'un *herna a ð'vâ*, dans laquelle est fixée la *pêlée* ou le *bousson* [pivot] de l'arbre qui tourne ». Enfin GGGG., II, 375, donne le mot comme usité en Condroz avec cette définition : « partie d'un chariot, pièce de bois transversale sur laquelle repose et pivote le *hamé* ». BODY, *Voc. des agric.*, B., t. 20, p. 181, reprend le mot comme existant en Ardenne et reproduit la définition de GGGG.

2. **soperèce**, namurois, ardennais. Le sens de levain que donne GGGG. est erroné ; celui que donne PIRSOUL : « action de préparer la pâte pour faire le pain, puis de la laisser [action de laisser !] lever » ne convient pas à un substantif. On dit *fé soperèce*, préparer la pâte, à Namur, à Sprimont : c'est une déformation de *fé s' soperèce*, car à Laroche on dit *ði m' va fé m' soperèce*. La *soperèce* n'est pas la levure, ni le levain ; c'est la première pâte résultant du levain dilué dans de l'eau tiède avec un peu de farine. On laisse lever cette base de la pâte avant de la mêler à la masse de farine à pétrir.

[**spiterê**, wall., saumonneau à l'âge de *spiter*, propre à *spiter*. Ce verbe, qui signifie au sens propre éclabousser, jaillir, est pris ici, comme dans l'adjectif *spitant*, au sens de faire des mouvements vifs, des sauts et des bonds. — GGGG., II, 388.]

stèssinerèce, wall., cuiller pour *estessiner* (arroser un rôti à la broche), GGGG., II, 399. De *estessiner* ou *tessiner*, que GGGG., I, 196, donne sans étymologie.

[**tastrê**, wall. de Malmedy. VILLERS, *Extraits de GGGG.* dans B., t. 6, p. 87, donne « *tastrai*, solive, soliveau ». C'est un diminutif de *tastre*, poutre, dont GOD. donne deux exemples.]

tchak'terèce, wall.; 1^o pierre plate servant à une espèce de jeu de billes. *Djouwer al tchak'terèce*, c'est jouer à retourner avec une bille qu'on laisse tomber d'une certaine hauteur des pièces de monnaie mises à plat sur une pierre. Littéralement : pierre propre à *tchak'ter*. Le verbe signifie produire des bruits, des *tchak*, en heurtant la pièce avec la bille. Voy. DELAITE, *Glossaire des jeux wallons de Liège*, dans B., t. 27, p. 142. — 2^o filet pour pêcher au choc, pour *tchak'ter*, A. JACQUEMIN, *Voc. du pécheur*, B., t. 29, p. 253. Le sens donné dans BD 1909, p. 28, s'éloigne beaucoup de celui-là : *pèchi al tchak'terèce* signifierait, à Andenne, pêcher avec un poisson d'étain ou de plomb comme amorce. On agite ce faux poisson, qui *tchik'téye*, c'est-à-dire qui avance par *tchikets*, par courtes étapes. Ce rapprochement de mots rend louche la définition elle-même. — 3^o Au contraire, *tchak'terèse*, grive qui fait *tchak-tchak*, semble bien être d'un adjectif en -erèse.

tchanteriye, gaumais de Virton; *tchanteré*, gaumais du nord; *tchanteré*, chestrolais : 1^o grillon, MAUS, *Dict.* (manuscrit); LIÉGEOIS, *Lexique gaum.*, p. 111; DASNOY, p. 275. 2^o *tchanteré des bruyères*, alouette pipi, DASNOY, p. 372. — Est-ce un vrai diminutif de chanteur, ou un faux diminutif, produit par méprise de suffixe, comme doit l'être l'anc.-franç. *chanterel*, livre d'église, qui n'est ni un petit chanteur, ni un chanteur, mais un livre *chantereuz*. Le président de Brosses dit encore adjectivement des alouettes *chanterelles* (voy. *Dict. gén.*, sub *v^o*).

[**tchapitré**, gaumais, salle en avant de la tour à l'église paroissiale de Jamoigne (Luxembourg méridional). Comm.

manuscrite de L. ROGER. Il existe un chapitreau en dialecte normand (cf. GOD. v^e chapitel) qui signifie auvent, porche d'église.]

tchèdjerèce, wallon, « fourche à manche long, plus gros, à dents plus larges que la *fotche d'awous'* ». BD 1907, p. 37. Elle est à deux dents et sert à enfourcher et à charger le foin.

tinderê, wall., défini par BORMANS, *Voc. des houilleurs liégeois*, B., t. VI, 2^e partie, 1862 : « pièce de bois que l'on chasse entre deux autres pour maintenir celles-ci en place. De *tini* (tenir) ». Je crois plutôt que ce mot vient de *tinde* (tendre), car le *d* ne s'explique point par le verbe *tini* ou *tinre*, et qu'il faut y voir une simplification d'un *tindrerê*, pièce pour tendre.

tonderèce, wall. de Clermont-Thimister, dans *hèpe toderèce*, serpe destinée à tondre les haies, c.-à-d. à couper les grandes branches qui dépassent, la cognée étant réservée pour les tiges et les arbres. S. RANDAXHE, dans BD 1907, p. 19.

toûnerèce, wallon, dans *pire toûnerèce*, meule de moulin, meule à aiguiser, proprement : pierre taillée et disposée de façon à tourner.

truicerèce, anc.-franç., dans « plaie truiceresse » ; adj. que GODEFROY traduit par perforante. Le thème est un dérivé de *traucum, trou. Le sens est : propre ou destiné à percer.

[**vanterê**, wallon, vântard. GGGG., II, 460. GOD. a un ex. où ventereaulx rime avec trompereaulx : ce sont des diminutifs de trompeur et vanteur.]

« **vantresse** », anc.-franç., GOD. ; censive de vingt deniers pour livre. Le mot est tiré des Archives du Loiret. Il s'agit d'une censive vinterèce, à vingt deniers.

? **vèterê**, wall. ardennais de Marche, loggia. Comm. manuscrite de M. Louis BRAGARD, qui écrit *vetetrai*. Je conjecture un *vertaricius, destiné à tourner. Comparez à *vertire*, porte de fenil qui peut faire un demi-tour complet, le gond étant à l'extérieur (Manhay, comm. de M. A. Gilkinet). S'agit-il bien d'une loggia, chose toute moderne en notre pays, ou d'une vitrine mobile ?

voiturais, anc.-franç., dans « porte voituraise » donné par GODEFROY ; destiné aux voitures. Semble bien être un *voiturerèce* méconnu.

***wauferê**, *gauferais* en anc. rouchi de Tournai, (fer) qui sert à faire des gauffres. Sept ex. de GODEFROY, v° *waufret*, sont de la région tournaisienne. Il y a donc un *wauferé* à rechercher dans cette région de la Belgique romane. Voyez *férerez*, même signification. Cf. THOMAS, p. 69.

Jules FELLER.

Enquêtes à faire (¹)

1. « Courir la pretantaine » se dit à Pellaines (Lincent) *esse al brake* et aussi *coræ lès honts*. Cette dernière locution est, je crois, particulière à notre région. Le mot *honts* doit être, me semble-t-il, écrit avec un *t*; du moins je ne puis le rattacher qu'à l'ancien français *hant* (hantise, endroit que l'on hante). Qu'en pensez-vous ?

Jean BEHEN (Pellaines).

2. D'une vache de forte corpulence on dit à Wiers (près de Péruwelz) : *ch't ène vase come in pan d'Anvers*. Cette comparaison existe-t-elle ailleurs? Quelle en est l'origine? Qu'entend-on par « pan d'Anvers »? Est-ce un pan de fortifications ?

Jules RENARD (Wiers).

(¹) Adresser les réponses au Secrétariat, rue Fond-Pirette, 75, Liège.

Si l'un de nos correspondants désire qu'une enquête soit faite sur un terme, un usage, etc., il est invité à nous faire part de son désir. Nous le renseignerons sur la chose qui l'intrigue ou nous établirons une consultation générale par l'intermédiaire de ce *Bulletin*.

Vocabulaire=Questionnaire (7^e cahier)

CINQUIÈME LISTE **AB-**

TROISIÈME LISTE **AC-**

DEUXIÈME LISTE **AD-**

Comment répondre à nos questionnaires ?

Question capitale pour la bonne marche de l'œuvre ! Il faut en effet que nos correspondants soient réellement des *collaborateurs*, qu'ils nous apportent des indications précises, vraiment utilisables au point de vue *scientifique*; d'autre part, au point de vue *pratique*, il importe que le dépouillement des cahiers puisse se faire, pour ainsi dire, automatiquement, ou tout au moins qu'il prenne le moins de temps possible.

Certes, nous devons craindre que des recommandations trop minutieuses n'aient pour résultat de décourager certaines bonnes volontés, qui se sentirait mal préparées pour la tâche qu'on leur demande. Que ces correspondants se rassurent : leur appoint, quelque modeste et imparfaitement noté qu'il puisse être, sera toujours le bienvenu. Il peut en effet orienter les enquêtes personnelles que nous faisons chaque année sur divers points de notre domaine linguistique. Grâce aux réponses venant des localités voisines, grâce aussi à nos connaissances personnelles, nous sommes à même, dans la plupart des cas, de les comprendre à demi-mot et d'interpréter rigoureusement ce qui risquerait d'induire en erreur un profane.

Mais la grande majorité des correspondants, nous en sommes convaincus, voudront, en suivant pas à pas nos instructions et en comprenant les raisons d'ordre pratique qui nous les inspirent, simplifier considérablement notre tâche déjà si lourde. C'est pourquoi nous ne craindrons pas d'entrer dans le détail même minutieux :

1. Lisez attentivement ce vocabulaire, article par article, en commençant par le début et en vous attachant surtout à ce qui concerne votre région.

2. N'écrivez pas dans le texte imprimé : vous nous forceeriez à recopier vos annotations (¹).

(¹) De plus, le texte restant intact, nous pouvons, une fois le dépouillement terminé, faire interfolier à nouveau votre exemplaire spécial, qui servira de la sorte indéfiniment.

3. Si le mot vous est inconnu et ne vous suggère aucun synonyme intéressant, ou si vous avez déjà fourni le renseignement demandé, passez outre.

4. Consignez vos annotations sur le feuillet blanc en regard de l'article. Écrivez lisiblement *à l'encre, sur un seul côté du feuillet blanc*.

5. En tête de votre réponse, afin de faciliter nos classements, rappelez *entre parenthèses* le mot-tête de l'article auquel elle se rapporte. *Veillez à ce que ce titre ne puisse être confondu avec la réponse même.*

6. Si le mot est employé chez vous, notez *sous quelle forme, dans quel sens*. S'il est inconnu, quel *synonyme* emploie-t-on ? Donnez tous les renseignements que l'article vous suggère et surtout des *exemples courts, caractéristiques, bien authentiques : proverbes, dictons, usages locaux, etc.* Attachez-vous à éclaircir les questions douteuses relatives à votre patois⁽²⁾. Signalez les erreurs et les omissions que vous relèveriez.

7. Signez lisiblement chaque réponse et indiquez *chaque fois* la localité où s'emploient les mots que vous signalez⁽¹⁾.

8. Toute page sur laquelle ne figure qu'une seule réponse est détachée et constitue une fiche.— Quand une page doit contenir plusieurs réponses, ce qui est le cas ordinaire, ayez soin de laisser entre elles *un petit espace blanc* pour qu'on puisse aisément découper les différentes réponses, dont chacune sera, par nos soins, collée sur une fiche spéciale.

9. Adressez les envois au Secrétaire, *rue Fond-Pirette, 75, à Liège*, un mois au plus tard après avoir reçu le vocabulaire. Il vous en sera immédiatement accusé réception.

(1) Nous entendons par là notamment les articles précédés d'un point d'interrogation.

(2) Ces indications sont indispensables, surtout la dernière. Elles peuvent être données sans perte de temps à l'aide d'un cachet ou d'un timbre en caoutchouc ou encore au moyen d'un de ces petits composteurs qui servent de jouets aux enfants : on en trouve partout d'excellents à un prix minime, 1 fr. 50 environ.

CINQUIÈME LISTE AB-

N.-B. Les articles marqués d'un astérisque complètent ou corrigent des articles qui figurent déjà dans les listes précédentes ; les autres sont inédits. — L'abréviation BD = Bulletin du Dictionnaire. — On trouvera ci-après la liste des correspondants dont les réponses nous ont fourni la matière des questionnaires suivants.

La première liste AB- a paru en 1906, p. 49-64; la deuxième en 1906, p. 89-110; la troisième en 1908, p. 99-112; la quatrième en 1910, p. 9-14.

abâbiner (Roclenge, Huy, Condroz), *v. tr.*, enjôler un nigaud, un « bâbinème », lui tirer les vers du nez. *Variante de abaibiner, enregistré BD 1910, p. 9.*

abâdèdjer (Érezée), *v. tr.*, accoutrer, arranger singulièrement : li vî Batisse èst toudi pus droidimint abâdèdjé, èt s' feume è-st-ossi drole po-z-abâdèdjer s' dîner èt po lî rabâdèdjer sès hardes. Vraimint, c'è-st-on drole di rabâdèdjède ! *Termes fréquemment employés* (V. COLLARD). [**abâdedjèdje** (*ibid.*), *s. m.*, accoutrement, arrangement singulier. [À Laroche, **èbâdadjer** n'a que le sens de encombrer : èbâdadjer l' tchambe.]

abadja (Tourinnes-St-Lambert), *s. m.*, 1. accoutrement bizarre, vêtement qui va très mal : quén-abadja qu'elle a la ! — 2. raisonnement qui n'a ni queue ni tête. *Variante de abèdja* (Chastre-Villeroux), *enregistré BD 1910, p. 10. Comparez* : bidjac (Fosse-lez-Namur), « objet bizarre, affaire embrouillée »; rapatcha (Ciney), pétcha (Chapelle-lez-Herlaimont); **abringaye** (Berzée); **abrindja** (Herstal; BD 1908, p. 111), « chose compliquée, qu'on ne peut définir »; *syn.* èbridja (Méry-Tilff), abridja, èbrida (Fontin-Esneux). — *Y aurait-il quelque rapport entre cet abadja et l'article suivant de GGGG. I, 259 : « habadia, habadja, t. de min. 1. anneau joint à deux grands crochets servant à réunir les quatre chaînes du panier lorsqu'il est trop chargé; 2. bout de chaîne garni d'un anneau à une extrémité et d'un crochet à l'autre, servant à réunir deux véhicules »? — D'autre part, on nous signale : habadja* (Neuville-sous-Huy), **adja** (Amay ?), *s. m., t. de briqueterie*, « trépied et table pour monter le mortier à la table ». — *Nos correspondants peuvent-ils porter la lumière dans cet abadja?* [N. B. Habadia,

habadja ou abadja pourrait bien être le diminutif en -ia, lat. -ellum, de habâ, « perche dont on se sert pour retenir le foin, le fumier, sur un chariot » (Hesbaye), GGGG, I, 259. Le sens général paraît être : tringle, perche, chaîne INTERMÉDIAIRE reliant deux objets au moyen de crochets ou d'anneaux. Dans le sens de Tourinnes-St-L., il ne s'agit prob' que d'un raccord entre deux parties de vêtement, par quelque misérable bout de bretelle ou de lacet. Ce serait un sens dérivé du précédent.]

a-abafe, s. f., 1. (Robertville) mauvais coup, accroc, revers ; syn. aboufe ;— 2. (Ovifat) tintamarre, toujours employé avec le v. miner : quine abafe què t' mines por la !

a-a-bagn (Chastre-Villeroux), loc. adv., baigné, plongé dans l'eau : lès près sont a-bagn ; lès tognas (tonneaux) sont a-bagn èl cauve.

abaler (Ben-Ahin, Ohey), v. tr., attirer à soi (une branche) ; cf. abanler BD 1910, p. 9, et abanli. [Composé de **baler** (nam., GGGG, I, 42), 1. v. tr., fouler, tasser la terre au moyen d'une planchette appelée « balète » ; — 2. v. intr., pendre, balancer ; nous avons relevé à Ben-Ahin ce 2^e sens dans : lès coches balèt disqu'a tête = les branches s'inclinent jusqu'à terre (sous le poids des fruits). Le composé **ribaler** est beaucoup plus usité : nosse pomî r'bale di fruts disqu'a tête (Fosselez-Namur) ; il tête èst r'baléye (Viesville) = la terre s'est affaissée, tassée sous l'action de la pluie. Il est même connu à l'Est : lès cohes du l' mélée r'balèt, tél'mint qu'a dès poumes (Wanne) ; fé r'baler l' col du s' paletot (ib.).]

abalwårder (Érezée), se dit d'un balwårdeû (rôdeur, vagabond) qui arrive vers celui qui parle : il abalwårdä ad'lé mi. Composé de balwårder : rôder, vagabonder ; syn. de brakener, bastorner.

« **abanli**, v. tr., balancer ; syn. clambotchi, faire aller la balançoire. — Mot que j'ai relevé à chaque instant dans les villages du canton de Margut et Carignan (vers Florenville). Cf. A. VARLET, Dict. du patois meusien, dans les Mémoires de la Soc. philom. de Verdun, XIV, 1896, p. 39, 304. » (Ch. BRUNEAU). Cf. ci-dessus abaler.

abaudeler (Érezée : V. COLLARD), v. tr., pousser, faire glisser (vers celui qui parle) l'arrière ou l'avant d'un chariot, un tronc d'arbre, un

bloc de pierre. *Composé de* baudeler one pîre, on bwès, on tchâr avou one djise (levier en bois) ou one haminde (levier en fer). [Dérivé de baudet.]

***abèrni** (Tintigny, Ste-Marie-s.-Semois, Ucimont), **abeurni** (Vresse, Rochehaut, Oisy), **aburni** (Érezée, Ferrières, Bois-Borsu, Méan, etc., en Condroz), **abruni** (Dorinne-lez-Ciney), v. refl. à Ste-Marie-s.-S. et à Dorinne, v. intr. ailleurs : être sur le point de mettre bas, *en parlant d'une truie (et aussi d'une vache, à Tintigny et à Ferrières)*; la trouye abèrnit (Ucimont); ma trouye abeurnit, elle est prête a pouch'ler (Vresse); la treuye s'abèrnit (Ste Marie-s.-S.); la trôye s'abrunit (Dorinne); la vatche aburnit (Ferrières); vote vatche abèrnit, i n'faut me la quitèy (Tintigny). L'exemple suivant, plus circonstancié, explique peut-être l'origine de ce vieux mot, qui commence à se perdre : qwond l'ponse dèl bièsse dishint, qwond l' pés d'vent rodje (= rouge brun) èt qu' lès têtes grohihêt, on dit qu'elle aburnih (Condroz). [Cf. BD 1910, p. 10. — Pour la vache, on ne connaît guère que asmète.]

***abièster** (Érezée : V. COLLARD), v. tr., traiter qqn de bête, le faire passer pour bête; composé syn. rabièster. Cf. BD 1906, p. 54.

abin (Pecq), adj., turbulent : cha, ch't in abin !

abindelè (Beauraing : Aug. NICASE), v. tr., bander, entourer de bandes, de bandelettes. | **abindeler** (Namur : L. LOISEAU), v. tr., former en bande; voy. abintelèy BD 1910, p. 10.

abisker (Érezée : V. COLLARD), v. intr., accourir précipitamment : louke on pô come il abiskèye ! syn. abizer.

abiyaуве (Chastre-Villeroux), adj., propre à habiller, qui habille bien, se dit d'un vêtement : me tenuwe èst co abiyaуве = mon costume est encore bon; syn. mètaуве.

* **ablåwi** (Bra), v. tr., décolorer, pâlir, *en parlant d'étoffes*. BD 1910, p. 10. — Ce sens est inconnu partout ailleurs. Cependant on signale **ablåwi** (Érezée : V. COLLARD), pâli, blêmi : il èsteût ablåwi tél'mint qu'il aveût avou sogne; sign. aussi ébloui, mais dans ce cas on dit plutôt éblåwi. [L'adj. blåw (pâle) existe à Laroche : qui l' solo èst blåw!] | **ablåwihemint** (Érezée), s. m., 1. éblouissement; 2. pâleur:

il a avou on-ablåwihemint = il a pâli. | **ablåwyèdjø** (ibid.), *s. m.*, 1. scintillement; 2. éblouissement. | **ablåwyēūs** (ibid.), *adj.*, éblouissant : cisse loumîre la è-st-ablåwyêuse.

ablawyète (Érezée), *s. f.*, « mot plaisant ; syn. fafiole, babiole, quolibet'. » V. COLLARD. [Cf. fr. bluette ? — Ablawiète (*avec a bref*) ne paraît pas être dérivé de ablåwi; voy. l'article précédent.]

ableūvi (Érezée), *v. intr.*, bleuir, devenir bleu : kimint qui m' jaquète s'a ableūvi à r'laver !

abodene (Chastre-Villeroux), *dans broke d'* — : broche qui sert à fixer l'arrière-train du chariot à la flèche ou « londje ». [Écrire a-bodene?]

s'abohyer (Érezée), se développer en touffe, taller; *subst. abohyèdjø*, tallement. [Nous avons enregistré BD 1906, pp. 57, 99, le dérivé abohener, qui se rencontre plus communément.]

abolini (Vielsalm), *v. intr., t. de jeu d'enfants*, = bolinî (*ou* frère dès bolinês en glissant sur la glace) vers celui qui parle. « Un gamin s'accroupit, un autre se lance et, en glissant, saisit le premier par les mains, puis ils tournent ensemble sur la glace. On dit aussi frère lès molinês » (Jos. HENS).

abordiner (Stavelot), *v. intr.*, arriver vers (celui qui parle) en marchant avec une grosse canne ou « bordon » ; composé de bordiner : se promener avec un « bordon ». Cf. acaneter BD 1910, p. 16.

abôrer [\ddot{o} = son intermédiaire entre ô et où, parfois plus proche de ou que de ô] (Gros-Fays, Vresse, Alle-sur-Semois, Rochehaut, Ucimont, Sen-senruth), *v. tr.*, enfumer, litt. « embourrer » : abôrer in r'nau, in tachon = enfumer un renard, un blaireau dans son gîte, syn. l'afeumer dins sa bôre [on bouche toutes les issues, sauf une, par laquelle on introduit aussi loin que possible de la bourse ou du soufre allumé; on ferme incomplètement cette dernière ouverture de manière que l'air puisse entretenir le feu, puis on attend que l'animal soit forcé de paraître]; par anal., dje sans bin abôrés = nous sommes bien enfumés, quand le vent « ravale » dans la maison la fumée du poêle. On dit alors : coume i bôre ou rabôre! coume ça bôre ou rabôre! qué bôrâde! i feume coume dedins 'ne bôre de r'nau! [N. B. 1. Ces mots se rattachent

au fr. bourrer (*cf. w.* fôrer = fourrer). *Leur ressemblance avec le s. f.* bôre (trou, terrier, creux dans un arbre) *n'est que fortuite.* Ce subst. *a donné en gaumais* : bôrèy (creuser) : èm' dè èst bôrèy = ma dent est creusée, *syn.* dj'a 'ne bôre a m' dè; *su rabôrèy* (E. LIÉGEOIS, *Lexique gaum.*, p. 162 : s'enfoncer dans son trou, en parlant d'un poisson, etc.); *dju vâ m' rabôrèt tchû mi* (S^{te}-Marie-sur-Semois : s'enfermer); *i n' débôre mi d' la djournâye* (*ibid.*). *Dit-on quelque part sur la Semois :* i d'meûre abôré toute la djournâye = il demeure enfermé dans son trou toute la journée? — 2. bôrer lès uchs *ou* lès étaules (S^{te}-Marie-sur-Semois) = calfeutrer les portes des étables avec du fumier pour l'hiver. *Correspond au fr.* bourrer. — 3. *Il existe en gaumais un autre s. f.* bôre (« gros verrou en bois, non adhérent à la porte » E. LIÉGEOIS, *o. c.*, p. 101), *d'où* bôrèy : « fermer à la bôre »; èst-ce quu t'ès bôré l'uch? *et rubôrèy* : *dj'a étu r'bôrèt lès uchs* (S^{te}-Marie-s.-S.). *Correspond au fr.* barre, barrer, *qui tend à s'introduire aujourd'hui en gaumais sous la forme* bâre, bârèy.]

abosser (Robertville : A. DETHIER), *v. tr.*, saisir qqn par la barbe, le toupet, *syn.* haper po l' bossèt (touffe); *d'où, en gén.*, saisir rapidement. [Terme rare, inconnu aux autres correspondants de la région.]

2. **aboudji** (Chastre-Villeroux : A. JADIN), *v. tr.*, 1. mouvoir *ou* porter vers : aboudjîz pô ç' bwès la par ce; — 2. toucher : aboudjîz-l' co pô = touchez-le encore un peu, si vous l'osez! — 3. *v. réfl.* ou *intr.*, bouger : aboudjîz (vos) co!= bougez encore, si vous l'osez!

aboûrer (Chastre-Villeroux : A. JADIN), *v. tr.*, mouvoir (un objet, en le poussant ou glissant) vers celui qui parle : aboûrez l' blo par ce.

***abrakenener.** — *Nous avons précédemment noté les sens de* 1. gauler; 2. accourir (BD 1908, p. 110; 1910, p. 13). *Ajouter* : 3. (Verviers, Thimister, Trooz, Esneux, Fontin), *v. tr.*, accourrir : vos èstez draldumint abrakené (verv.); s'abrakenener droldumint (Esneux). — 4. **s'abrakenè** (Marche-en-Famenne), s'acoquiner, fréquenter des vauriens, des rouleurs qui font « l' brake » : si dji v's atrape co a v's abrakenè avou cès vaurins la, c'è-st-a mi qui v's aurez a fè.

? **abrassener et surtout rabrassener** (Thimister), *v. tr.* ravauder, réparer grossièrement : rabrassener dès tchâsses. [*Cf.* rablâssener (Laroche).]

abrâyeler (Villers-Sté-Gertrude, Érezée), *v. intr.*, venir en ouvrant fort les jambes pour courir : nos l' loukins abrâyeler al valéye dèl vôle. Cf. abrâyeter, BD 1908, p. 110.

s'abrâyeter (Condroz), **s'abrâyeter** (Érezée), boutonner ses braies ; le composé si rabrâyeter est plus usité. Cf. abrâyer, BD 1906, p. 105.

abrinkener (gaumais : Ruette, A. LECOCQ), *v. tr.*, accoutrer : t' ès droldèmat abrinkené. [Il faut probablement prononcer et écrire abringuener, ce mot étant dérivé de bringue (prononcez brinke), employé à Ruette dans l'expr. « être a bringues », être en pièces, qui se dit par ex. d'un outil hors d'usage. Le fr. bringue est admis dans le Dict. gén. : en bringues == en pièces. Cf. aussi Aug. LURQUIN, Glossaire de Fosse-lez-Namur, v^o brinke.]

abrisser (Moulin-du-Ruy : A. DEWEZ), *v. intr.*, accourir : tot d'on còp, i-abrissa vès nos autes.

abrodeler (Érezée : V. COLLARD), *v. intr.*, venir en pétaradant, se dit d'un cheval : li dj'vau abrodela ad'lé mi. [Composé de brodeler, pétrader : li dj'vau a bin brodelé cinq' minutes à long. — Cf. aprouteler (Visé), accourir avec bruit.]

* **abrokener** (Huy, la Sarte : A. GRÉGOIRE), 1. accoutrer : dès omes mā abrokenés, syn. mā foutés. [Sens déjà signalé pour Andenne, BD 1906, p. 106. Supprimer abrâchener BD 1910, p. 13.] — 2. attacher, enrâciner, dans l'expr. li grain èst bin abrokené = le blé est bien enrâciné.

abrouyè (Marche : O. VERDIN), *v. intr.*, bruire vers (celui qui parle), d'où accourir avec bruit et précipitation : il a abrouyè dins nosse mohon come s'il ève oyou l' fè a sès trosses. [Composé de brouyè (Marche), *v. intr.*, bruire, d'où courir brouyamment : si vos l'avîz vèyou brouyè qwand on a hèssè l' tchin après li ! Comparer bizer, abizer. — Ne pas confondre ce *v.* brouyè avec brouyè (ibid.), *v. tr.*, brouiller, ni avec broyè (ibid.), *v. tr.*, broyer.]

abrôyeler (Érezée, Villers-Sté-Gertrude), *v. tr.*, « brôyeler » (qqch) vers celui qui parle, c.-à-d. éléver et charger (par ex. un tronc d'arbre) sur un chariot au moyen d'une « brôye », espèce d'élévateur à levier. Au refl. : i s'a tot l' minme brôyelé foû d' la = il a tant fait d'efforts

qu'il est sorti de cette impasse. | **s'abroyeler** (*ibid.*), s'approcher (par ex. de la table) en remuant sa chaise à droite et à gauche; *d'où* s'approcher avec bruit et effort, péniblement (?). — *Cf.* *s'abroyer*, BD 1908, p. 111.

***abrûtyè** (Marche-en-Famenne : O. VERDIN), *v. tr.*, ébruiter : si ç' no-vèle la qu'est k'nochoye a Lîdjé vénéve s'abrûtyè voci, ç' sérè tote one afaire! [*Composé de brûtyî* (Beauraing, Ciney), 1. gronder ; 2. répandre des bruits. — *Cf. abrûtyî*, BD 1910, p. 14.]

abruwinè (Beauraing : A. NICAISE), enivrè : il èst tot abruwinè. [*Proprement « embruiné » ? Est-ce une forme et un sens nouveau de abrou-héner, enregistré BD 1910, p. 14 ? Ou bien serait-ce un dérivé de browe, brouwèt = brouet, mauvaise boisson ?*]

âbursac ou hâbursac (Érezée : V. COLLARD), *s. m.*, « s'emploie parfois comme syn. de rabat-djöye ou de hasticote : contre-temps, accroc, retard ». [*Cf. abêrsac* (Givet) : havresac. BD 1906, p. 52.]

abwâj'ler (Chastre-Villeroux), *v. tr.*, assommer à coups de bûche ou « bwâche » : *e mèrete dè yèsse abwâj'lé*.

TROISIÈME LISTE AC-

La 1^{re} liste a paru en 1906, p. 111-140 ; la 2^e en 1910, p. 14-30.

acabalance (Villers-l'Évêque), *s. f.*, balançoire : aler a l'acabalance ; ine bèle acabalance. | *Le verbe existe-t-il aussi ?*

a-cabasse (Liège, Verviers, ard.), *loc. adv.*, bras dessus, bras dessous. | **s'acabasser** (Érezée), se mettre bras dessus bras dessous : lès djônès djins s'acabassint po-z-aler ås danses.

acadorè (Awenne), *v. tr.*, embrener : waîte on pô ci p'tit la : come vo-l'-la acadorè ! | **cadorer** (Ucimont, Rochehaut), *v. tr., m. sign.* : on è stê cadorer s'n uch par neut'.

2. **acahoter** (Érezée), *v. intr.*, venir en cahotant : dji vèya l'tchèron ad'hinde tot-z-acahotant al valèye dèl vòye.

***acaik'té** (Érezée, Villers-S^{te}-Gertrude), **aguèyeté** (Odeigne), éveillé, dégourdi et même effronté : ci gamin la èst bin acaik'té ! [*Le v.*

acaik'ter (Ferrières), 1. enjôler, 2. soutirer, *ne paraît pas être connu ailleurs.* BD 1910, p. 15.]

acalounèy (Buzenol : J. Sosson), *v. tr.*, poursuivre qqn à coups de projectiles. [*Composé de calounèy = canonner, lapider. Cf. acayôder.*]

acambouiner (Ard. franç. : H. BAUDON, *Le patois de Rethel*), *v. tr.*, « laisser amonceler les ordures dans une pièce ». *Le contraire est décambouiner (ibid.), « nettoyer de fond en comble ».* [*Ces mots étant dérivés de cambouis, il faut les définir simplement par encrasser, décrasser.*]

* **acaneter** (Bra, Wanne), **-i** (Vielsalm), *v. intr.*, 1. arriver en marchant avec une canne; *d'où venir vite, ne pas traîner, se dépêcher en route ou à la besogne; composé de caneter* (Esneux, Neuville-en-Condroz), *v. intr., même sign.*; — 2. **acaneter** (Glons), venir en agitant sa canne de façon exagérée; *composé de caneter* : i m'néve tot canetant po s' diner dès airs; *cf. abordiner.* || **acaneter** (Thimister, Trooz, Stoumont, Francorchamps-Ster, Villers-Sainte-Gertrude, Érezée), *v. tr.*, chasser à coups de canne (vers celui qui parle ou même en général) : *acanetez-mèl foû d'la ! Il ont stou acanetés foû dè pré* (Villers-St^e.G.). *Composé de caneter* : poursuivre à coups de canne, de pierres, etc.; *ricaneter* (Sprimont), rechasser à coups de canne. — *Cf. acaneter,* BD 1910, p. 16.

acanli (Bovigny), *v. tr.*, introduire qqn chez soi pour en faire son ami : qui v'lûs-se co acanli çoula vola? | **acanner** (Flobecq), *même sign.* : i n' faut ni l'acanner = il ne faut pas l'attirer chez vous. — *Cf. acandeler, acanler,* BD 1910, p. 16.

s'acanozer (Alle-sur-Semois), s'encanailler, se mésallier.

acarmoussi (Thimister), **-er** (Robertville, Faymonville), *v. intr.*, pénétrer en intrus (dans la maison où se trouve celui qui parle) : *qu' vét-z-i co acarmousser la ? qu'a-z-i co a v'ni acarmousser la ?* (Robertville). — *Variante de acalmoussi*, BD 1910, p. 16.

acarôyelyer (Érezée), *v. tr., t. d'ébénisterie*, sculpter (le bois) en y traçant des lignes (rôyes, fr. raies) plus ou moins confuses ; comparer GGGG. II, 509, camarôyeler : chamarrer. *Cf. acaroyi*, BD 1906, p. 113.

* **acasaker** (Érezée, Neuville-sous-Huy), *v. tr.*, affubler d'une casaque, d'un vieux paletot, etc. ; accoutrer : il èsteût droldimint acasaké

avou çoula ; *par ext.*, endosser une vilaine affaire : avou l' succession d'a s'fré, i s'a acasaké on bê bazâr so l' dos. — Cf. BD 1906, p. 113.

acassinèy (gaum. : S^{te} Marie-sur-Semois), *v. tr.*, loger qqn dans une cassine, maison chétive : an-ach'tant çute mâjan la, i s'è acassiné pou toute sa viye. I sant acassinés tchû la Marîye = ils sont logés à la diable chez Marie.

***acastôrer** (Malmedy, les Éneilles, Érezée), **-i** (Bovigny), *v. tr.*,
1. arranger ; installer, soigner : ça èst bin acastôré (les Éneilles) ;
i sont droldimint acastôris (Bovigny) ; — 2. (les Éneilles) accoutrer ;
— 3. (Bra) préparer grossièrement un plat, dit ensuite « castôrè ».
Cf. BD 1910, p. 17. [*Comparer castroyer* (Laroche), salir, cochonner qqch ; castrouyer (Neufchâteau : DASNOY, pp. 68, 266), *v. tr.*, rouler qqch dans la boue ; *v. réfl.* se vautrer dans la boue.]

acawer ou mieux cawer (Ronquières : E. LANDERCY), « enlever la couche supérieure de terre d'un sol quelconque pour arriver à la couche inférieure, argile, sable, etc. Ce n'est pas un terme de métier, et le trou n'a pas de nom particulier ». [*Supprimer l'article acrower* BD 1910, p. 28, *et corriger comme ci-dessus.*]

acayôder (Virton), *v. tr.*, poursuivre à coups de cailloux. Cf. acalounèy.

âce (Robertville), *s. f.*, érable.

1. **achaner** (Flobecq), *v. tr.*, assembler : quî s'érchâne, s'achâne.
L'a n'est-il pas bref ?

2. **achaner** (Warisy), **ahèner, ahancer** (Érezée), *v. tr.*, herser.

ach'faler ou atch'faler (Sugny), *v. tr.*, chevaucher (une chaise, une brouette, etc.). [Cf. « achoiler : se mettre à califourchon comme sur un cheval ». H. BAUDON, *Patois des environs de Rethel.*]

acheminier (Neuville-sous-Huy, Condroz), *v. intr.*, arriver en cheminant : il a-st-acheminé avou nos-autes. | **s'achéminder** (Stavelot), s'acheminier. — Cf. ac'minè BD 1910, p. 23.

ac'hèrni ou ak'hèrni (Moulin-du-Ruy : A. DEWEZ), *v. tr.*, arranger, disposer : cist ome ac'hèrnih bin sès afaires ; — *v. réfl.* : avâ lès vóyes, i s'ac'hèrnih toudi bin = en voyage, il sait toujours se tirer d'affaire.

achèweter (Tihange-lez-Huy : H. GAILLARD), *v. intr.*, arriver subitement vers celui qui parle : quond djè criya après leu, él ârût falou veûy come él achèweta ! [*Le simple chèweter est-il connu ? — Ne pas confondre avec tchèweter (Andenne) = chipoter, bousiller.*]

ac'kiéni ou mieux akkiéni (Dour : Fr. DECRCQ), *v. tr.*, acagnarder, confiner dans un coin, *comme un chien*, kkié (Dour), kié (Mons), *qui est attaché et qui reste accroupi à la même place* : i m' faut chi d'morer ac'kiéni au cwégn dé m' feû. C'est èd'ja bié maleureùs d'ête ac'kiéni ainsi su s' lit. [*Cf. s'atchènî au cwégn dou feû (Pâturages).*]

aclâvèy (gaum. : Buzenol, J. Sosson), *v. tr.*, serrer, écraser : il avout la mèaclâvâye atèr deùs sokètes. — *Cf. aclawer BD 1906, p. 122, aclâmèy BD 1910, p. 20.*

* **acliboti** (Vielsalm), *v. tr.*, 1. *t. de menuiserie*, faire qqch avec des « clibots », petites pièces de bois de rebut ou de déchet ; — 2. faire tomber (vers soi) à coups de « clibot », gourdin. [*Cf., au sens 2, acliboter BD 1910, p. 21 ; — clipoter (Renaix, Pecq, Flobecq), abattre (des noix) à l'aide d'un « clipot », gourdin, bâton court et gros ; — clipoter (Quevaucamps), 1. v. intr., cliquerter, 2. v. tr., rosser ; — cliboter (Érezée), faire des « clibots », bûches, morceaux de bois.*]

aclimper (Jupille : J. LEJEUNE), *v. tr.*, mettre de niveau, *syn.* mète di climpeûre, di lèvè : i fât l' lèvè d'èwe po-z-aclimper 'ne tchaudière. [*Èsse di climpeûre (ibid.) = être d'équerre ; fig. être remis, guéri.*]

aclostè (Lasforêt-sur-Semois), *v. tr.*, encloire, abriter, *se dit de la poule* : la courvèsse (poule mère) s'acouvisse èt ile aclosse sès p'tits dins sès éyes (Ch. BRUNEAU).

acloter (Pussemange), *v. tr.*, entourer ; *spécialement* : 1. entourer de paille (des betteraves dans une cave) ; — 2. encloire un jardin, réparer la clôture ; — 3. « acloter la fontaine », mettre un linge au fond du bassin pour empêcher la boue du fond de salir le linge propre. *On appelle aclotou l'espace ainsi acloté* (Ch. BRUNEAU). [Voy. BD 1910, p. 22 : **aclostè** (Offagne), sorte de casier établi pour les pommes de terre dans une cave, au moyen de piquets entre lesquels on « fesse » des branches d'arbre. — M. BRUNEAU *signale dans ce sens les variantes aclostia (Thibay), aclostio (Tournavaux), aclosté (Vresse).*]

aclouk'ser (Chevron, Érezée), *v. tr.*, appeler en gloussant (clouk'ser, clouk'siner) ses poussins pour les abriter : nosse poye è-st-one bone covrèsse ; ille aclouk'seye sovint sès poyons (Chevron).

s'acloupeter (Visé), s'accroupir ; *terme rare, on dit ord^t s'acropi.*

? 2. **ac'matchi** (gaum. : Marbehan), *v. tr.*, emmêler : i-gn-è-me moyin du démêlé çute laine la ; èle èst toute ac'matchiye. [*Composé, de forme douteuse, de machi* (*ibid.*), mêler.]

acohi (Glons), *v. tr.*, « attirer à soi une branche quand on est sur l'arbre, afin de pouvoir en cueillir les fruits ; syn. assètchî, apèhî ». — Cf. abrankî (Ellezelles), BD 1908, p. 110.

acopernûre (Chastre-Villeroux : A. JADIN), *s. f.*, manière d'attacher : qué drole d' — ! *se dit de vêtements, de harnais difficiles à détacher.* [Cf. descoperner (*ib.*) : déchirer (*des vêtements*), briser (*des branches*).]

acôpichûre (Quevaucamps), *s. f.*, démangeaison. | *Le verbe acôpi existe-t-il aussi ?*

2. **acorder** un cheval (Rochehaut), le lier au moyen d'une corde (côde) à un piquet pour le faire pâtrer. Ch. BRUNEAU.

***s'acorianti** (Érezée), devenir coriace : li djambon s'acoriantit à sower (en séchant) ; li cûr s'acoriantit a l'ècrâher = le cuir devient plus fort en le graissant. — Cf. acorianti, BD 1910, p. 25.

acostance (Mussy-la-Ville : M. LAURENT), *s. f.*, bon accueil : i n' li è-me fât fwô d'acostance. || **acoster** (Vresse : Ch. BRUNEAU), *v. tr.*, accueillir. || **acostant** (*ib.*) accueillant, aimable.

s'acotcheter (Glons), se blottir ; *le composé si racotcheter est plus employé.* — Cf. GGGG. II, 264.

s'acotener (Berzée), se former en boule (en parlant de la laine d'un matelas). [*Dérivé de coton ? Parait être plutôt une déformation de s'aclotener*, BD 1910, p. 22.]

s'acougnier (Pâturages), « s'encoigner », se cacher, s'abriter dans un coin.

? **acoulânt** (Gueuzaine), *dans i-è va acoulânt, qu'il faut sans doute écrire acoulânt (= en coulant ? en reculant ?), se dit d'un malade dont l'état empire (insensiblement ?).*

acourcher (Dour : Fr. DECRCUQ), *v. tr.*, retrousser : acourche tès marones, tès manches, ét' cote. *Le composé racourcher signifie raccourcir (en enlevant un morceau ; liég. racoûrci). [Le picard s'acourcher = se retrousser. Du lat. *ad-curtiare.]*

acoutriné (Condroz : M. VAN HAY), accoutré, *syn.* agayeté, acayeté.

***acouyoner** (Érezée : V. COLLARD), *v. tr.*, rendre couard : dispôy adon i's a acouyoné. — Cf. BD 1906, p. 132.

s'acrabouyi (Pussemange), s'emmêler. | **acrabouyi** (Houffalize, Mussy-la-Ville), **ècrabouyi** (Dinant), emmêlé ; — *au fig.* (Ucimont) il est bin acrabouyi = il est dans de mauvaises affaires. Cf. BD 1910, p. 26. || **acrabouyi** (Namur : L. LOISEAU), **ècrabouyi** (Visé), **ècrabouyé** (Quevaucamps), écrabouillé. [su raccabouyer (Wanne) = se ramasser, se pelotonner ; *syn.* su racrafougnier ; *voy.* ci-après s'acrampoter.]

***acrampi** (Ard. franç. : H. BAUDON, *Patois des environs de Rethel*), pris de crampes. Cf. BD 1906, p. 133.

s'acrampoter (Érezée : V. COLLARD), se pelotonner, se recroqueviller ; dérivé de s'acrampi BD 1906, p. 133. | Le composé est beaucoup plus usité : **s'racrampoter** (Ucimont, Gros-Fays), s'raccrapoter (Pâtrages, Houdeng, Montigny-sur-S., Namur, Ciney, Laroche, Fontin-Esneux, Ruette, Mussy-la-Ville), -î (Bovigny), -èy (Sté-Marie-s.-S., Buzenol), s'raccripoter (Braine-l'Alleud) ; s'raccapiner, GGGG. II, 265 ; s'raccramponer (Namur). — *Synonymes* : s'racafoignî (Liège), s'raccrafougni (Moulin-du-Ruy, Chevron, Bovigny), s'raccrafougñé (Famenne), -er (Érezée), s'raccrafogni (Tilly) ; s'raccratîr (Tintigny : 1. se recroqueviller ; 2. se ratatiner ; anc.-fr. regrediller).]

s'acranlèy (Mussy-la-Ville : M. LAURENT), s'encanailler, se lier avec la « cranle », la canaille.

s'acreûti (Orchimont, Vresse, Gros-Fays), *syn.* se mète a creûte : s'abriter contre la pluie (sous un arbre, derrière un mur, un buisson, ou en relevant par derrière son jupon). [Du lat. crypta ; anc.-fr. crute, Ch. de Roland 2580.]

* **s'acropiner**, 1. (Moulin-du-Ruy : A. DEWEZ), se percher : louke on

pô cist oûhê come i s'acropine so one cohe, adon-pwis so one aute ; — 2. (Érezée : V. COLLARD) croupir : i s'acropinèt èl misère pus vite qui d'aler travayer ; — 3. (Érezée) s'attarder : i s'ârè co acropiné quéque part. — Cf. BD 1910, p. 28.

acroufyi (Vielsalm : J. HENS), *part. passé*, accroupi et recroquevillé : i sont todi malâdes pace qu'i sont todi acroufyis al coulie do fû ; *s'emploie aussi comme v. réfl.* **s'acroufyi**, se recroqueviller. | *Le composé s'racroufyi* (Vielsalm), **-yer** (Faymonville, Érezée) *a le même sens.* | *Le simple croufyi* (Dinant, Bouvignes) = croupir : comint pout-on d'meurè croufyant ainsi ? — Cf. acrouf'gnî, acrouf'ter, BD 1910, p. 28. *Dérivés de croufe : bosse.*

? **acroûter** (= encroûter) existe-t-il en gaumais ?

ac'sèner (Francorchamps ?), *v. tr.*, atteindre d'un projectile ; *syn.* ac'sûre ; cf. ac'siner BD 1910, p. 28, et FORIR aciner : asséner. | **ac'siner** (Eben-Emael, Roclenge), *v. tr.*, 1. appeler qqn par signe ; — 2. *t. de jeu*, avertir qqn par signe. [Cf. liég. assèner, avec ces deux derniers sens.]

? **ac'sètchi** existe-t-il au sens de tirer par secousses à soi ? Cf. acseicher dans JEAN DE STAVELOT, p. 226.

acseubouzète (Chastre-Villeroux), *dans l'expr. fé* — : el a fait — seu l' boûsse — il a fait main basse sur la bourse.

ac'sinti (Fontin-Esneux : Fr. RENARD), *v. intr.*, consentir (à qqch) : i m' sonle a l'ôre djâser qu'il ac'sintihrè. [Litt^t « a-consentir ».]

acurer (BD 1910, p. 29) ne paraît pas bien sûr. | **s'akeurér** (Alle-sur-Semois), se laver ; *syn.* s'approprier. — Cf. anc.-franç. acurer.

acwachi (Bouvignes : A. ROBERT), écorché.

* **acwadeler** (Spa, Houffalize), *v. tr.*, accoutrer, litt^t « accordeler ». | **acwadeladje** (Houffalize), **-èdje** (Spa), *s. m.*, accoutrement. [N. B. Ce mot n'est pas connu à Genappe ; effacer cet article BD 1910, p. 29.] || *Ne pas confondre avec ècwèdeler* (Wanne), **-i** (Bovigny), *v. tr.*, 1. entortiller qqn dans les mailles d'un filet, etc. ; — 2. embrouiller (un peloton de ficelle) ; — 3. accoutrer qqn d'une façon qui gêne

les mouvements; *d'où au part. passé*: engoncé, ou malhabile, ou rhumatisé, enkylosé. *Litt^t « encordeler ».*

* **âcwègne** (*voy. BD 1910, p. 30*) est connu à Neuville-en-Condroz et aux Éneilles; dans cette dernière localité on prononce plutôt **ancwègne**. *Le sens est bien riposte plaisante, drôlerie, mot pour rire : i m'a foutu one ancwègne à nez. I vint todì avou sès ancwègnes (les Éneilles). À remarquer la forme lâcwinne* (Fontin-Esneux : F. RENARD) : i fait rire tot l' monde avou sès lâcwinnes.

DEUXIÈME LISTE AD- AE-

La première liste a paru BD 1907, pp. 79-94.

ada (Marche-en-Famenne), **adâ** (Ciney, Gros-Fays), **adè** (Ronquières, Court-St-Étienne, Tourinnes-St-Lambert, Thorembais, Pellaines, Ambrésin-Wasseiges, Noduwez, Perwez, Couvin, Dailly), **adè** (Berzée, Crehen, Héron), *terme enfantin*, adieu, au revoir : dji m'è va, ada (Marche); dejoz adè a papa (Pellaines); fez bin adè, m' fi (Crehen); *d'où l'idée de partir, d'aller en promenade*: djans-è ada (Marche); d-alonn' adè (Ronquières) = allons nous promener. | aler **a-dèdè** (Pellaines), al dédè (Ciney), al dédè (Bouvignes, Dinant) = aller se promener. | **a-dèdè** (FORIR), à dos : vinez, m' fi, vos verez a dédè = venez, mon fils, je vous porterai à mon dos; cf. franç. aller à dada.

* **adabler** (Namur ?), **adâbli** (Vielsalm), **adrabler** ou **adrâbler** (Villettes, Bra), v. *tr.*, arranger grossièrement (un ouvrage). | **radabler** (Wanne, Bodeux, Chapon-Seraing; Mons SIG. ; Renaix, Wiers), **radabler** ou **radiabler** (rouchi : Ch. LAMY), **radâbler**, **radrabler** ou **radrâbler** (Villettes, Bra), **radâbli** (Vielsalm), v. *tr.*, réparer grossièrement.

* **adagueler** (= accoutrer) ne nous était connu que par les dict. de GGGG., DUVIVIER et FORIR. Un seul de nos correspondants, M. L. LOISEAU, dit que cette forme est employée à Namur, concurremment avec **agadeler**. Un autre, M. J. DEWERT, connaît **édagueler** à Genappe, au sens de accoutrer : vos astez mau èdaguelé. N'y a-t-il pas confusion?

a-d-alage (Mons, Fosse, Bray, etc.), *loc. adv.*, en train, en mouvement : se mète a-d-alage. | **a-d-aladje** (Soignies) = enceinte, en

parlant d'une femme. | ? **a-d-alér** (Quevaucamps), s'en aller : l' maître pris est a-d-alé al première chafe = le premier prix s'en est allé, *c.-à-d.* a été emporté, au premier coup (de flèche).

adamure (Bulson : Ard. franç.), **adaumure** (Offagne), *s. f.*, entame (du pain). | **adaumadje** (Gros-Fays), *s. m.*, action d'entamer. [*Cf.* adamer BD 1907, p. 79.]

âdance (Mussy-la-Ville, St^e-Marie-sur-Semois), *s. f.*, aide, assistance : èç feume la n'è pont d'âdance. | **aidance** (Nivelles), assistance, *sur-tout* aumône. [*Cf.* âdant, âdi, BD 1907, p. 80, 84.]

adandiner (Érezée), *v. intr.*, venir en se balançant à la façon des canards, en se dandinant : li vîhe Fifine si deût bin rinde dè mà à-z-adandiner d' si lon.

adanseler (La Minerie : G. DOBBELSTEIN), *v. intr., précédé du v. fé = propr^t* (faire) danser vers : diriger vivement vers. [*Dérivé de adanser*, BD 1907, p. 80.]

adapter (Liège, etc.), **adopter** (Wiers), *v. tr.*, adapter.

adarlé, adaurné (DOM FRANÇOIS, *Dict. roman*, 1777), niais, étourdi. | **adaurner, adauner** (Virton : MAUS, *Voc. gaum. ms*), *v. tr.*, fasciner, étourdir, rendre « daune », *c.-à-d.* faire tourner la tête, donner le vertige. | **adarnélé** (Beaumont), aviné, pris de boisson. [*Cf.* dârnis' GGGG. I, 163.]

« **adart**, appentis, avant-toit, où l'on jette à la hâte ce qu'on n'a pas le temps de porter ailleurs ». (DOM FRANÇOIS, *Dict. roman*, 1777). — *Ce dérivé de adarer existe-t-il en pays gaumais ?*

* **adawer, adawi** (liég., verv., etc.), **-wyi** (Coo), **-wyi** (Vielsalm), **-wyer** (Bra, Robertville, Laroche), *v. tr.*, 1. mettre en appétit, allécher, aguicher, *seulement* (?) *dans l'expression* i n'est qu'adawi ou -wyé (Bodeux, Bra, Villettes, Ferrières) = il a mangé juste de quoi s'aiguiser l'appétit, il est plus affamé encore qu'avant d'avoir mangé; — 2. attirer à soi par des cajoleries : andoûdeler 'ne kimére po l'adawî (Romsée, Liège, Verviers, etc.); — 3. subtiliser, dérober adroitemment (Sclessin, Stavelot, Visé) : il a adawî tot çou qu'il a; i lî adawya si p'tit saint-crèspin; dji lî a adawî s' crapaudé [*cf.* agawyer (Robertville),

escamoter] ; — 4. effleurer, essayer : il a-st-adawî totes lès sôrs dî mèstîs sins polou trover nouk a s' gos' (Sclessin ; *sens douteux, signalé par un seul correspondant*). | **adouwer** (Liège : G. PAULUS), *v. tr.*, prendre en douceur, amadouer. [*Contamination de adawî et du fr. amadouer.*] | « **adâwe** » (DUVIVIER, *Dict. liégi.* ms), *s. f.*, œillade. | **adawant, -wyant** (liég., verv., etc.), **?anawant** (Ferrières), *adj.*, attirant, séduisant, etc. | **adawi** (Villettes-Bra : L. PAQUAY), *adj.*, éveillé, dégourdi, *syn. de duspierté*, lustih, avisé. | **adawyeû, f. -eûse** (liég., verv.), **adawyeûr, f. -eûse** (Stavelot), **adawyeûr, f.** **adaw'rësse** (Vielsalm), *s.*, enjôleur, -euse. | **adawyèdje** (Stavelot), **adawyon** (Liège, Esneux), *s. m.*, vol, fourberie : lès adawyèdjes nu profitêt nin longtemps (Stavelot). — Cf. BD 1907, p. 80.

? **adaweti** (Bovigny), *v. intr.*, accourir à toutes jambes ; *forme rare de adayeter.*

adaye (Virton : MAUS, *Voc. gaum.* ms), *s. f.*, caprice : cela lì prant coume ène adaye = cela lui prend subitement, comme un caprice.

a-daye (Mons, SIGART, p. 140), *adv.*, à gauche ; *voy. a-dia.* | Dj'a tapé a-daye (Chastre-Villeroux) = j'ai fait tourner mon attelage à gauche ; *le contraire est taper a-yeute* (ib.).

a-daye (Cortil, Marilles), **a-dadaye** (Namur, Dinant, Bouvignes, Fosse), *adv.*, vite, au galop, *empl. surtout en interjection* ; *d'où dadayi* (Bouvignes, Dinant), courir, se hâter ; aler a dadaye (Pellaines), trotter ; dédayi, pédayi (Flobecq) ; *ainsi que les suivants.* | mète a-daye ou a-d-aladje (Fosse-lez-Namur), mettre en train. Cf. ada.

***adayer** (Mons : DELMOTTE ; Ath), **adayi** (Nam. GGGG. ; Charleroi, Monceau-sur-Sambre, Perwez, Wavre, Mazy, Thorembois-St-Trond, Nivelles, Court-St-Etienne, Viesville, Lessines), *v. tr.*, mettre (qqch ou qqn) en train ; — *v. réfl.*, se mettre en train, s'apprêter, s'élancer. | **adayi ou èdayi** (Chastre-Villeroux), mettre en train, élancer : dje n'esto né adayi fwârt assez. | **adayi** (Soignies : A. DEMEULDRE), *v. tr.*, vexer, tourmenter, agacer. | **adayi** (Petit-Thier-lez-Vielsalm ; Namur Boig., Stave, Fosse-lez-Namur, Dinant, Givet, Monceau-sur-S.), *v. intr.*, accourir, se dépêcher vers. [*Le simple dayi* (Fosse, Givet) = accourir, marcher vite ; *syn. drayî, driyî* (Forchies) : djè va vos fé drayî.]

***adayeter** (La Minerie), *v. tr.*, faire trotter vers : adayetez-me lu dj'vô. | **adayeter** (Spa, Coo, Stavelot, Sprimont, Malmedy, Robertville, Villettes-Bra, Jevigné, Ernonheid, Masta, Ster, Troispoints, Moulin-du-Ruy, Stoumont), **adayeti** (Vielsalm, Petit-Thier), *v. intr.*, accourir à toutes jambes. *Le simple dayeter* = 1. trotter, courir (Thimister, Fléron : i m'a fait dayeter ; dayetî à Vielsalm) ; 2. trembler de froid (Stavelot ; — dayetî à Vielsalm). | **adrayeter** (GGGG. I, 182 ; REM., LOB., ms BAILLEUX ; Coo, Stav., Fontin-Esneux, Beaufays, Nessonvaux, Méry, Verviers, Neuville-en-Condroz ; Stoumont), **adrayetè** (Marche-en-Famenne), **adrâyeter** (Liège : FORIR ; Couthuin), **adragneter** (Huy : H. GAILLARD), *v. intr.*, accourir à toutes jambes : il a adrayetè come on distérminé (Marche). | *Le simple est drayeter* [= 1. dégringoler : drayeter al valêye dès montêye ; — 2. courir : i drayetêve come on lîve (Beaufays, Nessonvaux) ; djol frè drayetè (Awenne), djel frè drayeter (Verviers, Neuville-en-Condroz, Bergilers)], **drâyeter** (FORIR : courir, trimer), **drâhner** (Seraing, même sign.). | À Stoumont, *on distingue, paraît-il, entre* adayeter (venir en sautillant, dégringoler) et adrayeter (accourir avec peine).

ad'bani (Vielsalm), *v. tr.*, ouvrir (un champ) à la vaine pâture ; *syn.* dibanî ; *contraire* abanî (ib.).

å-d'dibout (= au bout) *existe-t-il ?* — Cf. **au-d'dibout** d' l'anéye (Fosse-lez-Namur), au-d'bout (Wavre).

å-d'difait' di (= au fait de, à propos de) *existe-t-il ?* — Cf. **å-d'fait di** (liég., verv.), å-d'fêt dë (Faymonville), *même signification*.

å-d'dihaut di (= au haut de) *existe-t-il ? Dira-t-on par exemple* : tot å-d'dihaut dël toûr ?

å-d'dila (Trooz, Villers-St-Gertrude), *loc. adv.*, au-delà. | ***å-dèla**, **å-d'lâ**, *voy.* BD 1907, p. 88.

å-d'dilon (Sprimont : H. SIMON), au loin : dji l'a vèyou d'å-d'dilon *ou* d'âlon = je l'ai vu de loin.

å-d'dilong (liég.), **au-d'délong** (Charleroi, Court-St-Étienne), *loc. adv.*, le long ; tot å-d'dilong dë ri = tout le long du ruisseau ; *aussi substantivement* : l'å-d'dilong dë ri.

***addiriner** (Crehen), **ad'ner** (Wavre, Soignies), **adouner** (Pussemange), *v. tr.*, donner, céder ; tendre, passer : addinez-mé l'ēfant (Crehen) = passez-moi l'enfant.

â-d'di-triviès (= au travers) *existe-t-il ?* | **â-d'-triviès** *se dit à Liège et à Sprimont (H. SIMON).*

addjuner ou *plutôt a-d'djuner* (Ovifat : F. TOUSSAINT), *s. m.*, déjeûner : faire l'addjuner = préparer le déjeûner.

âde (Wiers), *s. f.*, pièce de lard prise au ventre du porc.

2. **adègni** (Huy, Jalthay), *v. tr.*, faire un « dègn » (= une aire de grange pour y battre les gerbes) ; *d'où, en général*, durcir à la façon d'un « dègn » : une têre rumouwêye qui durcih s'adègne et on pô pus tard elle è-st-adègnie (Jalthay : E. BOULLIENNE).

* **aderci** (Malmedy), **adierci** (Liège), *v. tr., outre les sens consignés BD 1907, p. 82, signifie de plus bénir, dans le souhait* : Dièw adièce si djoyeûse intrêye ! (*cantate liég. de 1764*) ; sainte Agate, bon Diu t'adéce (Malmedy, *Arm. 1908, p. 32*). | **adièce** ou **adièsse, adjèsse**, *s. f., a de plus les sens de 1. bonne chance, hasard heureux, dans : a l'adièsse (La Minerie) = au hasard, syn. a l'atrapa; prenez-v's i ainsi, i-nn-a d' l'adièsse qui vos i parvinrez (Fontin-Esneux); c'est bin d'adjèsse dèl rescontrer!* (Eben-Emael) ; quelle adièsse qui ça a-st-arrivé ! (Glons) ; — 2. réussite (?) : vos aîmez mîs l' manque qui l'adièsse (Boiseille, Foy-Notre-Dame : J. CALOZET). | **adjète**, *s. f., adresse* : c'è-st-on-ome qui n'a noule adjête (Cherain) ; *d'où l'expression d'adjète* (Bovigny, Petit-Thier) = adroit : c'è-st-onk qui-est d'adjète, cila, po vorî des pîres. | **adjèt'suté** (Verviers : H. RAXHON), *s. f., adresse*. — Cf. BD 1907, p. 83, et *ci-après* adîchi, adrèssant.

2. **adèrè** (Givet), **adérer** (Fumay), *v. intr.*, adhérer, acquiescer, dire oui : il a tout l' minme adèrè a ça.

adérver (Hautes-Rivières : Ard. franç.), *v. tr., dans l'expression faire adérver* : faire endèver (qqn). | **adèver** (GOFFART, *Gloss. du Mouzonais*) *existe-t-il en gaumais, au sens de « endèver, endiable, enrager » ?*

adès (rouchi : HÉCART), *adv.*, alors, en ce moment. *Anc.-fr. ades.*

? **adêts**, dans l'expression djouè aus adêts, existe-t-il encore en gaumais? — MAUS, *Voc. gaumais des environs de Virton* (manuscrit de 1850) décrit ainsi ce jeu d'enfants : « celui qui est adeis doit poursuivre ses compagnons jusqu'au moment où, atteignant l'un d'eux, celui-ci devient adeis à son tour, et le jeu continue ».

adéti (Robertville : A. DETHIER), *v. tr.*, dompter, discipliner, corriger qqn. [Composé de déti (*ibid.*), même signification.]

adeure (Mussy-la-Ville; rare), *s. f.*, endurance : i n'est-m' fôrt, i n'è pout d'adeure. | **adurance** (Bodeux), *s. f.*, condescendance : i n'a nin l'adurance (*syn.* i n'adure nin) du m' dire bondjoûr.

? **ad'glidjant, ad'glidji**. *Cette forme de aglidjant, aglidjî existe-t-elle en liégeois?* Cf. HUBERT « atglitgan, atglitgî ».

âdi (à *mi-nasal*; Faym.-Weismes), *s. m.*, landier, chenet. | Liég. andi.

? **Adî** (Grâce-Berleur), autre forme de Adile (Odile), *n. pr. f.*

adia ou a-dja (Dailly-Couvin), à dia, *cri du charretier pour appeler le cheval* à gauche ; le contraire est a-ote (*ib.*) ; *voy.* a-daye. [En gaum., hâr! = à gauche ; hête! = à droite ; cf. liég. cori hâr èt hote.]

adiabler (Fumay, Ucimont, Berzée), **adiâbler ou adjâbler** (Viesville, Genappe), *v. intr.*, dans l'expression faire — qqn = faire endiablet qqn. | **adiâblé** (Genappe), *participe empl. subs'*, endiablet, turbulent.

adîchi (Sté-Marie-sur-Semois, Buzenol), *v. tr.*, ajuster : dj'a si bén adîchi m' côn quu dj' lâ atrapèy. [*Le gaumais bîchi* = bercer ; adîchi est donc la forme gaumaise du w. adérçi, adîrcî cité ci-dessus et BD 1907, p. 82. Corriger dans ce sens l'article adiji, *ibid.*, p. 84.]

â-dièrin ou plutôt â-djèrin (Malmedy), *loc. adv.*, à la fin, à l'extrême. [Cf. so li d'dièrin (liég.), même signification.]

adiècener ou adjècener (Trooz, Theux ; *Théâtre liég.*, éd. 1854, p. 190), *v. tr.*, attraper, toucher juste ; — (Ster-Francorchamps) ajuster, agencer, arranger. [Dérivé de adièrcî ? Simple variante de adjancener, adjincener ? ou contamination de adièrcî avec adjincener ?]

? **adimancher** (endimancher) existe-t-il en gaumais? — Cf. adimanchier, GOFFART, *Glossaire du Mouzonnois*.

* **adire**, *voy.* BD 1907, p. 83, v^o adère. | L'infant a a-dire (Dour) = l'enfant est malade, *proprement* a de quoi se plaindre.

? **adja** (Amay), *voy. ci-dessus* abadja (5^e liste AB-).

* **adjamber** (Tourcoing), **adjambler** (Liège : Jos. WILLEM), **adjambyer** (Ovifat), -y¹ (Vielsalm), **adjambioter** (Wanne), *v. intr.*, arriver en faisant force enjambées, en jouant des jambes, *se dit surtout de celui qui a les jambes assez courtes.* — Pour le sens transitif enjamber, *voy.* BD 1907, p. 85. | **adjamblè** (Neufchâteau), **ègambyer** (Belœil, Wiers), *v. tr.*, mesurer (un terrain) à l'enjambée. | **adjambler** (Fosse-lez-Namur), *v. tr.*, assembler, agencer : vola one tchèrpinte bin adjambléye ; cf. djambe d'aîr.

? **adjamberèce** (Namur), *s. f., t. de batellerie*, bord étroit du bateau sur lequel on marche d'ordinaire. [*Forme douteuse de djamberèce* : cf. GGGG, II, 531.]

adjásant (Malmedy), *adj.*, affable ; cf. adjâser BD 1907, p. 85.

2. **adjèni** (Érezée), *v. tr. et intr.*, jaunir.

a-djeun' (*Théâtre liégeois*, éd. 1854, p. 35), **a-djon-coûr** (Liège, Verviers), *loc. adv.*, à jeun. [*L'expr. « à cœur jeun » n'a disparu du Dict. de l'Académie qu'en 1762.*]

adjî (Soignies), **âdjî** (Gros-Fays), *adj.*, âgé.

adjibôdi (Bovigny : D^r LOMRY), *v. tr.*, accoutrer, affubler ; faire grossièrement (un travail) : kimint voste ovredje a stou droldimint adjibôdi ! | **adjibôdèdje** (ib.), *s. m.*, accoutrement, etc.

adjidjawe (Dinant-Bouvignes), *s. f., dans l'expression djouwè a l'adjidjawe.* « Jeu d'enfant qui consiste à lancer un couteau qui doit se ficher dans le sol, pour que le coup soit bon. Il y a plusieurs coups à exécuter, de plus en plus difficiles ; quand un joueur manque un coup, il doit recommencer la série, dès que l'insuccès des concurrents ramène son tour de jouer. Celui qui réussit le premier la série complète, est proclamé vainqueur » (J. NOLLET).

adjigler (Jevigné-Lierneux), **adjougler** (ibid., Esneux, Robertville), *v. intr.*, accourir en sautant, « tot djouglant », en parlant des veaux,

des vaches, des enfants, etc. | **adjiglêye** (Jevigné-Lierneux), *s. f.*, troupe qui accourt de la sorte.

adjince (Malmedy), *s. f.*, agence. *Le mot français est aussi usité.*

***adjindjole**, *s. f.*, 1. « diablotéau, lutin, grivois » (Malmedy : VILLERS *Dict.*) ; boute-en-train, farceur qui sait amuser une société (Ovifat, Ster-Francorchamps, Stoumont, Moulin-du-Ruy) ; — 2. colifichet (Bodeux, Spa). | **djindjole**, *s. f.*, 1. extirpateur, espèce de herse (Comblain-la-Tour, Bonsin, Neuville-en-Condroz, Érezée, Ferrières) ; — 2. objet bizarre, assemblage hétéroclite (Gosselies, Monceau-sur-S.) ; mécanisme ou construction bizarre, peu solide (Jumet) ; objet futile, sans valeur (Ambresin-Wasseiges, Mazy, Tourinnes-St-Lambert) ; — 3. fille sotte ou orgueilleuse, péronnelle (Érezée). | **indjole** (Ciney, Marche-en-Famenne), *s. f.*, engin bizarre. | **djindjoler**, 1. *v. tr.*, herser (Ferrières) ; — 2. *v. intr.*, sautiller, se balancer, *syn.* djiboter (Genappe). | **adjindjolé** (Mazy), -è (Couvvin ?), accoutré.

a-djire (Liège, Jupille), *loc. adv.* : pèhî a-djîre = pêcher sur fond avec peu de plomb et en retenant le flotteur à la surface de l'eau.

adjis (Rochehaut), **adjis** (Fumay, Alle-sur-Semois), *s. m. plur.*, êtres, disposition intérieure d'une maison : lès — d' la mwêjon. [Variante de adjès, BD 1907, p. 86.]

adjisteûre (Liège : L. COLINET), *s. f.*, gîte : ine drole d'adjisteûre = un drôle de gîte *ou* une singulière façon de loger qqn. | **adjistrèdjé** (Moulin-du-Ruy), **adjistrémint**, *s. m.*, installation. | **s'adjister** (Ovifat, Vottem), -è (Famenne, Neuvillers), s'établir, se loger. | **?s'adjiter** (Glons), se poser : lès mohes yinèt d' s'adjîter. || ***adjistrer**, *v. tr.*, 1. placer (un arbre coupé) au moyen d'un levier, w. djîse : li bwès a stu bin adjistré (Neuville-en-Condroz) ; — 2. établir, arranger : çoula èst mâ adjistré (Bra) ; *péjorativement*, loger qqn de façon précaire (adjistrâ : Bovigny) ; | *v. réfl.*, 1. prendre gîte, se loger, s'établir ; — 2. s'aliter (Malmedy) ; — 3. se tenir ferme debout (Chapon-Seraing) ; | *v. intr.*, s'aliter (Malm. VILL.). || **s'en-adjistrer ou s'enandjistrer** (Malmedy : H. CUNIBERT), « se laisser aller » (?) *Exemple ?*

***adjivé** (Mussy-la-Ville ?), **adjivè** (Vonêche, Wavreille, Couvin ?), **adjivelé** (Bourlers), couvert de givre, engivré. [*Synonymes* : amaurlè (Vonêche, Givet), èmârlé (Stoumont) ; èrâlé (Moulin-du-Ruy, Cras-Avernas, Scry-Abée, Ben-Ahin, Grâce-Berleur), èrèle (Court-St-Étienne, Thorembois-St-Trond), inrélé (Wiers) ; èrimé (Fontin-Esneux).]

? **adjivilant**, -te (Liège : L. COLINET), *adj.*, abordable, affable, qui est d'un abord agréable.

? **s'adjiv'ler ou s'ad'djiv'ler** (Liège ?), se diriger vers, s'approcher de : s'adjiv'ler vès l' bwès (ANDRÉ WINANDS, *Li Passeù d'èwe di Sougnez*; « *Coq Walon* », n° 3) ; i s'ad'djiv'lit d'vès l'agayon (ib., n° 2).

adjo (Soignies : A. DEMEULDRE), *s. m.*, « espèce de cale, morceau de fer ou de bois servant à caler ». *Exemple* ?

? **adjolé** (Couvin ?), dorloté ? enjolé ? — *Cf.* édjoler (Esneux), cadjoler (Ferrières).

adjoglèy (Chiny : A. MAURY), réuni, aggloméré, *en parlant des noisettes réunies en trochet* : dès neûjètes adjoglèyes.

***adjonteurè** (Neuvillers-Neufch.) : çu dj'vau la èst trop adjontèrè = ce cheval a les articulations du pied (entre le boulet et le sabot) trop longues, défaut qui rend l'animal moins résistant (G. GOFFINET).

***adjonturé** (Héron) : sés éfants sont tofér bin adjonturés (*syn. bin adrûtinés*) = ses enfants sont toujours bien propres, bien soignés.

adjörneür (Ovifat), celui qui accompagne le « yérdî » ou berger pour l'aider ; *syn. de sûde ou sûte*. | *L'adjoint au porcher s'appelle adjou* (Chiny, Tintigny, Sté-Marie-sur-Semois), **adjo**, **adjou** (Prouvy), **scalot** (Ucimont, Offagne) ; BD 1907, p. 82.

? **adjouhire** (Spa), **adjuh'lî** (Neuville-Vielsalm), *s. f. ?*, terre laissée en jachère. *Exemples* ?

s'adjouk'siner (Stoumont : L. BASTIN), s'installer, fréquenter dans une maison ; « se dit, avec une nuance de blâme, d'un jeune homme qui va trop souvent dans la même maison ». *Cf. a djoke* : perché.

a-djowe (Liège : G. HALLEUX ; Esneux), **a-djowèdje** (Neuville-Viel-

salm), dans l'*expression* si mète — : se mettre en train; aveûr a-djowe (Bovigny), avoir à portée : qwand qu' dj'ârè l' lîve a-djowe, dji nèl manquerè nin. Cf. a-djaw, BD 1907, p. 86. | **adjowe** (Malmedy : H. CUNIBERT), *s. f.*, action de commencer le jeu. *Exemple?* | diner d' l'adjowe (Vielsalm : J. HENS), donner du jeu (à un habit, à une porte, à une serrure, etc.). | **adjower** (Malmedy), *v. intr.*, être le premier à jouer, commencer le jeu.

adjoweter (Spa, Sclessin, Visé), *v. tr., t. de menuis.*, assembler (les refendages pour former, dans le plancher, l'encadrement autour de la cheminée) : li scrinî n'a-t-i nin co v'nou adjoweter sès r'findèdjes ås tch'minèyes? (Sclessin : G. MUSELLE). I fât adjoweter lès r'findèdjes a li tch'minèye, *syn.* i fât fê in-adjow'tumint po qu' lès r'findèdjes n'intrèhe nin è meûr èt risquer pus tard di mète li feû è manèdge (Visé : E. BOULLIENNE). | **adjouweter** (Scry-Abée : A. XHIGNESSE), *v. tr.*, agencer, assembler : come vos avez bin adjouweté cés djambes d'air! | * **adjowetumint** (Fléron, Thimister, Spa, Visé), *s. m.*, encadrement de la cheminée dans le plancher; cf. BD 1907, p. 87.

a-d'live (Virton : MAUS, *Voc. gaum.* ms), à l'air libre, en liberté : i courout a-d'live su la coûteure = il courait en liberté dans la campagne. Èn' layèz-me vos possoms a-d'live, èl tchat an-arout t't aussitôt fât = ne laissez pas vos pots (de lait) à l'air, le chat en aurait bientôt fini. | **a-d'libe** (Ard. franç. : Bulson, N. GOFFART), librement : i lauchant leûs bétes a-d'libe au mitant d' la rue. [*C'est l'anc.-fr.* a delivre. L'adj. d'live existe encore à Faymonville (Wallonie allem. : J. BASTIN), seulement dans l'*expr.* miner on dj'vô d'live = mener un cheval non harnaché.]

ad'mostrar (Visé : P. MERCX), *v. tr.*, montrer, désigner, manifester. [Variante de ac'mostrar, BD 1906, p. 124].

* **adober, adôber, adouber** (Douai), *v. tr.*, habiller qqn de toute pièce (*d'où, au fig.*, lui dire son fait). | *Ce sens (premier?) n'existe pas dans les dialectes w. proprement dits; adober et ses variantes — qui s'emploient surtout au part. passé — ont pris par extension deux sens péjoratifs, dérivant du sens général « mal arranger, mettre à mal » :*

- A.* frapper, atteindre d'un coup, d'une maladie; rosser; *fr.* dauber.
B. souiller, salir, crotter; *anc.-fr.* dauber.

Voici la liste des formes recueillies jusqu'à présent :

adobé (1^o au sens A : Liège : DUVIVIER; Namur : GGGG., BOIG., DE P.;

Andenne, Ben-Ahin, Ambresin-Wasseiges, Perwez; — 2^o au sens B : Ciney, Couthuin, Thorembois-St-Trond, Noduwez, Crehen, Marilles).

Existe-t-il un verbe simple dober ?

adoubé (Spa, Chevron, Wanne), èdoubé (Stavelot, Villettes, Bra);

adoubyi (Petit-Thier), èdoubi (Vielsalm); **adubé** (Bodeux, Stoumont), èdubé (Cherain), au sens B ; — èdubé (Troisponts), dans les deux sens : frappé et sali.

adôbé (FORIR : « atteint, frappé, syn. ascû » ; = sens A), èdôbè (Bouvignes, Dinant : « crotté, embrené ; avarié » ; = sens B). *Le simple existe comme v. intr. : dôber (Offagne), dôbè (Givet), dâber? (Roux-Miroir)*

= frapper sur qqn; dôbè (Neuvillers, Famenne), part. p., frappé, atteint, rossé. [Dérivé (?) dôblé d'ssus (Bouvignes-Dinant), v. intr., tomber dessus ; one dôbléye (ib.), une volée de coups. Il est plus probable que ce dôblé est emprunté du fr. doubler : cf. doublure au sens de volée de coups. Voy. le suivant. — Autre dérivé (?) : dôbiner, tôpiner, cf. ULRIX, 486.]

* **adobler**, v. tr., 1. (Hesbaye : J. SCHOENMAEKERS), labourer grossièrement : adobler l' tère [*le simple* dobrer = labourer (Sprimont, Fléron); doblé, s. m., terre labourée (Herve)]; — 2. (Huy, Scry-Abée) battre, frapper, rosser [*le simple* dobrer a ce sens à Sprimont, Herve, Thimister]; — 3. (Nandrin, Pellaines, Chapon-Seraing, Cras-Avernas, Huy, Crehen, Villers-St-Gertrude ; surtout au part. passé ; cf. GGGG. II, 495) souiller, crotter. [Il est probable que cet article confond deux mots d'origine différente : le correspondant du fr. doubler et le dérivé de adoher ; voy. l'article précédent.]

adodiner, v. tr., 1. (Mazy) enjôler : i s'a lèyî adodiner ; — 2. (Flobecq) apaiser (un enfant qui pleure). [*Le simple* dodinè (Neuvillers-Neufsch.) = dorloter ; enjôler.]

adôdeler (Leuze, Wiers), v. tr., cajoler, dorloter, choyer. | **adourdeler** (Bourlers), v. tr., cajoler, amadouer par des caresses. | **indourdeler** (Pâturages), indourdéler (Wiers), èdourdeler (Belœil, Quevaucamps), v. tr., enjôler, circonvenir par des caresses. [èdourdelè (Dour) = endormi ?]. Voy. adôler.

adogui (Bovigny, *rare*), *v. tr.*, heurter qqn contre celui qui parle. |
adoguer, *v. tr.*, 1. (Ferrières) accourir sur qqn en le barrant ou le bousculant; — 2. (Huy) donner des coups successifs. [Cf. adocher, BD 1907, p. 89.]

adoke (*ou a-doke?*) (Wiers), *adj. m.*, *t. du jeu de crosse*, habile, adroit à « doker », *c.-à-d.* à toucher le but à l'aide de la « chole ».

a-dokète (Dailly-Couvin), *loc. adv.*, sur le dos; *syn.* a-dos.

adôler (Ard. franç. : Bulson), **adôlè** (Givet), *v. tr.*, câliner, cajoler, flatter; amadouer; *syn.* antourlouté (Givet). — Cf. adoûler BD 1907, p. 90, *et ci-dessus* adôdeler.

***adolèy** (Prouvy), **adolèy** (Sté-Marie-sur-Semois), **adoûlé** (Ferrières, Érezée), attristé, dolent (*litt.* endeuillé) : dj'èsteû tot adoûlé (Érezée).

***adolminer** (Lesve, Ucimont, Offagne, Rienne), **-èy** (gaum. : Rossignol, Chiny, Sté-Marie-s.-Semois), **adominè** (Neufvillers-Neufchâteau : G. GOFFINET), **adolmijè** (ibid. : C. ROBERT), **adolmiter** (Namur : GGGG. I, 8, *mais auj. inconnu* à Namur; Monceau-s.-S., Mont-s.-Marchienne, Forchies-la-Marche), **dolmiter** (Bourlers, Berzée), **adormiter** (Marche-les-Écauissines, Nivelles, Viesville, Genappe, Gosselies, Ronquières), **adôrmiter** (Court-S.-Étienne), **adôrmeuter** (Chastre-Villeroux), **adoûrmiter** (Genappe, Le Roux), *v. tr.*, dorloter, cajoler, choyer; *quelquefois* séduire, enjôler, circonvenir. Voy. *ci-dessus* adôler et *ci-après* adôrliner, adorloter.

ador et **andor** (GOFFART, *Gloss. du Mouzonnois*), endormi, engourdi : j'ai tout le pied ador. — *Cet adjectif existe-t-il en gaumais?*

adôrliner (Dailly-Couvin), *v. tr.*, cajoler; enjôler, séduire. Cf. liég-dôrlinne.

1. **adorloter** (Couvin?), **adôrloter** (Berzée), *v. tr.*, dorloter; enjôler, leurrer de belles promesses. [dorloter (Wavre, Roux-Miroir), dôrloter (Ben-Ahin, Andenne), -è (Famenne), kudôrloter (Moulin-du-Ruy).] Voy.adolminer.

2. **adorloter** (Harmignies : M. HUGÉ), *v. tr.*, accoupler ou atteler deux chevaux en mettant le « dorlot », lanière de cuir qui, partant du

sommet du « gouriau » (collier) du premier cheval, s'attache à la bride du second cheval.

a-dos (Dailly-Couvin), *loc. adv.*, sur le dos ; *syn.* a-dokète. | tchèrdjer on clitchèt a-dos (Oyifat), charger un tombereau de façon que la charge repose sur le dos du cheval ou du bœuf; *opposé à* tchèrdjer a-cawe, a-tièsses. | I faut vèrsi l' tchamp a-dos (Mussy-la-Ville), *t. d'agr.*, *voy.* ados, *s. m.*

***ados**, *s. m.*, 1. relief de terrain (Belœil, Meux), berge (Genappe, Belœil), talus, levée de terre (Givet); -- 2. *spécial*, *t. d'agr.*, dos formé au milieu d'un champ par deux sillons relevés l'un sur l'autre lorsqu'on commence à labourer une terre par le milieu (Chastre-Villeroux, Ronquieres, Tintigny, St^e Marie-s.-Semois, Mussy-la-Ville, Bourlers, Ucimont, Neufvillers-Neufchâteau) : labourer in tchamp a ados (gaumais) = fr. labourer par endossement; [*le contraire est* labourer a tchèsse-roûye (gaum.) : commencer à labourer un champ par les côtés]; il è cultivé su tchamp a deûs ados (Marbehan) = en deux parties; l'ados dou tchamp ; aus Ados, l. d. de Mussy-la-Ville.

1. **adosser**, *-i, -i* (à peu près partout), *v. tr.*, adosser, appuyer le dos ; *surtout empl.* au réfl., s'adosser. | **adosser** (Ucimont ; Bra, Moulin-du-Ruy, Wanne, Masta), **adossi** (St^e Marie-s.-S., Tintigny ; Bodeux), *v. tr.*, *t. d'agr.*, commencer à labourer un champ par le milieu ; *voy.* ados. | **adossemint** (Ucimont ; Wanne, Moulin-du-Ruy), **adossèdje** (Bra), *s. m.*, *t. d'agr.*, action de commencer le labour d'un champ par le milieu. [*On dit radossi, radossèdje, radossemint à Lincé-Sprimont. Le contraire s'appelle taper à lâdje et le petit fossé qui, le travail terminé, se trouve au milieu du champ, se nomme le hîre-cou ou la fasse rôye (Lincé-Sprimont).*]

2. **adossi** (Dailly-Couvin), *v. tr.*, endosser (un travail, une responsabilité, etc.); *syn.* pôrter l' dosséye ou l' bosse. | **adossi** (Berzée), *part. passé*, (dos) voûté : ém'n ome route dédj'a tout adossi. | ène récolte **adossiye** (St^e-Marie-sur-Semois) = une récolte versée, qui penche de façon à former un dos.

adoû (St^e-Marie-sur-Semois), **adu** (Dour, Roisin), *adv. interr.*, où : adoû èst-ce ? adu ç' què t' vas ?

adoudeler (Robertville), *v. intr.*, arriver rapidement.

adouwer, *voy. ci-dessus adawer*.

***adragonner** (Érezée), *v. intr.*, « arriver en fumant comme un dragon : louke on tot pô adragonner ç' gamin la ! » V. COLLARD. [Cf. BD 1907, p. 91.]

adraguiner (La Minerie ; *le syn.* adragonner BD 1907, p. 91, *y est plus rarement employé*), *v. tr.*, 1. empoigner ; — 2. apostropher furieusement. G. DOBBELSTEIN.

adrainner (Érezée), *v. tr.* ?, faire des drains vers. [èrainner (ibid.) = faire des « èrainnes » ou drains.]

? **adramer** *existe-t-il ? Cf.* èdramer = mettre en train qqch (Faymonville) ; ètramer *ou* ètrémeler on-ovrèdje (Érezée).

***a-drame** (*voy. BD 1907, p. 91*), *loc. adv. composée du s. f. drame* : il aléve ine bèle drame (Lincé-Sprimont), ine bone drame (Neuville-en-Condroz) = un beau train ; i court si drame après lèy (Lincé-Sprimont) = il court follement après elle ; djè l'ai expédiè d'one bèle drame (Famenne). | cori a-drame (Neuville-en-Condroz) = courir vite ; il est toudjou a-drame d'in coté ou d' l'aute (S^{te}-Marie-sur-Semois) = en train de courir. | il a l'drame di ça *ou* il a ça a-drame (Lesve) = il a l'intention de faire cela, il a cela en tête ; v'la longtimps qu'il è c'te afaire a-drame (Neuvillers-Neufch.) = en vue, en projet, en tête. | èsse a-drame (Visé, Aubin-Neufch.) = être en discussion, en bisbille : il è-st-a-drame avou tot l' monde ; i sont tofinr a-drame *syn.* du dik-a-dak. | **dramer** (Mussy-la-Ville), dramèy (S^{te}-Marie-s.-S.) = courir, faire des allées et venues ; *d'où* faire du bruit : qu'est-ce qu'i drame don par la ? (Mussy). | **drame-dra-drame** (Lincé-Sprimont), drame-da-drame (Scry-Abée), *onomatopée marquant le bruit de pas menus et précipités* ; cf. droume-dou-droume, dème-dè-dème.

***adrameter**, I. *v. tr.*, 1. ajuster, agencer les pièces d'un objet (GGGG., FORIR) ; — 2. actionner, mettre en train, *par ex.* un rouet, une machine à coudre (O. COLSON). — II. *v. intr.*, accourir (Liège, Trooz, Scry-Abée, Sprimont, Chevron, Villettes-Bra, Villers-S^{te}-Gertrude,

Jevigné). *Voy.* adrometer, adroumeter ; *et cf.* GGGG. II 442, tra-meter (= trotter).

adrancener (Liège : L. COLINET ; Sclessin : G. MUSELLE), *v. tr.*, agencer, arranger. | ***adroncené** (Vottem, Neuville-en-Condroz ?), ajusté, accoutré, attifé ; *voy.* BD 1907, p. 92.

adraner, *v. tr.*, 1. (Fumay) éreinter, harasser ; — 2. (Harmignies, Chapelle-lez-Herlaimont) assommer, abattre ou étourdir d'un coup violent. | **arèner** (Wanne), -**1** (Vielsalm), **dirèner** (Érezée), *v. tr.*, éreinter qqn, lui briser les reins.

adrauchi (Bourlers, Dailly-Couvin), *v. tr.*, 1. enduire de choses mal-propres : vos alez tout vos adrauchi ; ça èst tout adraché ; — 2. entamer un ouvrage de façon maladroite, le gâcher. [*Sans doute dérivé de drâhe, drêche ; cf. GGGG. II, 181.*]

? **adrayeté** (Condroz : M. VAN HAY) = accoutré ?

adrèssant (Virton : MAUS, *Voc. gaum. ms.*), *adj.* adroit, ingénieux. | **adrèssaule** (Sté-Marie-s.-Semois), *adj.*, adroit, ingénieux, prévoyant. | **adrèt'sité** (Visé : P. MERCX), *s. f.*, adresse (pour atteindre le but). | **adrwètihe** (Moulin-du-Ruy), *s. f.*, adresse, habileté. [*Additions à l'art. adrèse, BD 1907, p. 91. Cf. ci-dessus adérci, p. 141.*]

adreûtiner (Wavreille), **adrûtiner** (Ampsin, Héron, Couthuin, Neuville-en-Condroz), *v. tr.*, 1. arranger, préparer : c'est bin adrûtiné (Couthuin) ; *cf. ci-dessus* adjonturé ; — 2. mettre qqn au courant d'une besogne : il èst dja adrûtiné po' fè 'ne saqwè (Neuville-en-C.) ; *surtout v. réfl.*, se mettre au courant, devenir capable de faire une besogne. | *Dans ce dernier sens on dit s'arotiner* (Verviers : H. ANGENOT), **s'aroutiner** (Visé, Grâce-Berleur, Sclessin ; Offagne ; Wiers, Quevaucamps), *surtout au part. passé* arotiné, aroutiné.

Àdri (â mi-nasal ; Gueuzaine), *n. pr.*, André.

adrissè (Marche-en-Famenne), *v. intr.*, gicler vers (celui qui parle) : li bire a adrissè pol cranne.

adrôguiné (Bra), ramassé, blotti : il èst toudi adrôguiné èl coulée ; lu matère èsteût adrôguinée à fond dèl plâye. [*Cf. rêtrokiner ?*]

adrola (Givet), *loc. adv.*, là-bas, au loin. — Cf. adroci BD 1907, p. 92.

adrometer (*où?*), ***adroumeter** (Trooz, Stoumont, Ferrières, Neuville-en-Condroz, Scry-Abée, Stavelot, Villers-l'Évêque, Chevron, Villettes-Bra, Crehen, Chapon-Seraing, Beaufays, La Minerie, Moulin-du-Ruy, Masta), -**i** (Petit-Thier); **adrom'tinè** (Marche-en-Fam.), **adroum'kiner** (Ferrières, Fontin-Esneux, Neuville-en-Condroz; Hanut), *v. intr.*, arriver au trot, avec des nuances que nos correspondants notent diversement : « en trottinant ; en faisant droum droum ; en sautillant ; doucement, sans être vu, mais en faisant un bruit sourd ; en descendant par petits sauts ; à petits pas, en se pressant lentement ; en cahotant sur les pierres ». [Le v. simple trotter, trottiner se dit **drometer** (Namur : GGGG. II, 419, v^o tauchî; Tourinnes-St-Lamb.), **droumeter** (Chapon-Seraing, Pellaines, Ambresin, Wasseiges), **drom'tiner** (Ciney), **droum'tiner** (Marchin). — À noter droumeter (Masta, Faym.-Weismes) = fesser, rosser; cf. VILL. droumes (Malmedy) = fesses.]

adrusser (Érezée), *v. intr.*, tomber dru; composé de drusser, syn. drusseler, drigler. — Voy. adrâsseler, BD 1907, p. 91.

***s'adûre** (BD 1907, p. 92), *v. refl.*, 1. (Neuvillers, Neufchâteau, Vielsalm, Bra) s'accorder, s'entendre mutuellement; — 2. (Bra) se plaît à : duspôy su maladie, i n' s'adût pus a s' mèstî; se faire à, parvenir à : i n' s'adût nin a bin scrîre. | **adwire** (Stambruges), *v. tr., t. de colomb.*, dresser (des pigeons) à habiter un pigeonnier nouveau.

ad'vârtcher (Bra : L. PAQUAY), *v. tr.*, 1. traverser à grandes enjambées : il ad'vârtché lu route; — 2. *t. de tricot*, mettre un point à cheval sur un autre : ad'vârtcher on pont, deûs ponts. [Cf. GGGG. II, 480.]

advèrse (Frameries), *s. m.*, adversaire : m'n advèrse.

ad'vièrni existe-t-il? Cf. rad'vièrni (Stavelot), remettre qqn sur le bon chemin, *au propre et au figuré*; ce rad'vièrni paraît altéré de rag'vièrni; du moins M. Jos. HENS nous signale ag'vièrnî (Vielsalm), qui représente a + gouverner : lès Walons sont mâlâhis a-z-ag'vièrnî.

advinteûre (J. COLLETTE, dans le *Dict. des Spots*, n° 2699), *s. f.*, aventure; forme devenue rare. On dit ord^t avinteûre.

2. **ad'viser** (Noduwez), *v. tr.*, adresser la parole à : dji l'a-t-ad'visé èt i n' m'a nî rèspondu ; *syn.* arinner.

1. **âe** (Wiers), *interj.*, cri pour arrêter un cheval.

2. **âe** (Frameries ; *prononcer â*), *s. f.*, haie. | Liég. hâye.

1. **a-é** (Poulseur), *interj.* marquant l'étonnement, *a le sens et l'infexion de « est-ce vrai ? ».*

2. **æé** (Wiers), *adv.*, oui ; liég. awè.

aeurè, aërè (Marbehan), **aheurèy** (St^e-Marie-s.-S.), *adj.*, ahuri, *au sens de* : écervelé, étourdi, qui agit avec précipitation : c'est è vrê aeürè, çu n'est qu'én-aeürè (Marbehan). | **æüri** (Ath, Belœil, Stam-bruges), *adj.*, ahuri, *au sens de* surpris.

LISTE DES CORRESPONDANTS

qui ont répondu au 3^e et au 6^e Questionnaire

La 5^e liste AB- et la 3^e liste AC- ont été composées à l'aide des réponses au 6^e cahier (4^e liste AB- et 2^e liste AC-) ; la 2^e liste AD-, à l'aide des réponses au 3^e cahier (1^re liste AD-).

Les chiffres 3 ou 6 placés à la suite des noms suivants indiquent que ces correspondants ont répondu à un seul de ces deux questionnaires, au 3^e ou au 6^e. Les autres correspondants ont annoté le 3^e et le 6^e cahier.

ANGENOT, Henri (Verviers).	BEAUJEAN, Alfred (Darion).
BALAU, Sylvain (Cortil), 3.	BECO, J.-J. (Stoumont).
BALTHAZAR, Edg. (Terwagne), 3.	BEHEN, Jean (Pellaines).
BASTIN, Joseph (Faymonville).	BERNARD, Émile (Offagne).
BASTIN, M. (Stoumont).	BIOT, Auguste (Le Roux).
BAYOT, Alphonse (Chapelle-lez-Herlaimont).	BISSOT, N. (Jevigné-Lierneux).
	BODEUX, Henri (Trois-Ponts).

- BODY, Albin (Spa).
BORCKMANS, Gérard (Spa), 6.
BOULLIENNE, Eugène (Visé).
BRABANT, Alf. (Quevaucamps).
BRAGARD, Louis (Andenne).
BRILL, A. (Leuze).
BROUET, J.-B. (Gros-Fays), 3.
BRUNEAU, Charles (Givet ; Ard. françaises ; Vresse, etc.).
CALOZET, Joseph (Awenne).
CAREZ, Maurice (Mons).
CARLIER, Ar. (Monceau-sur-S.)
CHAPUT, Joseph (Mazy).
CHAUVÉHEID, Gilb. (Stavelot), 3.
CLOSE, Jos. (Faymonville), 6.
CLOSSON, Ernest (Tubize).
COLINET, Laurent (Liège).
COLLARD, Victor (Érezée).
COLLETTE, Franç. (Érezée), 6.
COLSON, Arthur (Herstal).
COLSON, Lucien (Herstal),
COLSON, Oscar (Liège).
CONROTTE (Les Éneilles), 6.
COSPIN, Jos. (Nessonvaux), 3.
COURTOIS, L.-J. (Saint-Géry).
COZIER, Joseph (Rossignol).
CRAHAY, Adrien (Trooz).
CRATE, Alfred (Cras-Avernas).
CUNIBERT, Henri (Malmedy).
DACOSSE, Ant. (Noduwez).
DAUBY, Stéphane (Tintigny), 6.
DEBATTY, Joseph (Héron).
DECROCQ, François (Dour).
DEFRESNE, Jules (Coo), 3.
- DE FROIDMONT (Eben-Emael).
DEGIVE, Ad. (Yvoz-Ramet).
DELCOURT, Henri (Ath).
DELGHUST, Dr (Renaix).
DELONGUEVILLE, Aubain (Tou-
riennes-St-Lambert).
DELTOUR, Paul (Mariilles).
DEMEULDRE, Amé (Soignies).
DENIS (Lavacherie), 3.
DÉOM, Clément (Liège).
DESPRET, Emm. (Nivelles), 3.
DETHIER, Alph. (Robertville).
DEWERT, Jules (Ath, Genappe).
DEWEZ, A. (Moulin-du-Ruy).
DOBBELSTEIN, G. (Thimister).
DOHOGNE, J. (Francorchamps).
DONY, Émile (Bourlers), 3.
DORY, Isidore (Liège), 3.
DUFRANE, Louis (Frameries).
ESSER, Quirin (Malmedy).
FERAGE, Émile (Dinant), 3.
FERRIÈRE, Fernand (Mont-St-
Guibert), 6.
FRAÎCHEFOND, Charles (Pecq).
FRÉSON, Mathieu (Glons).
GAILLARD, Henri (Neuville-
sous-Huy).
GAVACHE, Jules (Ambresin).
GILLARD, Alphonse (Seraing).
GOFFIN, A. (Villers-l'Évêque).
GOFFINET, Aristide (Chiny).
GOFFINET, G. (Neufchâteau), 3.
GORRISEN, W. (Huy).
GOSSELIN, Ant. (Stambruges).

- GRÉGOIRE, Antoine (Huy).
GROGNARD, L. (Glons).
GUISLAIN, M. (Gimnée), 3.
HALLET, Edmond (Crehen).
HALLEUX, Godefroid (Liège).
HANON DE LOUVET, Alphonse
(Nivelles).
HANQUET, Florent (Mazy).
HANSOUL, A. (Chapon-Seraing).
HENS, Joseph (Vielsalm).
HERMAN, A. (Aubin-Neufch.).
HEUSE, Théo (Nessonvaux).
HEYNNEN, Eugène (Wavre).
HUBAUT, Emile (Houdeng).
HUGÉ, Maurice (Harmignies).
HUREZ, F. (La Louvière).
JACOB, Joséph (Marbehan).
JACQUEMETTE, Edm. (Jupille).
JACQUET, L. (Gouy-lez-Piéton).
JADIN, A. (Chastre-Villeroux).
JEUNIAUX, G. (Belœil).
LALLEMAND, Alexis (Esneux).
LAMY, Charles (Cambrai).
LANDERCY, Émile (Ronquières).
LAURENT, M. (Mussy-la-Ville).
LEBRUN, Adelin (Dinant), 6.
LEBRUN, Alb. (Roux-Miroir), 3.
LECLÈRE, Constant (Villers-St-
Gertrude).
LECOQ, Auguste (Ruette), 6.
LEJEUNE, Jean (Jupille).
LEJEUNE, Jean (Herstal).
LESNEUCQ-JOURET (Lessines), 3.
LIÉGEOIS, Édouard (Tintigny).
- LOISEAU, Louis (Namur, Stave).
LOMBARD, A. (Grâce-Berleur).
LOMRY, Dr (Bovigny).
LURQUIN, A. (Fosse-lez-Namur).
MAQUET, Aug. (Petit-Thier).
MAQUET, Jos. (Rachamps), 6.
MARÉCHAL, Alph. (Namur).
MARÉCHAL, Jules (Méry-Tilff).
MARICHAL, Jos. (Gueuzaine), 6.
MARTIN, Léonard (Visé).
MARTINY, L. (Houffalize).
MASSART, Jean (Meux).
MASSON, Antoine (Trooz).
MATHIEU, L. (Basse-Bodeux), 3.
MATTART, L. (Couthuin).
MAURY, Alfred (Chiny).
MÉLOTTE, Félix (Liège).
MERCX, Pierre (Visé).
MICHEL, Léopold (Wanne).
MINDERS, Alexis (Bray), 3.
MOLITOR, Lucien (Crehen).
MONSEUR, Éd. (Beaufays).
MORTEHAN, Émile (Ferrières).
MORTIER, Ad. (Court-St-Et.), 3.
MUSELLE, G. (Sclessin), 3.
NÉVRAUMONT, R. (Marchienne).
NICAISE, Aug. (Beauraing).
NICKERS, M. (Ucimont).
NOËL-DEBRA (Thorembais-St-
Trond), 3.
NOLLET, Jules (Bouvignes).
OLYFF, Franz (Roclenge).
OUTER, Nestor (Virton).
OUVERLEAUX, Émile (Ath).

- PAQUAY, Edmond (Bra).
PAQUAY, Léopold (Chevron et Villettes-Bra).
PARMENTIER, Éd. (Nivelles).
PAULUS, G. (Liège), 6.
PECQUEUR, Oscar (Viesville).
PETIT, Jules (Bourlers).
PICARD (Offagne), 3.
PIETKIN, Nicolas (Malmedy).
PIRON, H. (Masta-Stavelot).
POMMIER, Yvon (Tilly).
PREUDHOMME, Léon (Dailly), 3.
PREUDHOMME, M. (Couvin), 3.
QUINTIN, Guill. (Nandrin).
RANDAXHE, S. (Thimister, Fléron).
RAXHON, Henri (Verviers), 3.
REGNIER, Émile (Neuville-en-Condroz).
RENARD, Fr. (Fontin-Esneux).
RENARD, Jules (Wiers).
RINCK (Neuville-Vielsalm).
ROBERT, Albert (Bouvignes).
ROBERT, Camille (Neuvillers), 3.
ROGER, Lucien (Prouvy).
ROLAND, chanoine (Lesve), 3.
ROLLAND, Julia (Ellezelles), 6.
SACRÉ, Edgar (Namur), 3.
- SANDRONT, L. (Havelange), 3.
SCHOENMAEKERS, Jos. (Huy).
SCHUIND, Jean (Stavelot).
SCHUIND, Henri (Stavelot).
SIMON, Const. (S^{te}-Marie-s.-S.).
SIMON, H. (Lincé-Sprimont).
SIMON, Léon (Ciney).
SIMON, Lucie (Ben-Ahin).
SOILLE, Fernand (Jauche).
SOSSON, Joseph (Buzenol).
TALAUPE, Gaston (Mons).
TILKIN, Alphonse (Liège).
TOURNAY, Henri (Dinant).
TOUSSAINT, François (Ovifat).
TRILLET, Jacques (Romsée). *Bouvy*
VANDEREUSE, Jules (Berzée).
VAN DE RYDT, Marc (Nivelles).
VAN HASSEL, V. (Pâturages).
VAN HAY (Huy, Condroz).
VAN LANGENHOVE (Flobecq).
VAN SCHINGEN (Wavreille), 3.
VERDIN, Olivier (Marche).
VIERSET, Aug. (S^t-Hubert).
WASLET, Jules (Givet).
WATTIEZ, Adolphe (Tournai).
WILLAME, Georges (Nivelles).
WILLEM, Joseph (Liège), 6.
XHIGNESSE, A. (Scry-Abée).

Au total, 195 correspondants nous ont répondu.

Les autres sont instamment priés de nous renvoyer les cahiers qu'ils détiendraient encore, s'ils désirent recevoir nos prochains questionnaires.

LIVRES ET REVUES

Pendant l'année 1910, la « Société de Littérature wallonne » a distribué à ses membres, outre ce **Bulletin du Dictionnaire** (5^e année), le tome 23 de son **Annuaire**, vol. in-12 de 204 pages, où l'on trouvera notamment ses nouveaux statuts, une étude de J. Feller sur *Jean Stecher, le patriote et le philologue*, etc.; — la 1^{re} partie (Littérature) du tome 53 de son **Bulletin**, vol. in-8^o contenant les rapports et les pièces couronnées de ses Concours littéraires de 1908; — la 2^e partie (Philologie) du tome 52 de son **Bulletin**, vol. in-8^o contenant, outre les rapports sur les Concours de 1907 :

1. le *Vocabulaire de Fosse-lez-Namur*, par Auguste LURQUIN;
2. des extraits du *Glossaire de Dour et de Sirault*, par A.-G. MINDERS;
3. le *Glossaire toponymique* (avec carte) de la commune de Beauvais, par Jean LEJEUNE, Edmond JACQUEMOTTE et Édouard MONSEUR;
4. deux *Recueils de mots nouveaux*, par Jean FRANCK et Laurent COLINET.

La Société espère pouvoir encore distribuer cette même année le tome 48 de son *Bulletin* et la *Bibliographie wallonne de 1905-1906*.

* * *

L'excellente *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (Sedan : Émile Laroche), qui vient d'accomplir sa 17^e année, se consacrait jusqu'ici presque exclusivement aux études historiques et littéraires touchant les Ardennes françaises. Dans son n° 3 de 1910 elle annonce son intention de faire désormais une place au folklore et à la philologie qui, autant que l'histoire proprement dite, aident

à pénétrer dans l'âme du peuple et à reconstituer le passé d'un pays. Par une heureuse rencontre, ce sont nos dévoués correspondants du Dictionnaire wallon, MM. Ch. Bruneau et J. Waslet, qui présenteront les études folkloriques et dialectologiques dans la *Revue ardennaise*. M. Ch. Bruneau a commencé la série par l'édition d'une *flave* (fable, conte) en patois de Sécheval. La notation en est très lisible et faite avec soin. Des notes de traduction expliquent les mots difficiles.

* * *

H. BAUDON. **Le Patois des environs de Rethel** (Rethel, Huet-Thiérard, 1907); in-8°, IV-39 pages.

Ce petit ouvrage contient le glossaire d'une région peu étudiée jusqu'à présent, située entre Mézières et Reims. L'auteur a mis plusieurs années à recueillir les mots qu'il avait entendus dans sa jeunesse, notant aussi, — en des occasions trop rares, semble-t-il, — certains termes qu'il pouvait surprendre dans les conversations des villageois.

M. BAUDON ne se pose pas en philologue : aucune indication étymologique ; aucun rapprochement entre mots de même famille (p. ex. *abureter*, *buirette*, *buriau*; *apiergie* p. 5, *dépiergie* 34) ou présentant les mêmes phénomènes phonétiques. La tâche qu'il s'est imposée, pour être plus modeste, n'en est pas moins méritoire. — Ses articles sont presque tous très concis : au lieu de donner des exemples, l'auteur rassemble à la fin des « bries de conversations en patois », qui malheureusement ne prennent que $2\frac{1}{2}$ pages. — La notation adoptée est assez claire, mais parfois peu rationnelle : il faudrait écrire *nô* (noue), *môre* (moudre), *blôche* (motte), et non *neau*, *maure*, *blanche*; *fwène* (fourche), et non *fouenne*; *bavoi*, *pèrsoi*, *tordoi*, *trifoi* comme *lavoi*, *mouchoi*, *saloi*, et non *bavois*, *perçois* (pressoir), etc.; *florins* et non *florains*; *i m'an-è vandu* (il m'en a vendu) et non *i m'a n'est vendu*; pp. 36-38, il y a perpétuelle confusion entre *est* (fr. est) et *è* (fr. a). « *Mé*, moi » ; comment se fait-il que les textes de la fin ne

connaissent que *mi*, écrit *my*? Comment lire *broye* à côté de *oie* (*oie*), *gloie*, *froie*, *noie*, etc.? Quelle est la valeur de *h*, p. 18? Muette évidemment dans *habillie*, habiller, *harbe*, herbe; aspirée dans *haper*, havir, *hoer*, houer; mais que d'erreurs! Ainsi M. B. écrit *herbulot*, *herbulet* (dernière qualité de farine), où *h* est évidemment parasite et due sans doute à l'influence du fr. *herbe*; cf. GOD., v° *rebulet*. De même *haïs* (« brins d'herbe, etc., qui, transportés dans les inondations, s'arrêtent aux haies et aux buissons ») se prononce sûrement sans l'aspirée; cf. GGGG. p. 15. La définition de M. B. prouve qu'il voit dans ce mot un dérivé de *haie*! Comme quoi on a beau se défendre de faire de l'étymologie, on en fait à son insu, malgré soi: le peuple lui-même fait de l'étymologie quand il altère, pour lui donner un sens, un mot obscur ou isolé.— Les définitions brillent en général par la précision; mais, ici encore, bien des articles nous paraissent sujets à critique. Exemples: *acambouiner*, voyez ci-dessus, p. 130. — « *Nichetée*, personne d'une honorabilité plus que douteuse ». Faut-il croire que *niche*, *nicheté* ne soient plus connus à Rethel au sens de « sale, saleté »? — « *Se grouler*, se mouvoir, pris en mauvaise part ». La traduction « (se) grouiller » serait plus précise. — « *Fule* (à tête de —), sans coiffure; ne s'attribue qu'aux femmes. » Il faut évidemment analyser: *defule*, adjectif, seulement dans l'expr. à tête *defule*; cf. w. *difuler*, fr. *défubler*. — Malgré ces imperfections, nous reconnaissions volontiers que ce petit glossaire présente beaucoup d'intérêt pour nos études patoisées; on a vu dans ce qui précède qu'il nous a déjà rendu service. Au surplus, presque partout il nous apporte des renseignements curieux; en voici quelques exemples pris au hasard. Le mot « *Fache*, lieu dit, partie d'un terroir, » correspond à l'anc. w. *faxhe* qu'on trouve dans la *Toponymie de Beaufays* (B. 52, p. 216): *alle faxhe de Boy*, etc. — « *Marlage*, petit casuel de gens d'église, » est syncopé de * *marguilage*, cf. le w. *mârlî*, marguillier. De même « *marneux*, bougon » = w. *maroneüs*. — « *Suglot*, hoquet »; c'est proprement le fr. *sanglot*, w. *soglot*;

comp. pour la forme « *trulenne*, petit trèfle de prairies », mis pour **trenlène*, dérivé de « *trenler*, trembler »; cf. w. *trimblène*, trèfle. — « *Souillements*, fondations d'une construction », nous rappelle le stavelotain *sorsèyemint*, soubassement, pour lequel nous conjecturons un **subsoliamentum*, B. 44, p. 540. — *Pontique* correspond au w. *bondife*, banneton. — P. 16 : « *traînner la gaiole*, aller d'un lieu à l'autre en vivant misérablement. » MAUS, *Vocab. gaumais* [manuscrit] des environs de Virton porte l'article suivant : « *gahine*, géhenne, peine, tourment : *triené la gahine*, languir, dépérir de misère et de souffrances ». À Ste-Marie-sur-Semois, j'ai entendu récemment l'expression *traînner la gayine* dans le sens de vadrouiller, traîner. Rapprocher *gahine* de géhenne est, cela va de soi, pure fantaisie; mais d'où viennent ces expressions? Il suffit de comparer l'ancien-français *trainegainer*, traîner ses chausses (dérivé de *trainegaine*, traîneur de sabre), qui a pris le sens péjoratif de « vivre dans l'indigence », comme notre expression familière « traîner la savate ». On se rendra aisément compte que *gayine* représente le fr. *gaine*, lat. *vagina*, w. *wayne* ou *wayme*.

M. Ch. Bruneau qui, dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 1910, p. 98, a rendu compte de ce glossaire, termine par ces mots que nous faisons pleinement nôtres : « M. Baudon nous pardonnera de trouver son livre trop court : il n'y a que les bons livres qu'on ne trouve jamais assez longs. Espérons donc que M. Baudon voudra bien compléter son Étude des *Patois des environs de Rethel* en nous donnant la Grammaire qu'il nous promet. »

* *

Le chat volant de Verviers. *Satire en dialecte verviétois de 1641.* Textes, Introduction et Notes par Jules FELLER. Broch. in-8° de 39 pages. Extrait du *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, t. XI (Verviers, P. Féguenne, 1910).

Vers 1640 eut lieu à Verviers une expérience curieuse pour l'époque : on tenta de faire voler un chat auquel on avait attaché

deux vessies sur le dos. Le pauvret, lancé du haut d'un clocher, piqua du nez et vint piteusement échouer sur le pavé. On fit des gorges chaudes de l'aventure, qui est restée fameuse dans le pays : *i fait voler l' tchèt*, dit-on encore aujourd'hui de celui qui veut outrepasser ses moyens et qui court au devant d'un échec éclatant.

Stembert surtout, commune voisine de Verviers, s'en donna à cœur joie. C'est qu'elle avait une revanche à prendre. Les Verviétois raillaient cruellement les Stembertains pour avoir un jour enterré toute vive une taupe qui ravageait leurs jardins. Un Stembertain, resté anonyme, lança contre les citadins prétentieux une *pasquèye* de 130 vers, qui tournait en dérision tous ceux qui avaient participé à l'affaire du « chat volant ».

On ne connaît cette pasquelle wallonne que par une édition donnée en 1880 par J. M(atthieu), édition devenue très rare et qui, d'ailleurs, était très imparfaite. Aussi faut-il savoir gré à M. Feller, qui vient de rééditer au point de vue linguistique cette pièce, la plus ancienne œuvre verviétoise connue. Son travail rendra de précieux services aux amateurs d'études dialectales et folkloriques.

* * *

M. Léon DEMEUR, professeur à l'École Normale de Nivelles, vient d'écrire, dans le *Moniteur des Instituteurs primaires* (23 et 30 juin 1910; Tamines), deux articles sur **les Patois wallons**, où, s'inspirant d'un livre récent de M. Albert Dauzat, il démontre combien est injuste l'ostracisme dont semblent frappés dans les milieux scolaires nos vieux patois, « témoins des traditions du passé, images fidèles de l'esprit national et, à l'occasion, auxiliaires précieux dans l'enseignement du français ». Nous nous plaisons à signaler ce plaidoyer en faveur d'idées qui nous sont chères. C'est à l'École Normale que l'instituteur a puisé le mépris pour le patois, qu'il considère naïvement comme du français corrompu. C'est à l'École Normale que le futur éducateur doit apprendre la valeur et le respect des dialectes locaux. Espérons

que bientôt tous les collègues de M. Demeur sauront, comme lui, apprécier l'importance du wallon au point de vue pédagogique.

Ils répondront ainsi aux vœux adoptés à l'unanimité par le 2^e Congrès des Professeurs de Langues vivantes, tenu à Liège du 20 au 22 septembre 1909. Le *Compte-rendu* des séances vient de paraître (Liège, Sterken, 1910 ; gr. in-8°, 203 pp.) et nous y avons lu avec un vif intérêt les communications de MM. J. FELLER, professeur à l'Athénée de Verviers (**Quelle place le wallon doit-il occuper dans l'enseignement en Belgique romane ?**) et J. MANSION, professeur à l'Université de Liège (**Langues vivantes et Dialectes**). Tous deux défendent cette thèse : « Il ne faut pas faire la guerre au patois ; il importe au contraire de l'utiliser ». Voici le texte des vœux proposés par M. Feller à la deuxième séance et adoptés à l'unanimité par les congressistes :

Que les autorités compétentes attirent l'attention de l'instituteur sur l'importance du wallon dans l'enseignement du français ;

Que l'enseignement du français dans les écoles devienne de plus en plus historique et comparatif ; qu'il soit basé sur un enseignement du latin conçu en prévision de l'étude du français ; qu'il s'appuie latéralement sur la comparaison avec le wallon, sans exclusion d'autres procédés comparatifs ;

Que le gouvernement attire l'attention des professeurs des écoles moyennes, des collèges et des athénées royaux, sur l'importance du wallon dans l'enseignement du français ;

Que l'État organise en pays wallon, à la section de philologie romane de l'Université de Liège, des cours spéciaux de phonétique et de dialectologie wallonne.

Après la communication de M. Mansion, M. Hoffmann, professeur à l'Université de Gand, a proposé les vœux suivants, auxquels se rallia également le Congrès :

Dans l'enseignement normal primaire et moyen, il est désirable que les maîtres connaissent le dialecte de leurs élèves. Ils profiteraient de

ces connaissances pour consolider l'acquisition de la langue qu'ils enseignent, en donnant une idée des développements historiques.

Dans l'enseignement supérieur, les professeurs de philologie romane et germanique pourraient faire l'étude scientifique de l'un ou de l'autre dialecte du pays. Il suffit d'attirer là-dessus l'attention de ces professeurs.

* *

Dans le *Farceur* (gazette boraine, Boussu, 18 septembre 1910), nous avons lu avec plaisir un article sur l'**Orthographe phonétique** (¹) où, en termes excellents, notre ami Louis DUFRANE plaide la cause de la Société « liégeoise » et de son orthographe, en réponse à une boutade, d'ailleurs inoffensive, du *Ropieur* de Mons. L'adhésion de M. Dufrane a d'autant plus de prix à nos yeux qu'elle lui a coûté davantage : ce n'est pas sans lutte que les raisons de science et de tactique ont fini par triompher de ses préférences sentimentales (²). Voici les passages saillants de cet article, dont nous remercions cordialement l'auteur :

« Cette orthographe mérite plus que notre attention ; malgré ses défauts, nous devrions tous l'admettre, tout au moins dans ses grandes lignes...

» Ses règles ont été adoptées un peu partout en Wallonie, à Verviers et à Charleroi notamment... Pourquoi n'agirions-nous pas de même ?

» Sans doute, la pilule sera dure à avaler par d'aucuns. Je confesse, en ce qui me concerne, que je me suis rallié au phonétisme avec un enthousiasme modéré. Mais, ne pas l'adopter, c'est continuer à se débattre dans l'incohérence et l'incertitude. Entre deux maux, il faut choisir le moindre et, puisqu'aussi bien il existe à Liège un groupe important, actif, sérieux et surtout wallon ; puisque ce groupe a produit des travaux remarquables... et renferme des philologues distingués qui s'attachent

(¹) C'est ainsi que l'on désigne dans le Hainaut le système orthographique de notre Société ; assez improprement d'ailleurs, puisque ce système se tient à égale distance entre le phonétisme intégral et l'analogie du français.

(²) Voir ce *Bulletin*, 1909, p. 37.

à la renaissance du wallon, -- conformons-nous à ses décisions. En dépit de nos préférences, faisons preuve de discipline...

» J'invite donc nos collaborateurs à se faire membres de la Société de Littérature wallonne ou, tout au moins, à faire l'acquisition de ses *Règles d'orthographe...* Cela ne les empêchera pas, à l'occasion, d'exercer leur verve contre le phonétisme pur en composant des *chansons à bware et des istwares si nwares qu'on ne peut ryin vwar*. Les Liégeois sont bons garçons et seront les premiers à en rire de bon cœur. »

* * *

Alcius LEDIEU. **Petite Grammaire du Patois Picard** (Paris, Welter, 1909). In-12, 168 pages.

Cette grammaire est destinée à servir d'introduction au *Petit Glossaire du patois de Démuin* (Paris, 1893) du même auteur. M. Ledieu veut faire œuvre de vulgarisation pour ses compatriotes et « leur montrer que l'écriture du langage qu'ils parlent quotidiennement obéit à des règles, plus ou moins arbitraires, qu'ils ne soupçonnent guère ». En réalité, sa principale préoccupation est de défendre son système d'orthographe, qui prétend « conserver autant que possible l'orthographe française ». Beau principe, assurément. Mais l'application ? Voici. La tonique de *âme, réclame, estime, dôme*, etc., est nasalisée en picard ; il semblerait donc logique d'écrire *anme, érclame, estimme, donne*. Pas du tout. Pour M. Ledieu, « il paraît rationnel de doubler l'*m* : *amme, éreclamme, estimme, domme*, etc. (§ 103). — Il écrit *anfant, exampe, tans* (fr. temps), ce qui est parfait ; mais c'est pour pouvoir affecter à la graphie *en* la prononciation *in* : il écrit *enchens, granment, dimenche, boulenger*, ce qui se prononce *inchin, granmin, diminche, boulinger* ! (§§ 10, 11). — De même *oi* se prononcera, suivant les cas, *oa, oè, oé* ! (§§ 43, 44). Ces exemples suffisent. Nous ne savons si l'auteur ralliera ses compatriotes à son système, mais nous pouvons affirmer que ses graphies antiscientifiques ne satisferont guère les étrangers. Cette partie de la *Grammaire* est donc caduque. Ce qui rendra

service aux dialectologues, ce sont les notes grammaticales et les exemples patiemment colligés par un travailleur consciencieux qui connaît à fond le dialecte picard ; ce sont aussi les morceaux choisis qui terminent ce petit ouvrage.

* *

Le *Coq d'Awous'* de Charleroi, né le 30 décembre 1905, vient de mourir le 30 juillet 1910. La disparition de ce joyeux périodique wallon est d'autant plus regrettable qu'elle interrompt la publication du *Dictionnaire carolorégien* (arrêté au mot *moussèt*). M. Arille CARLIER, l'auteur de ce précieux Dictionnaire, nous annonce son intention de le publier en volume dès qu'il aura le temps de s'en occuper sérieusement. Espérons que ce n'est pas une remise *sine die*.

Pour une feuille morte, il en pousse deux sur l'arbre de la Wallonie : *Èl Petit Pierrot*, à Fontaine-l'Évêque (n° 1 : 30 juillet 1910) et *Li Ban-Cloke*, à Namur (n° 1 : 18 septembre 1910), viennent de voir le jour. Nous leur souhaitons longue vie et nombreux abonnés : la dernière surtout a une tenue soignée qui fait excellente impression.

Jean HAUST.

CHRONIQUE

53. Pendant l'année 1910, nous n'avons pu adresser que deux nouveaux Questionnaires à nos correspondants : le 6^e cahier (4^e liste AB- AC- ; expédié fin mars 1910), qui nous a valu 4940 fiches nouvelles, et le 7^e cahier (5^e liste AB-, 3^e liste AC-, 2^e liste AD-), expédié fin octobre en même temps que ce *Bulletin*.

Voici, au 15 octobre 1910, la statistique des six premiers questionnaires :

	1 ^{er} cahier (AB-)	2 ^{er} cahier (AB-AC-)	3 ^{er} cahier (AD-AE-)	4 ^{er} cahier (AB-)	5 ^{er} cahier (AF-)	6 ^{er} cahier (AB- AC-)	Totaux
(A)	253	254	199	197	203	190	1296
(B)	171	169	179	175	175	164	1033
(C)	82	85	20	22	28	26	263

(A) = cahiers expédiés ; (B) = cahiers rentrés et dépouillés ;
(C) = cahiers en souffrance.

En vue de la propagande, les deux premiers questionnaires ont été expédiés en plus grand nombre que les suivants, ce qui explique le chiffre assez élevé des cahiers restés en souffrance. — Nous n'avons pas tenu note, pour les quatre premiers questionnaires, du nombre de fiches que nous apportait chaque cahier. Le 5^e questionnaire nous a valu 4524 fiches ; le 6^e, 4940 ; soit, pour l'ensemble, une moyenne de 30.000 fiches.

En sus des réponses aux questionnaires, les apports les plus divers n'ont cessé d'enrichir nos collections. Après les deux éditions du Dictionnaire de Remacle, nous avons avons découpé et mis sur fiches les Dictionnaires de Cambresier, de Grandgagnage, de Forir et de Huberti. Notre ami Henri Simon a bien voulu nous aider dans cette tâche ingrate et se charger notamment de mettre sur fiches les deux tomes de Forir.

Au bas mot, nous évaluons nos collections actuelles à 400.000 fiches.

54. Aux termes des nouveaux Statuts de la Société de Littérature wallonne, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1910, les Correspondants-collaborateurs du Dictionnaire qui répondent régulièrement aux ques-

tionnaires lexicologiques, font partie de la Société. Ils reçoivent à ce titre le *Bulletin du Dictionnaire*. Ils ne reçoivent les autres publications que s'ils font également partie de la classe des membres affiliés (Art. 31 des Statuts).

La *Liste des membres de la Société*, arrêtée au 25 mai 1910 et publiée dans le tome 23 de l'*Annuaire*, est la première qui comprenne les Correspondants de l'Œuvre du Dictionnaire.

55 Notre ami et collaborateur, M. Jean LEJEUNE, de Jupille, poursuit avec une inlassable ardeur le dépouillement des archives liégeoises au point de vue toponymique. Des Œuvres de Sprimont (98 registres), il a extrait 3500 fiches, qu'il vient de confier à la Commission du Dictionnaire. Pour aider à l'établissement des glossaires toponymiques que notre Société tâche de susciter un peu partout en Wallonie, il met ce relevé des archives à la disposition des travailleurs qui voudraient faire la « toponymie » des communes suivantes : *Aywaille, Dolembreux, Esneux, Gomzé-Andoumont, Harzé, Louvegnez, Poulseur, Rotheux-Rimières et Rouvreux*. Nous remercions bien cordialement M. Jean Lejeune de sa très généreuse et très intelligente initiative.

56. M. C. SALVIONI, professeur à l'Université de Milan et directeur de l'œuvre du *Vocabolario della Svizzera italiana*, nous écrit les lignes suivantes, qui se passent de commentaires : « Notre entreprise du *Vocabolario* (Dictionnaire des parlers de la Suisse italienne) s'appuie exclusivement sur l'État. Nous avons à notre disposition une somme de 10.000 francs par an, lesquels sont fournis en partie par la Confédération suisse, en partie par le canton du Tessin. — Les quatre Dictionnaires suisses (allemand, français, réto-roman, italien) reçoivent ensemble des divers pouvoirs publics de cinquante à soixante mille francs par an. Notre entreprise et celle du Dictionnaire réto-roman n'ont pris vie que depuis trois ou quatre ans ; celle du Dictionnaire français dure depuis une douzaine d'années ; celle du Dictionnaire allemand, depuis à peu près cinquante ans. Vous voyez par là que les pouvoirs publics ont dû fournir des sommes considérables. Je vous souhaite cordialement que votre État suive cet exemple. »

TABLE DES MATIÈRES

	Page
A. Avis, Instructions et documents administratifs	
Notre orthographe	3
Comment répondre à nos Questionnaires ?	7, 122
Comment nous prêter une aide efficace ?	76
Liste des Correspondants qui ont répondu au 2 ^e et au 4 ^e questionnaire; au 3 ^e et au 6 ^e questionnaire.	30, 153
Chronique	166
B. Études et Discussions philologiques	
GRÉGOIRE, Antoine. Les machines parlantes et la Dialectologie.	37
BRUNOT, Ferdinand. Le Musée de la Parole.	43
FROLLO, Jean. Les Patois.	46
C. Archives dialectales	
16. RANDAXHE, Sébastien. Le Beurre et le Fromage (dialecte de Thimister, pays de Herve)	48
17. MARÉCHAL, Paul. Le Matelassier (dialecte de Namur).	57
D. Vocabulaire-Questionnaire	
6 ^e cahier. Mots commençant par AB- (4 ^e liste), AC- (2 ^e liste).	7
7 ^e » » » AB- (5 ^e liste), AC- (3 ^e liste), AD- (2 ^e liste).	122
E. Notes d'Etymologie et de Sémantique	
30. <i>ayeħē</i> (Jean HAUST).	34
31. <i>mèsquène</i> (Louis DUFRANE ; Auguste SCHELER).	36
32. <i>tofér</i> ou <i>tot-fér</i> (Alphonse BAYOT ; Jean HAUST).	59
33. <i>cirion, claus d' cirion</i> (Jules FELLER)	61
34-37. <i>ɛjermale, ɛjama, crāmignon, vinâve</i> (Jean HAUST).	62, 63, 65, 68
38. Le suffixe <i>-aricius</i> en wallon (Jules FELLER).	69, 77
F. Livres et Revues (Jean HAUST)	
	157

Publications de la Société

Philologie wallonne

Règles d'orthographe wallonne adoptées par la Société, rédigées par J. FELLER; brochure in-8° de 72 pages; 0.50 centimes.

Projet de Dictionnaire général de la Langue wallonne, brochure in-4° de 36 pages à deux colonnes (1903-1904); 2 francs.

Bulletin du Dictionnaire wallon, 1^{re} année (1906), broch. de 160 p.—2^e année (1907), broch. de 174 p.—3^e année (1908), broch. de 130 p.—4^e année (1909), broch. de 156 p.—5^e année (1910), broch. de 168 p.—Prix de chaque année : 3 francs.

J. DEJARDIN. *Dictionnaire des Sjots ou proverbes wallons*, précédé d'une *Étude sur les proverbes*, par J. STECHER; 2^e édition (1891-92); 2 volumes in-8°; 5 francs.

G. DOUTREPONT. *Tableau et théorie de la conjugaison dans le wallon liégeois* (1891), in-8°, 124 pages; 2 francs.

J. FELLER. *Essai d'orthographe wallonne* (1900), in-8°, 237 pages; fr. 2.50.

J. FELLER. *Phonétique du gaumet et du wallon comparés*, suivie du *Lexique du patois gaumet*, par Ed. LIÉGEOIS (1897), in-8°, 180 pages, (Le tirage à part est épuisé; le tome 37 du *Bulletin*, qui contient ces deux ouvrages, est en vente au prix de 3 francs.)

Ed. LIÉGEOIS. *Complément au lexique gaumet* (1901), in-8°, 132 pages; fr. 1.50.

E. JACQUEMOTTE et J. LEJEUNE. *Glossaire toponymique de la commune de Jupille* (1907), in-8°, 140 pages, avec carte; 2 francs.

A. COUNSON. *Glossaire toponymique de Francorchamps* (1906), in-8°, 55 pages, avec carte; 1 franc.

J. HAUST. *Vocabulaire du dialecte de Stavelot* (1904), in-8°, 51 pages; 1 franc.

I. DORY et J. HAUST. *Vocabulaire du dialecte de Perwez* (1895), précédé des *Poésies* de l'abbé L.-J. COURTOIS, in-8°, 47 pages; 1 franc.

Ed. PONCELET. *Le bon métier des merciers de la cité de Liège* (1908); 2 francs.

A. GRIGNARD. *Phonétique et Morphologie de l'Ouest-wallon* accompagnées de 12 cartes; éditées par J. FELLER (1909); 5 francs.

A. SERVAIS. *Vocabulaire de Cherain* (1909); 0.30 centimes.

J. BASTIN. *Vocabulaire de Faymonville-Weismes* (1909); 2 francs.

— *Morphologie de Faymonville-Weismes* (1909); 2 francs.

E. DONY. *Toponymie de Forges-lez-Chimay* (1909); 2 francs.

E. DONY et L. BRAGARD. *Vocabulaire technologique du tireur de terre plastique* (1909); 1 franc.

J. TRILLET. *Vocabulaire de la fabrication des clous à la main au pays de Fléron-Romsée*, avec une notice sur *li Claw'tirèye*, par N. LEQUARRÉ (1909); 0.60 centimes.

A. LURQUIN. *Glossaire de Fosse-lez-Namur* (1910); 2 francs.

J. LEJEUNE, E. JACQUEMOTTE, E. MONSEUR. *Glossaire toponymique de la commune de Beaufays* (1910), in-8°, avec carte; 2 francs.

Nous prions instamment nos correspondants de renvoyer sans retard, avec leurs réponses, les questionnaires qui leur ont été adressés.

Publications distribuées aux membres, en 1909 :

Bulletin, t. 50 (2^e partie); t. 51 (complet); t. 52 (1^{re} partie);

Bulletin du Dictionnaire 4^e année;

Annuaire, t. 22;

Les Noëls wallons, édition précédée d'une étude par A. DOUTREPONT.

Publications distribuées aux membres, en 1910 (au 1^{er} novembre):

Bulletin, t. 52 (2^e partie); t. 53 (1^{re} partie);

Bulletin du Dictionnaire, 5^e année;

Annuaire, t. 23.

Sous presse : *Bulletin*, t. 48; t. 53 (2^e partie);

Bibliographie wallonne (1905-1906).

Le tome **48** du *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne* (2^e partie du *Liber Memorialis*) est sous presse. Il comprend 1^o le Compte rendu des fêtes du Cinquantenaire de la Société; — 2^o l'Historique de la Société par Nicolas LEQUARRÉ; — 3^o une édition nouvelle et définitive de la comédie si réputée d'Édouard REMOUCHAMPS, *Tati l' Périqui*, avec commentaire et notices.

O. COLSON, *Table générale systématique des publications de la Société liégeoise de Littérature wallonne (1856-1906)*, formant le tome **47** du *Bulletin*, in-8°, 301 pages, prix : 3 francs.

Vente des Publications de la Société

Bulletin de la Société, 1^{re} série (13 vol.): 55 frcs. } les 2 séries : 170 frcs.
2^e série (40 vol.): 120 frcs. }

Annuaire (23 volumes) : 30 frcs.

Bulletin du Dictionnaire (5 années) : 15 frcs.

Les Noëls wallons, par A. DOUTREPONT : 5 frcs.

Publications complètes : 220 frcs (frais d'envoi compris).
